

Cosneil communal 15/10/2025
Gemeenteraad 15/10/2025

Speaker 1: Chers collègues, puis-je vous demander de prendre vos places? Une place au Zoo. Nous allons. Dans quelques secondes, ouvrir la séance de ce 15 octobre 2025. Mesdames et Messieurs les conseillers. Chers collègues. Mesdames et Messieurs. Euh Les échevins et les échevins. Monsieur le Bourgmestre faisant fonction. Bonsoir à toutes et à tous. Voilà. Nous allons. Donc, la séance est ouverte pour ce conseil communal du 15 octobre 2025. Et euh. Euh. En préambule, avant de rentrer dans les questions d'actualité, j'aimerais avant tout, euh ré accueillir euh. Madame Adi Ind. Euh. Elle revient donc parmi nous après un moment de de pause. Mais quelle pause! Voilà. Mais au fait, je. Je tiens à vous annoncer que nous avons une. 46^e conseillère communale. Et elle s'appelle Salomé. Donc, Salomé, bienvenue parmi nous et bienvenue à madame In a dit euh, parmi nous également. J'aimerais par la même occasion remercier Monsieur euh Van Luc d'avoir été euh, un moment, euh, parmi nous, euh, un homme, euh, très, très sympathique et collégial. Voilà donc madame et mademoiselle Salomé, bienvenue. Voilà. Alors, euh, chers collègues. En tout cas, le conseil communal, il est assuré et nous sommes rassurés pour le futur. La. Nous allons donc, euh, entamer les questions d'actualité. Nous en avons trois et je commence par euh. Madame Garcia Fernandez.

Speaker 2: Il est temps. De rentrer.

Speaker 1: Nous allons. Le point d'urgence. Après les trois questions d'actualité, nous allons vous demander de voter le point d'urgence. Voilà donc. Madame Garcia, Finlandaise. Ah! Vous.

Speaker 3: Voilà. Merci. Merci, Monsieur le Président. Alors, le. Le 10 octobre dernier, les agents communaux ont reçu un courrier. Tous les agents communaux les invitant à un rassemblement. On peut dire un rassemblement informatif. Et ce rassemblement était en marge de la manifestation nationale du quatorze. Du 14 octobre dernier. Alors, quand on lit bien le courrier, on comprend qu'on peut lire ensemble. Moi, je comprends qu'on demande un front commun, qu'on demande un rassemblement contre les mesures fédérales. C'est comme ça que je l'ai compris et c'est comme ça que je l'ai lu. Et je poserai d'ailleurs tout à l'heure des questions à Monsieur le bourgmestre en ce sens. Alors, en lisant ce courrier, je me suis dit mais ça, c'est une première quand même, c'est fort, c'est très très fort. On a des partis de la majorité, tout partis confondus, qui prennent l'administration communale pour leur tribune politique. C'est très, très fort. Alors j'ai lu la presse, j'ai lu aussi les réponses de Monsieur le bourgmestre. Alors, je tiens quand même à rappeler qu'il y a deux principes qui sont des principes fondamentaux, qui sont le principe de. Enfin, c'est des principes de légalité, mais ce sont des principes de neutralité et d'impartialité. Je disais donc des principes de neutralité et d'impartialité qui découlent des articles de 19 à 21 de la Constitution et qui sont encadrés, qui sont consacrés par le Conseil d'État, ou plutôt par une jurisprudence constante du Conseil d'État. Mais je vais vous faire grâce de citer, de citer tous les tous les toutes les bases légales, parce que vous les connaissez aussi bien que moi, vous les connaissez aussi bien que moi, mais visiblement vous n'en avez que faire. Alors, Monsieur le Bourgmestre, j'ai deux questions pour vous. Comment le collège justifie t'il la rédaction et la diffusion d'un message qui s'apparente à un appel à la mobilisation politique en contradiction, comme je l'ai dit, avec les principes de neutralité administrative. Je rappelle que ce sont des agents qui ont été

utilisés, employés pour envoyer et peut être aussi rédiger, je ne sais pas, ces messages. Et qui dit argent dit argent public. Ensuite, j'ai une autre question quelle posture vous allez adopter à l'égard de madame la secrétaire communal qui a. Je ne sais pas si elle a validé ou pas. J'attends. J'attends votre réponse. Ce type de message, mais par rapport à madame la secrétaire communal, j'aimerais quand même nuancer mon propos parce que pas plus tard qu'hier, nous l'avons mise au courant qu'il y avait sur la porte de certains échevins ici présents une affiche à caractère politique. Je tiens à dire que madame la secrétaire communale a fait son travail et que ces affiches ont été retirées. Alors pourquoi les a-t-elle retirés? Parce qu'elle connaît la loi et parce qu'elle sait que les messages contenues dans ces affiches sont en totale contradiction avec les principes que j'ai cités, à savoir les principes de neutralité de l'exercice de l'action publique. Et pour ça, je vous en remercie, madame. Voilà. J'ai dit.

Speaker 1: Euh. Merci, madame Garcia. Euh, Monsieur le bourgmestre.

Speaker 4: Merci beaucoup pour votre question d'actualité. Alors, je souhaitais vous dire que, concernant le message ce, mon, ce message là ne contient aucune prise de position politique ou partisane. Le texte ne mentionne aucun parti, aucune organisation syndicale ni aucune instance politique fédérale. De manière polémique, il se limite à décrire un contexte objectifs, mesures décidées au niveau fédéral, impact sur les finances communales sans juger ni critiquer les décideurs. Il s'agit donc d'une mobilisation professionnelle et institutionnelle non idéologique. L'objectif affiché est de préserver la qualité du service rendu au public et de maintenir la cohésion du personnel face à des difficultés budgétaires. Le collège, en tant qu'autorité locale, a la légitimité de communiquer avec son personnel sur les enjeux budgétaires et organisationnels qui affectent directement leurs missions. Un moment collectif d'échange et d'information fait partie de la bonne gestion interne et du management participatif. Encouragé par les principes de bonne gouvernance publique, La mobilisation interne évoquée ne vise pas à une action revendicative externe, mais à renforcer la cohésion et la résilience des équipes. Le message ne mentionne mentionne la journée EU uniquement pour situer le moment dans le temps et éviter toute confusion. Il précise explicitement, tout en restant une initiative propre à la commune, centrée sur la situation locale. Cela montre une volonté claire d'affirmer le caractère autonome et administratif de l'initiative. La participation était entièrement volontaire. Aucun avantage, sanction ou pression n'est associé à la participation ou à l'absence. Le fait de compter cette heure comme temps de travail, à condition d'en informer son responsable, garantit la transparence, l'égalité de traitement et la bonne organisation des services. Le message valorise le sens du service public et non une quelconque décision politique. En conclusion, je dirais que le message ne prend aucune position politique, ne s'aligne sur aucune organisation ou mouvement revendicatif, s'inscrit dans la communication interne légitime d'une autorité locale, locale envers son personnel et vise à préserver la cohésion, l'information et la motivation du personnel dans un contexte budgétaire difficile. Difficile que qu'il n'est pas possible aussi de ne pas prendre en considération. Voilà, j'ai dit merci.

Speaker 3: Oui, euh, merci pour ces explications, monsieur le bourgmestre, mais je reste quand même perplexe.

Speaker 2: Parce que.

Speaker 3: Euh, si, euh, le contenu du message est bien ce que vous dites. Pourquoi ne pas avoir proposé, ou plutôt pourquoi avoir proposé une participation volontaire? Je ne comprends pas. C'est ce qui est écrit dans le texte. Pourquoi pas avoir proposé un moment d'information pour tout le personnel? Ça j'aurais compris. Voilà, j'ai dit merci.

Speaker 1: Euh. Madame Garcia Fernandez un point, euh, suivant, euh, je donne la parole à monsieur Bensalah. C'est aussi une question d'actualité.

Speaker 5: Je vous remercie, hein? C'est pour le même sujet, mais d'une autre manière, Monsieur le bourgmestre, Mesdames et Messieurs. Ces derniers jours, certains représentants de la locale et maire ont choisi d'alimenter une polémique autour d'un message interne adressé au personnel communal en parlant de lignes rouges et de dérives politiques graves, alors qu'il s'agissait d'un simple moment d'information sur la situation budgétaire de notre commune. Cette communication du maire, largement relayée dans la presse, laisse entendre que la majorité instrumentalise l'administration. Ce discours est non seulement mensonger, mais surtout irresponsable, dans un contexte où la commune ou les communes font face à une inquiétude budgétaire majeure et où les agents méritent d'être informés en toute transparence. Dès lors, Monsieur le bourgmestre. Pouvez vous rappeler ici publiquement les véritables objectifs de cette mobilisation interne, afin que ce soit bien entendu, et de couper court à cette manipulation politique? Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, Monsieur Massala, Monsieur le Bourgmestre.

Speaker 4: Merci, Monsieur le conseiller. Donc effectivement, comme je l'ai rappelé, il s'agissait d'un moment d'information et d'ailleurs, comme toute communication au personnel, euh. Et comme toute invitation à tout le personnel, c'est une invitation qui est en fait, Euh volontaire. On ne peut pas imposer au personnel de prendre part, même à une journée, des travailleurs où on souhaiterait bien que ce soit le cas, mais nous ne pouvons le la l'imposer. Donc, nous faisons une invitation qui est une invitation, euh, volontaire. Par ailleurs, je voudrais souligner le fait que, euh, il y a aussi eu un problème qui est lié au fait de chaque fois prendre à partie aussi la. La secrétaire communale qui normalement ne devrait pas se retrouver dans des polémiques. Il faut continuer, en fait à soutenir notre personnel et en particulier la secrétaire, euh, communal et de ne pas, chaque fois, en fait, essayer de la mettre dans des polémiques ou en tout cas de rappeler son rôle, comme si elle ne le savait pas si, comme si elle ne le connaissait pas pour face à toute une série de documents ou de. d'Instruction ou bien de communication. La secrétaire communale connaît bien son rôle et franchement, je trouve assez triste en fait, d'avoir des, euh des conseillers qui prônent, qui prennent à partie la secrétaire communale ou bien qui, dans leur communication de temps en temps, oublie que derrière des, euh, des interpellations sur des problèmes bien particuliers et des fois liés au fonctionnement de l'administration ou de la perception de ce, de ce fonctionnement là, il y a des critiques, euh, Il ne faut pas oublier en fait, que derrière, il y a aussi des employés communaux qui méritent tout notre respect, en particulier dans ce contexte assez particulier où nous devons voir, nous devons faire face à des problèmes budgétaires. Et nous avons donc, euh, nous demandons, comme on l'a dit aussi dans cette séance d'information, nous demandons à ce personnel toujours de faire plus avec moins de moyens et donc respect à eux s'il vous plait, et évitons aussi de mettre de la pression supplémentaire qui est totalement inutile s'il y a des questions politiques. Je souhaiterais que dans le cadre des échanges entre les conseillers, éventuellement l'administration ou bien les autorités, que cette communication plus politique soit adressée alors directement, euh, à moi ou bien à moi, alors que les questions peuvent être envoyées en fait, au secrétariat communal, je dis bien au secrétariat communal. Et il ne s'agit pas de commencer à faire des critiques sur j'ai déjà lu des choses, mais on va réagir aussi par rapport à ça, mais qui sont totalement, on va dire, scandaleuses par rapport au fait de euh, donc, euh, à l'égard de la secrétaire communale, je voudrais vraiment vous demander que cela cesse parce que ce n'est plus possible de continuer de cette manière là. Vous allez aussi avoir les réponses par rapport à cela. C'étaient des

questions écrites avec des commentaires tout à fait scandaleux sur euh, sur euh, sur la secrétaire communale qui n'ont pas lieu d'être dans la relation, que des conseillers communaux doivent avoir avec l'administration et en particulier la secrétaire communale. Merci beaucoup.

Speaker 1: Euh, Merci, Monsieur le bourgmestre. Euh l'incident, euh oui, Excusez-moi monsieur. Allez y.

Speaker 5: Je vous remercie, Monsieur le bourgmestre. Je partage évidemment ce sentiment qui est scandaleux. Alors je vais être franc, la majorité n'aurait jamais du communiquer. JAMAIS. Parce qu'à première vue, cela pouvait prêter à confusion et qu'une et qu'une majorité doit veiller à faire en sorte d'éviter la confusion. Mais soyons honnête, si le collège a parlé, c'est parce que le gouvernement est maire. NVA l'y a forcé parce que ce sont leurs décisions fédérales qui ont étranglé nos communes, qui nous occupent, qui coupent les vivres et qui inquiètent notre personnel communal. Alors oui, le collège a parlé, il a eu raison et il ne l'a. Il l'a fait pas par militantisme, il l'a fait par devoir. Et quand un navire est en difficulté, on ne se tait pas. Au nom de la prétendue neutralité, on prévient l'équipage. Le vrai problème, ce n'est pas le message, c'est la politique de ce gouvernement et maire N-VA qui l'a rendu nécessaire. Et cette politique, elle porte un nom, c'est celui de la honte que vous portez bien. Et le fait d'attaquer de manière systématique une secrétaire communale est scandaleux de votre part. Je vous le dis et je vous le répète, c'est scandaleux. Vous devriez avoir honte pour tout ce que vous faites aux citoyens et aux communes et à la secrétaire communale.

Speaker 1: Merci. Merci monsieur Benalla. Oui, euh allez y. Madame Garcia Finlandaises.

Speaker 3: Monsieur le Président, je tiens quand même à rappeler que dans Quand Monsieur, euh a. J'ai pas envie de le nommer, mais bon, c'est lui l'interpellant, il a dit. J'interpelle. Sur le même sujet. Je rappelle quand même, Monsieur le Président, une question d'actualité. On ne peut pas avoir deux questions d'actualité sur le même sujet. C'est enregistré. Il l'a dit, On n'a rien dit, on l'a laissé parler. Mais les attaques personnelles, ça, c'est de votre devoir de mettre court et de mettre fin à ces attaques personnelles. Et cela doit cesser. Je l'ai dit la dernière fois, on doit se faire respecter et il ne faut pas d'attaques personnelles. S'il vous plaît.

Speaker 1: Je vous remercie, Madame.

Speaker 3: Je suis resté dans le factuel, je n'ai attaqué personne. Je pose des questions. Et le gouvernement.

Speaker 1: Monsieur Bensalah? Tout le monde à la fin. Oui, mais.

Speaker 3: Mais alors, qu'il arrête!

Speaker 1: Alors voilà. Madame Garcia Fernandez, Le non s'est excusé.

Speaker 3: Possible.

Speaker 1: Juste un instant, Monsieur et Madame. Madame Garcia. ICI, il parle d'un parti politique. Il n'a pas visé une personne en particulier politique.

Speaker 3: Et le fédéral?

Speaker 1: C'est madame Garcia qui a la parole. Excusez moi. Non monsieur.

Speaker 3: Ça c'est votre boulot. C'est vous qui êtes là aux.

Speaker 2: Côtés.

Speaker 3: De cette assemblée. Ça suffit, J'attaque personne.

Speaker 1: Écoutez, j'ai estimé qu'il n'y avait pas d'attaques personnelles, mais je Je passerai un scan plus précis la prochaine fois.

Speaker 3: Merci, Monsieur le président.

Speaker 1: Je vous remercie pour votre intervention. Euh. Incident clos. Euh, nous allons vers la euh, troisième question, juste avant votre parenthèse, s'il vous plaît. C'est la personne qui a la parole qui, qui qui la prend et pas les autres, ou tout le monde a le droit de prendre la parole. Il suffit de la demander et vous l'aurez. Voilà. Merci. Alors troisième question, euh, d'actualité également, c'est pour Monsieur Kopp Privat et ça concerne donc les mesures d'économie annoncées par, euh, la Fédération Wallonie-Bruxelles. S'il vous plaît.

Speaker 6: Merci, Monsieur le président. Donc, la question d'actualité porte sur les coupes budgétaires annoncées récemment par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement est engagé qui annonce 700 millions d'euros de coupes. Ce qui veut dire, entre autres, la fin de la gratuité des fournitures scolaires, fournitures scolaires et les repas dans les écoles. Donc plus que 100 € par enfant que les familles devront payer en plus. Et un autre mesure, c'est les enseignants qui devront travailler 2 h en plus par semaine. Donc faire travailler les gens, moins de gens pour plus et pour moins d'argent. Voilà la politique de de ce gouvernement là. Et ma question est en fait quel impact aura ces mesures sur sur la commune, sur les écoles? Communaux? Merci beaucoup.

Speaker 1: Merci, Monsieur Privas. Monsieur le Bourgmestre.

Speaker 4: Oui. Merci, Monsieur le conseiller. Donc euh, j'ai lu votre question et donc apparemment. Donc voilà, votre question concerne les enseignants et les fournitures scolaires. Donc, au niveau des écoles secondaires, notamment en ce qui n'est pas en fait, de notre, euh, compétence, puisque nous nous organisons, nous sommes le pot en ce qui concerne les, les, le, le, l'enseignement primaire, donc dans les écoles communales, l'intention a été annoncée dans la presse. À ce stade, il s'agit juste d'une. D'une intention déclarée. Nous, nous n'avons pas eu de modalités d'application qui devrait prévoir une procédure non plus généralisée, mais plus ciblée, mais sans autre précision quant aux critères d'attribution et dès lors, au nombre d'enfants concernés et au mode de financement, il est impossible d'apporter une réponse, même d'ordre général. Au jour d'aujourd'hui, même si nous déplorons qu'il y ait ce genre de mesure qui risque d'être prise et qui vont impacter certainement. Euh, voilà les écoles secondaires apparemment en tout cas, mais je ne sais pas si actuellement ça concernera aussi les écoles primaires.

Speaker 1: Merci Monsieur. Monsieur. Ainsi donc. Merci. Euh oui, avant, avant de euh. Euh. Donc nous avons une un point d'urgence, euh, que euh, j'aimerais qu'on le vote euh, maintenant, avant de continuer les autres points. Et juste pour revenir à, euh, la remarque de madame Garcia Fernandez, le je viens de vérifier, euh, dans la rue, euh. Comme les interpellations ne pouvant avoir le même sujet, à condition de les joindre.

Et c'est ce que nous avons finalement fait, ces. Les deux questions ont été traitées directement et c'est. Ça concerne le point 34, le vœu qu'un totalement. Euh, euh, bukkake.

Speaker 7: That. Is stealth word and if Rift détruit par un Give in agenda. Where the name de Google Actualités Tracking of. The world. Bonjour madame. CAN you don't need to actualité? The new world is that the mildred opposition mère in and you are here and you were under the constant correct worth Nike lift don't you.

Speaker 1: Hear the intitulé in total look de the self It is a été de très actualité frangin liste des. Mar Anderson ADR Total Anderson. Simple on the analyse it économique warden off needs voilà de se web. Brève. Les premiers mots de WordPress. Donc. Voilà. Donc je viens vers le point euh qui qui est proposé à déposer en urgence? Euh oui monsieur, euh Mélisse.

Speaker 8: Simplement une petite question. Quand je lis effectivement ce. Ce point, je voudrais savoir ce que c'est un accord raisonnable. Que les mandataires seraient prêts à valider? C'est quoi un accord raisonnable dans le. Dans le cadre de ces. De ces. Cette conciliation. De ces larges. Avec l'accord raisonnable. Trois mois de loyer. Six mois de loyer. Un an loyer.

Speaker 1: Tout à l'heure, la question. Cette question. On peut répondre à cette question au moment de justement, de, de du point. ICI, il s'agirait d'un remplacement d'une personne. De toute façon, c'est un point qui est un en huis clos et qui sera traité à la fin.

Speaker 8: C'est limite encore raisonnable. Quelles sont ses limites? Mais une question après vous n'avez peut être pas la réponse.

Speaker 1: Oui madame. Secrétaire communale.

Speaker 2: En fait, il s'agit ici. C'est pas encore validé ça?

Speaker 8: Oui, voilà.

Speaker 3: Il s'agit.

Speaker 9: D'un point qui a été voté euh le 27 août 2025 par le conseil communal qui à ce moment là a délégué deux personnes qui sont toutes les deux en congé maladie. Donc ici, on demande à ce qu'elle soit remplacée par un autre agent. Euh, des propriétés communales, ça ne concerne pas des loyers ici. On en parlera tout à l'heure en en huis clos, mais ça ne concerne pas des loyers. Vous parlez de loyer, ce n'est pas l'objet de la demande du locataire.

Speaker 8: OK, ça va. Merci.

Speaker 1: Oui, merci, monsieur Millicent. Euh, ce que nous pouvons, euh, accepter ce point en urgence. Merci. Donc il sera traité en dernier en huis clos. Voilà. Donc euh, nous allons maintenant au point suivant, le point deux.

Speaker 2: Point 2.11, le point 30 45, évidemment, parce qu'on parle d'urgence aussi dans le dernier point. Nous avons besoin de savoir. Le Président Je voudrais commencer. Par.

Speaker 9: C'est pas un point. C'est pas un point qu'on agence aujourd'hui. Il était déjà prévu à l'ordre du jour et.

Speaker 1: Parfait. Merci. Donc le point deux Modification du règlement intérieur du conseil communal. Est ce que je peux accepter?

Speaker 1: Attends.

Speaker 1: Ah oui Monsieur Saint Malo, Euh Yes!

Speaker 1: Mais j'étais.

Speaker 1: Merci beaucoup. Euh j'ai bien vu évidemment les articles qui vont être modifiés, mais j'avais quand même deux questions. La première concerne, euh, les les interpellations citoyennes et les médiations. Euh, j'ai vu que, à, dans l'article 65 pour l'interpellation citoyenne et dans l'article 60 pour le médiation, les seize ans sont supprimés. Et donc je voulais savoir, est ce que c'est juste. Voilà. Et euh, et sur base de quel article? De la loi? Loi communale. Et ma deuxième question aussi, encore une fois, la même chose par rapport à une interpellation citoyenne. Et la médiation pour l'interpellation, pardon, par rapport à l'interpellation citoyenne. Pardon. Normalement, dans l'ancienne législature, une interpellation citoyenne devait être déposée au plus tard cinq jours avant le conseil communal. C'est l'article 42 et que maintenant nous sommes à quatorze jours. Donc, moi, j'aimerais bien savoir par rapport à quelle, euh, vous faites référence à quel article de la nouvelle loi communale, parce que j'ai un peu cherché, j'ai pas trouvé dans la loi le communal. Et en dernier, pour terminer, je voudrais évidemment savoir aussi quand vous avez prévu. Parce que quand on a. On avait travaillé ensemble sur la révision du Roi, on devait avoir une révision après un an. Donc, est ce que vous avez. C'est déjà dans vos projets, est-ce qu'il y a déjà une date qui sera déjà prévu et annoncé qui sera annoncé aux conseillers communaux. Merci.

Speaker 1: Merci monsieur. Ce monsieur de Block a eu Monsieur Mélisse.

Speaker 8: Merci, Monsieur le président. Mais en fait, euh. Tout a débuté suite à une plainte que nous avons déposé à la tutelle pour faire vérifier et avoir un règlement, euh, adapté. Et ce règlement a été adopté en avril dernier. Et moi, je regrette quand même que ces modifications décidées en juin ne nous soit soumise au vote qu'aujourd'hui en octobre. Ce délai interroge sur la rigueur avec laquelle la majorité assure le suivi de ses propres décisions. On en avait déjà parlé à plusieurs reprises et voilà, on y arrive enfin, On va enfin l'adapter et l'adopter. Mais euh, c'est quand même dommage d'avoir attendu encore une fois quatre mois pour pouvoir adopter un règlement qui était normalement bien balisé. Merci.

Speaker 1: Merci, monsieur le ministre.

Speaker 1: Il y a eu écho à votre actualité freegan des années Dry, ne disant pas The line that is the end of the Age Electoral Workshops Bridge, The heart and the last Man X Snap account manager où il y a eu stamping, tu as mis en place une actualité fraîche, The Hedgehog Beauty, une actualité fraîche entre Spring et New Age Workshop, New age and you were to bring it is my heart. Thank you.

Speaker 1: To make it in. The middle head of the head de democracy and. This year a eu la destinée humaine. Euh. Carton analysée. Documents.

Speaker 1: Actualités Marie Van Newton Actualités Actualités. But it's all for her person. En. Considération pour le reste.

Speaker 1: En vrac. Actualité de cette actualité numérique. Ah ouais mais oui! Désolé Monsieur. Monsieur De Block, je m'excuse. Donc à vous la parole.

Speaker 1: Euh Donc euh, d'abord sur la remarque, dès que la tutelle prend une décision, vous savez qu'elle est en vigueur. On vous a expliqué déjà les trois changements au conseil passé, on est obligé de les appliquer. On les a appliqué, tout simplement. D'ailleurs, je vous l'ai dit à ce moment là que une des remarques, en fait, on l'avait déjà dit pendant les discussions avec les autres parties autour de la table où j'ai dit à mon avis, c'est pas légal, cette mesure. Euh, on a dit non, il faut la garder dedans. Ben la toute, elle a jugé que elle doit être enlevée. Mais donc pour des euh, pour expliquer un peu, pour les gens qui nous regardent, en fait, euh, pour pouvoir déposer une interpellation citoyenne ou demander une médiation citoyenne, il faut des signatures, euh, dans le droit, dans le règlement d'ordre intérieur précédent, on avait mis seize ans à l'époque, on a juste copié les saisons, mais la tutelle a dit en fait, il n'y a pas de limite légale au niveau de l'âge. Donc il faut supprimer cette limite légale. Elle n'existe pas dans la loi, On ne peut pas l'imposer, on ne peut pas l'imposer dans le règlement de l'intérieur. Vous pouvez lire, évidemment, l'avis de la tutelle en annexe de ce point. Donc, libre à vous de vérifier ce que je dis à ce niveau là. Euh la raison pourquoi maintenant il faut quatorze jours? Ben c'est justement parce que entre l'introduction d'une interpellation citoyenne, c'est en fait que la loi a changé la loi communale et permet en fait permet et oblige le collège de statuer, de décider quand il y a des signatures pour une interpellation citoyenne qui sont introduites. Le collège doit statuer ici ou elle agit comme une interpellation citoyenne classique, comme vous le connaissez au conseil communal ou qu'Elle donne lieu à une médiation. Donc, cela veut dire qu'il faut, dans ce planning, permettre qu'il y ait une date du collège. Et vu que la date des cinq jours francs était en fait juste, en fait, le soir après un collège, on a dû en fait rajouter une semaine pour que les gens puissent introduire qui est en collège, la semaine d'après qui statuent et qu'on communique. Alors au Conseil si on décide interpellation citoyenne ou médiation citoyenne. Voilà, Donc ça c'est les raisons essentielles. Est ce qu'il y avait encore. A Oui, sur la question des questions d'actualité, euh en fait, euh. Madame de CNU Donc les conseillers, ce sont les conseillers de la majorité de l'opposition, ce sont les conseillers, euh, ont leurs droits. C'est un droit individuel à déposer et à introduire des questions d'actualité. Évidemment, certains penseront que certaines questions ne sont pas très intéressants. Ben c'est le conseiller qui introduit et nous on est censé juste vérifier si le cadre est respecté. Après, libre à vous d'avoir votre opinion politique là dessus, mais nous ici, on ne peut pas dire ah oui, ça c'est pas une question d'actualité ou ça c'est pas une question d'actualité. On doit respecter ce règlement.

Speaker 1: Euh merci monsieur De Block. Est ce que je peux vous demander unanimité pour le point Monsieur Milice?

Speaker 8: On a encore droit à la parole, hein?

Speaker 1: Oui, mais bizarrement, ça devait d'abord être clignotant au vert avant d'être rouge. Mais bon. Oui, c'est parce que vous avez oublié d'éteindre votre. Vous avez oublié de couper votre micro. Voilà pourquoi vous voulez garder la parole constamment. Allez y!

Speaker 8: Euh deux choses. Euh. J'entends bien monsieur de l'UDC qui dit que dès que la la tutelle s'est positionnée, ça rentre en vigueur. Après, soyons quand même

conscients qu'on n'a pas appliqué grand chose de cette entrée rentrée en vigueur, à savoir déjà le démarrage de De du conseil communal qui se faisait jamais dans les délais, mais bon passons. Deuxième chose, euh c'est quand même un petit peu unique de voir qu'aujourd'hui les conseillers communaux de la majorité interpellent eux mêmes leur propre majorité, à part pour se montrer sur les images. Mais c'est quand même assez unique d'entendre que c'est eux qui interpellent leur propre majorité alors qu'ils ont un contact, en toute logique. Mais c'est leur droit bien entendu. Monsieur De Block, et je l'entends bien et on le respectera toujours. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, Monsieur ministre, Monsieur.

Speaker 1: Euh merci en tout cas, Monsieur De Block, pour cette explication. Maintenant, effectivement, vu que il y a le droit de médiation, je comprends bien que le cinq jours et Pessah à quatorze jours. Je comprends. Et je voulais aussi vous remercier parce que la mise à jour, euh, sur le site internet, euh pour le droit du conseil communal en néerlandais est bien aussi disponible. Donc c'est on. C'était pas le cas il y a quelques mois de ça. Donc maintenant c'est en ordre. Donc en tout cas, c'est utile. Merci.

Speaker 1: Merci monsieur. Sommes nous? Euh. Voilà donc euh, à l'unanimité, s'il vous plaît. Merci. Alors le point trois, euh, par rapport au plan de, euh, diversité, je vais d'abord donner la parole à monsieur le bourgmestre et puis ce sera à vous.

Speaker 4: Merci, Monsieur le président. La loi prévoit que chaque administration locale bruxelloise développe une politique de diversité qui se traduit dans un plan de diversité. Ce plan se base sur un diagnostic de la diversité à l'échelon de l'administration locale. Pour la commune, la diversité constitue un facteur de réussite sur le plan humain et des valeurs qu'elle promeut. La mise en place d'un plan de diversité permet à la commune de s'engager concrètement en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination, en offrant des chances égales à toutes et tous, afin que le service public soit le reflet de la société dans laquelle nous vivons. Un tel plan permet aussi de mieux comprendre et d'approcher la diversité de la population et d'en constituer le reflet. Ce plan comprend des actions orientées vers le personnel, mais également vers les citoyens et les citoyennes. Cette obligation légale permet d'inscrire l'institution dans une démarche claire de lutte contre les discriminations et de promotion d'une certaine exemplarité en la matière, gage de créativité, de valeurs positives, de motivation interne et de service au public optimal. Il s'agit donc d'un engagement moral, le levier principal interne à l'intégration par la mise à l'emploi et la réduction des inégalités professionnelles. l'Administration devra ainsi s'assurer que la diversité de la population se reflète dans la composition de son personnel. La gestion de la diversité doit ainsi offrir à chacun et chacune les opportunités d'emploi et de carrière, en lien avec ses compétences et ses aspirations, dans un environnement de travail qui favorise le respect des différences et l'intégration de X diversité. Un facteur dites drag success men solo black. Un Todd de Warden disait un hydrate d'or. Une diversité de plans obtenus tel qu'en de x concrete in zn voor je like qu'en non-discrimination. Do I do you like can't be the zoo date de Verlaine and public un is 20 the same living Warren well well even un d d'ergo loc plan maquette hot mojo loc Hommes de diversité one de bœuf walking better Toby entre Bernard and the Word Spiegel die plant um vote axis degree on peu de personnel Maroc op de burger de l'administration Moteur de tous vos organes. Dates de diversité de vin de bœuf. Walking where Spiegel world in the Samoan styling van Haar personal.

Speaker 1: Il y a eu all. In diversité is our lives un 400 par Freyja on the Road Stuck. Nationalités. Diversité. Nationalités. Mar. Analyse. Blague. Dates par critérium. Entrepôt. Nationalité. National. Afghan. Base. Femmes. Acteurs. Name. Of the best

of. Comme 60 %. Total night. The link to the family name and. The water Seven de Mercure dans 70 100. 84 tomes. Of Whatever Oak fait en anglais. Budget van begin under the. End of the end of the weather to help and that take. Over the handicap. Handicap. Nice feel the life. Bilan. Bilan diversité Biodiversité. Plan Madawaska in Analyse van Outcome. Is in. Allez le voir, il sera votre unique solitaire. Off community of the Molly. Kennedy. Herzen. Et d'Ernest. Van den der Spiegel de groupe. The groupe is in Rome like you like it.

Speaker 1: Monsieur Mahi Merci, monsieur le président. Alors, j'ai d'abord.

Speaker 1: Un point d'inquiétude et après une remarque générale. Alors, le point d'inquiétude, c'est que vous êtes encore en sous nombre. Vous êtes une vingtaine, je pense, dans la. Dans la majorité, vous ne faites pas le quorum. Majorité ne fait pas le quorum. Ça, c'est la première partie de mon inquiétude. La seconde partie de l'inquiétude, c'est que, à l'instar des autres ordres Ordre du jour des conseils précédents. Ce menu est extrêmement maigre. C'est un menu de conseil communal de Covid. On voit que ici, vous proposez tellement peu d'actions qu'on se demande si vous êtes encore là. Est ce que vous avez été malade ces derniers mois? Aussi, j'ai envie de dire aussi malade ces derniers mois, ça m'inquiète beaucoup. J'aimerais bien savoir pourquoi vous avez si peu de points à apporter collègue à apporter à ce conseil communal. Je voulais avoir votre réponse là dessus en parlant du du plan de diversité. Je voulais savoir si ce plan de diversité s'appliquait également au para stato. Je vais l'appeler para communaux tel move, Eleana ou la maïs. Je pose la question spécifiquement de au sujet de la maïs. Je voulais savoir si vous vouliez allier paroles et actes. En fait, lorsqu'une autorité invite des employés à débrayer lors d'une grève nationale. Et lorsque un échevin, président d'une association telle que la Miss fait exactement la même chose, demande à la masse toute la masse à ses employés de débrayer le mardi. Je voudrais savoir où se trouve la diversité. Lorsque vous faites une demande telle qu'elle a un nom à tous les employés. Ils n'ont pas d'autre choix que d'afficher un soutien à l'autorité. Et donc, quand vous dites où nous allons appliquer un plan de diversité, en fait, vous n'allez pas le faire. Vous ne l'avez pas fait hier, vous avez outrepassé vos droits, vous avez endossé un rôle de syndicat, vous avez accordé une sorte de prime syndical à ne pas travailler les heures où ils pouvaient faire la grève. Et je trouve que, en termes de concordance par rapport à vos paroles, vous êtes totalement à côté de la plaque. Faites d'abord œuvre de diversité dans les opinions qui peuvent être différentes dans cette dans cette administration. Et n'appellez pas à avoir une action commune d'un seul homme tout à tout un corps d'employés. J'aimerais bien que vous soyez conscient de cette de cette action que vous avez faite hier, par rapport à ce plan de diversité que vous avez, que vous soumettez ce soir.

Speaker 1: Merci, Monsieur. Madame Garcia Fernandez.

Speaker 3: Oui, merci. Merci, Monsieur le président. Alors, ma collègue Armony de CNU a soulevé toute une série de points que je que je voulais soulever, mon collègue Olivier Mahy également. Donc, je me limiterai à dire que, évidemment que nous, on soutient évidemment tous les. Tous les plans de diversité, mais ce que nous regrettons, c'est que ce dossier arrive à la dernière minute. Il arrive à la veille de la date limite fixée par la région. Alors, ce manque d'anticipation, Je rejoins un petit peu ce qu'a dit, euh, mon collègue qui se pose des questions. Moi aussi je me pose des questions que traduit ce manque d'anticipation, pas une gestion rigoureuse. En tout cas, le maire sera attentif à ce que ce plan soit mis en œuvre avec transparence et que ses objectifs soient évalués, soient évalués comme il se doivent.

Speaker 1: Merci Madame. Grâce à Fernandez, Monsieur Loup.

Speaker 1: Euh merci, euh, euh, Monsieur le Président. Donc, je je je me pose des questions parce que j'entends Monsieur Mali qui parle effectivement, euh, qui revient à nos questions d'actualité. Mais quand je regarde ici et je suis tout ouïe, évidemment, parce que, quand je regarde le plan diversité dans son ensemble, effectivement, vous expliquez bien le niveau, la nationalité, l'âge, le genre, le handicap et autres critères. Et moi, je vois, là, je j'aimerais bien l'entendre, si Monsieur Mali, évidemment, il fait référence à ses opinions politiques du personnel. De quelle manière? Effectivement, c'est indiqué dans ce texte, mais je suis tout ouïe pour en tout cas qu'on me dise à quel endroit dans ce plan diversité se trouve, euh, cette précision. Merci.

Speaker 1: Merci, Monsieur. Sommes-nous. Monsieur Bensalah?

Speaker 5: Alors, si vous ne voulez pas prendre la parole parce que je pensais que ce point allait être d'office validé, applaudi. Mais j'ai l'impression qu'à chaque fois qu'on parle parce qu'il y a le groupe du maire, on se pose des questions. Moi, je m'en pose plus, hein. Je vais être très honnête avec vous parce qu'à chaque fois qu'on parle de diversité, il y a de l'urticaire d'un côté. Et donc là, sur le coup, le groupe du maire devrait veiller à faire en sorte de tempérer car ça commence à se voir. Et donc là, aujourd'hui, je vous le dis et je vous le dis très honnêtement, quand vous faites un détour pour expliquer que vous auriez dû pas dû communiquer Pour avec le avec les personnels qui a besoin d'avoir des informations. Quand vous refusez de. De soutenir et en plus de cracher par dessus le marché sur notre candidature de Molenbeek 2030 capitale culturelle. Franchement, aujourd'hui, je ne me pose plus de questions. Vous êtes arrivés tellement bas et aujourd'hui vous continuez à creuser. S'il vous plaît tempérer vos ardeurs, montrer que vous êtes un peu des Molenbeek, quoi, et qui est ouvert à la diversité. Honnêtement, à quoi joue t on? Notre volonté ici, c'est de pouvoir travailler ensemble par l'un contre l'autre ou l'un à côté de l'autre. Ensemble, s'il vous plaît. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, monsieur Bensalah. Ce que nous pouvons. Monsieur Mélisse.

Speaker 8: Merci, monsieur le président. Je me réjouis d'une chose, c'est que le maire existe dans cette assemblée. Parce que sans ça, certains de cette assemblée n'auraient jamais rien à dire. Je vous remercie. Si.

Speaker 1: Merci, monsieur Millicent. Euh. L'incident clos est ce que nous pouvons euh, à l'unanimité accepter ce point? A à la réponse, Monsieur, euh. Le bourgmestre. Merci de le rappeler, Monsieur.

Speaker 4: Oui. Euh faut il rappeler en fait que euh, la possibilité d'entrer un un plan à deux diversité existait à chaque euh, législature, Il n'a pas été fait, la législature passée, donc on l'a introduit cette année. Il a fallu travailler sur ce plan de diversité, sur le plan de diversité aussi. Et donc ça met sûrement un peu de temps aussi. Ça met aussi du temps d'aller chercher tous les critères sur lesquels nous avons effectivement une action à mener ou des actions à mener. Je pense pas que la liberté d'opinion ou la diversité d'opinions est en fait une prérogative ou un dossier que doit traiter le collège ou l'administration communale ou le RH en fait. Euh, je pense que ça découle de la Constitution. Et nous, on travaille sur des critères qui sont en fait des critères objectifs sur, euh, euh, notamment, euh, le nombre de personnes à mobilité réduite ou handicapées également. Voilà, les les jeunes, comme vous avez dit. Donc les constats y sont posés. Effectivement, il y a des. Il y a des difficultés par rapport à ça, mais effectivement, nous sommes en train de travailler et nous avons mis les éléments, euh, en. Donc, euh, les éléments sur lesquels nous pouvons travailler au niveau du RH et vers lesquels nous allons travailler. Il faut savoir aussi que, concernant les personnes

handicapées, nous avons un nombre euh. Euh, en fait, euh, le minimum légal ou entre le nombre légal de personnes, euh, Handicapé. Malheureusement, nous ne l'avons plus et donc nous devons aussi travailler avec ça. Bien sûr, avec, euh, l'échevin de l'égalité des chances qui va aussi travailler. Et, euh, je pense que c'était. C'est quelque chose qui aurait pu aussi se faire. Euh, puisque vous parlez de ça, monsieur Mahy, je pense que vous, vous saviez que vous étiez aussi l'échevin, je pense, de l'égalité des chances. En tout cas, voilà. Vous aviez aussi, euh, quelques. Voilà, nous ne sommes pas. C'est pas des choses qui vous sont inconnues puisque. Puisque en fait, euh, vous étiez euh, vous étiez aussi à la manœuvre, comme nous l'étions. Mais donc on aurait pu faire ce plan diversité précédemment ou le fait maintenant en ce qui concerne les sur les en ce qui concerne les patronymes, donc euh, c'est pas sur les noms de famille mais sur l'endroit de naissance. Donc euh, ce n'est pas. Ce n'est pas sur les noms de. C'est pas sur une analyse sur les noms de famille, c'est sur l'endroit de naissance. En fait, la seule valeur on va dire, qui est en fait une valeur, qui est, qui est factuelle. En ce qui concerne les jeunes, il y a peu de candidatures, souvent dans des postes spécifiques, donc CFA. En ce qui concerne les handicapés, il y a peu de candidatures, mais nous sommes en contact avec divers sitcoms pour obtenir plus de candidats. Et en ce qui concerne les néerlandophones, ils sont très demandés dans la région grâce au bilinguisme et donc il y a peu de candidatures qui qui atterrissent à. En fait, en tout cas dans les candidatures à Molenbeek. Et en ce qui concerne les para communaux, il y a aussi, euh. Il y a aussi en fait un plan, mais ça peut se faire aussi avec l'administration. Voilà.

Speaker 1: Merci, Monsieur le président. Monsieur le bourgmestre, Euh c'est madame. Oui.

Speaker 1: Merci, Monsieur le président.

Speaker 1: Juste pour dire que le groupe TF1, ben vu la la la circonstance du budget donc c'est quand même 60 zéro zéro 0 € que l'on peut recevoir. Donc le groupe TF1 soutiendra le plan diversité.

Speaker 1: Merci Monsieur Loup.

Speaker 1: Euh merci beaucoup Monsieur le président. Euh merci en tout cas pour euh, vos vos réponses. Je Je suis vraiment désolé pour le groupe, mais à un moment donné, moi, je fais partie de la diversité et mes diversités sont multiples. Donc, je sais que par rapport à des questions d'actualité, vous n'avez pas pu avoir vos réponses comme vous l'entendiez peut être. Mais donc vous revenez avec les questions, les réponses que vous n'avez pas eu de questions d'actualité, Monsieur Mahi et vous revenez là dedans dans ce plan diversité. Ce plan diversité est important et pour beaucoup de personnes à Molenbeek, je pense que c'est quelque chose qui est positif. Et nous, Ecolos, de toute façon, on va le soutenir parce que quand vous allez à l'intérieur de ce point, vous regardez les différents points d'attention qui sont indiqués. C'est hyper important pour beaucoup de personnes. Mais franchement, je. Vous savez bien que je fais attention quand je prends la parole pour être juste, mais je trouve que. Mr. Mais honnêtement, je ne vois pas de quelle manière. Effectivement, dans ce point de plan diversité, la divergence d'opinions politiques devrait être indiquée. VRAIMENT, je suis un peu perplexé. Voilà, j'ai dit merci monsieur.

Speaker 1: Monsieur Mahy Oui, tout simplement pour dire que ce plan diversité est bien et évidemment qu'on le soutient. Mais à un moment donné, on ne peut pas faire des effets d'annonce, avancer un plan de diversité tout en contraignant une administration à afficher une position, une position, quelle qu'elle soit, et certainement dans un cadre comme celui là, c'est une position politique. Et on a là, évidemment, la

Constitution défend les opinions personnelles dans le chef des employés, mais en mettant en balance et en demandant aux employés d'afficher quelque part ce soutien à une mobilisation ou non. C'est ne pas prendre en compte leurs leurs, leurs sentiments, leurs leurs envies de ne pas nécessairement afficher une opinion. C'est ça que je veux dire. Mais j'espère que vous vous mettrez en compte pour prendre en compte cette cette notion là qui est très importante. Parce que voilà, il me semblait pas du tout inadéquat de d'avancer cette cette, cette notion par rapport à ce qui s'est passé effectivement au point un de cet ordre du jour.

Speaker 1: Merci, Monsieur Mahi. Euh.

Speaker 1: Merci. Merci pour la réponse. Euh. J'ai pas eu toutes les réponses mais ça va sûrement. Vous n'avez pas toutes les réponses par contre. Donc on va bien sûr, on va le soutenir parce que on a besoin d'un plein de diversité. Par contre, je voudrais qu'on fait quand même attention quand on avance vers le côté pratique, que on ne tombe pas trop dans le piège de rester fixé juste sur la diversité, qu'on continue à fixer sur des gens qui sont de qualité. Mais à côté de ça que, comme j'ai dit, c'est bien écrit pour les noms de famille après ça. Vous discutez ou pas? J'espère juste que vous allez quand même regarder et analyser les raisons pourquoi on n'arrive pas aux quotas, Pourquoi est ce qu'il y a quelque chose qui manque peut être dans la rédaction des lettres avec compte pour société? Est ce que ce qu'on n'arrive pas à attirer les bonnes personnes? Voilà, je ne voudrais plus une analyse aussi sur d'où vient le problème, Où est le problème? C'est tout. Voilà pour le reste. Voilà, vous êtes sur un bon plan diversité. Et voilà, on va continuer dessus et bonne chance quoi.

Speaker 2: Merci par avance.

Speaker 1: Merci, Monsieur Hamzaoui.

Speaker 1: Oui, merci, Monsieur le président. Je veux juste préciser une chose très importante qui a été dite par un de nos collègues le fait que le plan de diversité présente une position politique. Juste préciser qu'un plan de diversité ne présente pas, ne doit pas présenter une position politique. Le plan diversité, c'est un outil de gestion et de planification. Le plan de diversité, c'est un outil pour garder la performance et l'efficacité de notre administration. Le plan de diversité, c'est aussi un élément pour crier l'attractivité, une attractivité et une image positive de notre administration. Donc, je suis désolé d'entendre Entre certains qui disent que le plan de diversité qui sous la table, sur la table aujourd'hui est une est un document qui présente une position politique.

Speaker 1: Merci, Monsieur Hamzaoui. Monsieur ministre, vous avez déjà eu la parole ou pas encore dans.

Speaker 1: Cette.

Speaker 1: Discussion.

Speaker 8: Monsieur le Président, nous sommes déjà dans la réponse et la dernière parole des conseillers. Et Monsieur Hamzaoui n'a pas pris la parole au premier tour, donc il n'avait pas lieu de prendre la parole au second tour. Merci.

Speaker 1: Merci, monsieur Mélisse. Euh. Enfin, j'y veillerai. Effectivement, il y a eu beaucoup de prises de parole et parfois c'est un peu compliqué de surtout me servir. Ah oui, vous avez bien essayé, ça a marché. Cette fois ci, je ferai plus attention. Voilà. Alors euh. Merci à vous. Donc je peux à l'unanimité. Merci.

Speaker 2: Bonsoir.

Speaker 1: Absolument. On peut s'applaudir effectivement. Le point suivant. Alors Département Monsieur. Mais.

Speaker 1: Je trouve déplorable que vous vous adaptiez le règlement en direct comme ça. Enfin, je trouve ça déplorable, surtout que Monsieur Monsieur qui vient d'intervenir, il risquerait encore d'intervenir, ne comprend pas la question et ne comprend pas la question ne va jamais passer l'examen de cette de cette manière là, on n'avance pas dans le débat s'il ne veut pas entendre les mots justes qu'on prononce. Enfin je veux dire, il biaise totalement le débat. Il faut arrêter avec ça. Donc, s'il vous plaît, de votre côté, soyez attentifs à ce que l'ordre des interventions à ceux qui ne peuvent pas intervenir et et à ceux qui veulent répliquer, qui qui soient quand même dans le thème quoi.

Speaker 1: Merci, Monsieur Mahy, je fais ce que je peux et parfois on peut faire des erreurs aussi, non? Je pense que nous sommes des êtres humains. Merci.

Speaker 8: Monsieur Malice pour la question suivante.

Speaker 1: Ah ben d'accord, écoutez euh allons y. Donc, voilà donc la question suivante le point quatre, un département infrastructures et développement urbain. Euh, monsieur le ministre.

Speaker 8: Il y a pas un petit mot d'explication?

Speaker 1: D'accord.

Speaker 2: C'est bon. C'est le schéma.

Speaker 1: Alors, euh. Madame Salia Rice.

Speaker 9: Alors, la commune a introduit en juin 2025, une demande de subsides auprès de la région pour, euh, le réaménagement de la place des cartes dans le cadre, euh, PAV. La Région a répondu donc favorablement et nous accorde un subside de plus de 563 000 €. Pardon? Euh. Une convention de la commune et la région fixent à présent les modalités d'octroi et d'utilisation de cette subvention. Ce projet vise donc à améliorer la qualité, de l'accessibilité. L'accessibilité de l'espace public en sécurisant les cheminements piétons et cyclistes et en favorisant un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacement. Donc aujourd'hui, on vous propose d'approuver cette convention relative à ce subside afin de permettre la mise en œuvre du projet dans les meilleurs délais. Merci.

Speaker 1: Merci, madame Salia, Monsieur Milice.

Speaker 8: Merci, Monsieur l'échevin. Euh, Monsieur, excusez moi Monsieur le Président. Euh. Et merci, mesdames, Messieurs, pour votre réponse et votre introduction. La première question que je me pose, c'est que il y aura un cofinancement de la part de la commune, et j'aimerais bien savoir à quel montant il va se lever et s'élever et s'il est déjà prévu dans le budget ordinaire ou extraordinaire. La deuxième chose, c'est qu'on va devoir quand même respecter des règles très strictes pour rentrer dans les délais. Mais je suis un petit peu rassuré parce que finalement, on n'a pas encore signé un convention, on n'a pas encore le poignon, mais on a déjà commencé les travaux, donc on devrait être dans les délais. Parce que si je ne me trompe pas,

les travaux de réaménagement de la place bécanne sans convention et sans poignon, ont commencé bel et bien depuis quelques jours. Merci.

Speaker 1: Merci, Monsieur le ministre. Euh, monsieur Van Meurisse.

Speaker 4: Oui, euh.

Speaker 1: Je rebondis sur, euh, ce que monsieur.

Speaker 1: Ministre a dit, parce qu'en effet, les travaux, on les a commencé. Pourtant, on. Aujourd'hui, on doit, euh, approuver cette convention, une convention dont les travaux ont déjà commencé. Donc, là aussi, euh, à quoi sert finalement ce conseil communal puisque au final, vous ne tenez pas compte, euh, de l'ordre des choses?

Speaker 1: Euh Monsieur Mahy.

Speaker 1: Euh pourriez vous nous rappeler le nombre de places de parking qui y ont qui sont perdues? C'est pas. C'est pas un jugement de valeur du tout. Vous me connaissez, je suis un peu un cycliste, mais je voulais savoir combien de places de parking sont légales et illégales. Je veux dire le nombre de places qui, de fait, existe dans le quartier. Combien sont supprimés au terme des travaux?

Speaker 2: Je vous propose de répondre par écrit, comme ça vous avez.

Speaker 9: Tous les détails. Et concernant le fait qu'on a commencé alors qu'on passe aujourd'hui le point, je vous rappelle qu'il a plu à plusieurs acteurs concernés dans ce projet de réaménagement de la place B15. Là, on parle de la Convention de la commune et la région. Je vous rappelle qu'il y a d'autres acteurs qui sont concernés et il y a différents secteurs d'intervention. Donc, on commence vraiment du côté où, euh, déjà, les accords ont déjà été fixés. Donc, c'est pas la première fois qu'on passe au conseil communal pour ce point là. Là, je parle d'une convention qui relie la région et la commune d'où on a besoin l'aval du conseil communal. Voilà pour les données. Enfin, je note que je vous en. Vous voulez peut être aussi le chiffrage de la part de la commune sur le projet total, Comme ça j'envoie ça et Monsieur pour euh les places de stationnement, euh que je vais donc par écrit, euh je vais le noter tout de suite.

Speaker 2: Merci beaucoup.

Speaker 1: Merci me euh. Donc parfait. C'est bon pour tout le monde. Merci. Le point suivant. Point cinq. Je donne également la parole à madame Brice.

Speaker 9: Euh alors là, c'est dans le cadre du contrat de quartier euh durable. Étant noir, la commune prévoit le réaménagement des abords des logements sociaux, euh situés à l'angle des rues de la borne et de la colonne, dans le cadre du projet intitulé Chaîne des placettes conviviales. Alors pour pouvoir réaliser les travaux, la commune doit disposer d'un droit réel sur les zones concernées, comme l'exigent les règles du contrat de quartier durable. Alors, après concertation avec le logement Molenbeek, la SLR B, notre service juridique, il a été décidé, euh, de constituer un droit de superficie en faveur de la commune pour une durée de nonante neuf ans et pour la somme symbolique d'un euro. Euh j a le plan euh annexé, euh. Dans le boss, euh, il y a un géomètre expert qui sera désigné pour établir les plans volumétriques nécessaires, notamment en raison de présence d'un parking souterrain sur le site. Et donc le financement d'un euro symbolique sera prévu au budget extraordinaire 2026. Euh. Voilà. Et les démarches administratives seront réalisées durant le courant de l'année 2026.

Speaker 1: C'est bon madame Maryse? Oui. Okay. Merci. Euh. Me Valence. Ah bon?

Speaker 7: Euh, il y a. Thank you you for meeting pharmacie. André. Hum. Une chaîne de placettes conviviales comme Taken Nederland. Des vans blanches. What is the world? Come. Here in the boss. In the light in the night. In the intéressante burnt for all days of the agenda. Better in the boss even. Amazing.

Speaker 9: Excelle dans Warm Up Project dans cette version de plan de vie interessante. Touch Down the plenty down Miracle comme stratégie de note of the worst telling whatever master de tel for the man. The machine dernier Bejeweled de nos jours, durant votre législature dans The World of Need for me.

Speaker 1: M'a prouvé. Madame Garcia Fernandez.

Speaker 3: Oui, Merci, monsieur le président. J'avais encore une question. Deux questions pour madame l'échevine. Je voulais savoir s'il y avait des conditions particulières qui étaient attachés à ce droit de superficie, par exemple, l'obligation d'entretien, restriction d'usage. Et enfin, euh, si j'ai bien lu, on parle d'un financement par Boni extraordinaire. Est ce qu'il a été sécurisé en 2026? Je ne comprends pas bien ce qu'il est, ce qu'il est écrit, ou bien est ce que ça dépend de décisions futures?

Speaker 9: C'est 1 € symbolique.

Speaker 3: OK.

Speaker 9: Et donc c'est 1 € symbolique, OK. Et pour l'entretien, et cetera. Vu que c'est la commune qui reprend vie, il y a un accord, que ce soit la commune qui s'en charge.

Speaker 3: Là, vous avez un accord avec la commune? OK.

Speaker 9: Ah oui oui c'est ça, entre la SNCB, le logement et la commune.

Speaker 3: Okay.

Speaker 9: Oui, tout à fait ça.

Speaker 3: Merci.

Speaker 9: De rien.

Speaker 1: Merci, madame. Finlandaise. Euh. Pouvant approuver le point. Merci. Le point suivant. Point six Mobilités Police de la circulation routière. Je donne la parole à madame Reiss.

Speaker 9: Comme on dit business as usual. Euh, c'est un point qui reprend. Attendez un peu. Donc, à chaque fois qu'on a, on adapte la mobilité sur le terrain, euh, que ce soit placement, retraite de bornes électriques, signalisation de zones, livraisons, etc. Nous, nous devons adapter le règlement général complémentaire de police de la circulation. Euh. Ce règlement, donc, donne une base légale à toutes les modifications concrètes en matière de mobilité. Euh. ICI, il s'agit concrètement, euh, de régulariser les voiries limitrophes avec Google, Berck et Berchem Sainte-Agathe qui était encore en zone bleue. Grâce aux solutions techniques pardon, proposées par King Bruxelles, ces rues peuvent désormais passer en zone grise, ce qui permettrait une gestion plus

cohérente et une réduction de la pression de stationnement pour les riverains. Donc les autres ajustements du règlement concernent des points techniques mineurs, comme s'ils sont emplacements spécifiques repris dans le détail de la délibération. Donc je vous invite à approuver ce point. Euh, à ces euh, récurrents.

Speaker 1: Euh.

Speaker 7: In the best. Of on the big data Tunes. Problèmes de mobilité. Income in the dash data in régionales and this is the new and all the world and that on the legend of the world Wonders via the Totem ou motivation, the totem force and oak which Bertrand under this, the recommander. Where is bloody bear blouson en resonance of. The worst thank you.

Speaker 9: Might parking brussels All you and see Belgium. De Cockburn à l'arène. I'm here over. Un impact à 40 2 h 10 dans un stade. De Reading. Pour des résultats concrets. Head of the Community Zone sans parking Brussels.

Speaker 7: And in this is over all that I. Can't. Okay.

Speaker 1: Très bien. Euh. Pouvons-nous approuver le point? Merci. Points suivants. Euh. Service petite enfance. Je donne la parole à Monsieur le bourgmestre.

Speaker 4: Non, Je vois. Oui, c'est simplement. En fait, c'est un avenant au contrat. Dans le cas où les parents veulent changer leurs horaires afin d'éviter de faire signer l'entièreté l'entièreté du contrat à toutes les personnes.

Speaker 1: Pour pouvoir prouver le point. Merci. Le point suivant. Euh. Culture euh francophone. Subside aux associations culturelles. Oui. Monsieur le bourgmestre.

Speaker 4: Oui. Donc il s'agit de l'octroi d'un subside d'un montant de 5 000 € en faveur de l'ASBL Marvel pour la réalisation d'un projet ponctuel qui se tiendra le 16 janvier au Château du Caravelle, qui est donc un projet qui est financé depuis plusieurs années au sein de notre commune, à cette hauteur là, depuis donc plusieurs années. Ce projet consiste en l'organisation de la 10^e édition de la fête du Nouvel An berbère, un événement familial qui met en valeur le patrimoine culturel amazigh à travers des musiques plus traditionnelles, des plats traditionnels, bijoux artisanaux et diverses animations culturelles, et dont l'objectif est de faire découvrir et partager cette culture avec un large public, dans un esprit de convivialité et d'ouverture.

Speaker 1: Merci Monsieur le bourgmestre. Euh Monsieur Van Meurisse.

Speaker 2: Je vais taper.

Speaker 1: Et puis on m'a enlevé donc.

Speaker 2: À côté.

Speaker 1: Le vallon de clôture.

Speaker 1: Non mais maintenant oui.

Speaker 1: Bon allez y.

Speaker 1: Allez y, allez y!

Speaker 1: Donc euh.

Speaker 1: Moi c'est.

Speaker 1: Un.

Speaker 1: Douze douze le douze.

Speaker 1: Okay. Restons en ligne. Bon technique. Euh ça va.

Speaker 9: Aller.

Speaker 1: Euh sur ce point là, malheureusement, je vais m'abstenir. Et la raison, c'est parce que je ne comprends pas pourquoi on adule des fêtes comme le saint Nicolas pour raisons de ne pas avoir le budget. Mais l'autre côté, on va substituer une autre fête avec 5 000 €, des clubs sportifs avec plus de cinq zéro zéro zéro enfants ou 500 enfants qui doivent se débrouiller avec un subside de un 0 € pour une année complète. On ne peut pas leur expliquer comment et pourquoi on subside une fête d'un jour avec 5 000 €. Ce n'est pas du tout contre la fête même. Voilà, je voudrais préciser. Je suis d'accord. Le nouvel an amazighe peut bien se faire fêter, mais on ne peut pas justifier la subside pour une fête à 5 000 €, sachant que d'autres fêtes ne peuvent pas avoir place parce que il n'y a pas de budget pour des raisons budgétaires. Donc il faudra m'expliquer comment d'un côté on subside une fête et l'autre côté d'autres fêtes, on va complètement anéantir ou annuler. Comment on peut expliquer ça? Je ne comprends pas. Merci.

Speaker 1: Monsieur Mélisse. Pardon monsieur Van Meurice.

Speaker 1: Alors moi je suis également très très étonné par le sens des priorités de cette majorité ou finalement même des des cadeaux anecdotiques par pour les enfants par exemple, elles ne se font pas. Mais par contre pour les ASBL des amis, là il y a de l'argent. Malgré la situation budgétaire qui est très difficile où manifestement il faut trouver des économies partout. Mais voilà. Manifestement, certains sont privilégiés par rapport à d'autres. On voit là aussi que le sens des responsabilités, des responsabilités de cette majorité. Merci.

Speaker 1: Merci, Monsieur le Merci.

Speaker 1: Euh. Je comprends bien évidemment les différents questionnements, mais je trouve que même dans des situations budgétaires compliquées, c'est bien quand même de pouvoir soutenir des événements culturels. Pour moi, c'est important. Mais par contre, je voudrais savoir quel était le montant de la subside de l'année dernière pour savoir un tout petit peu? Est ce qu'il y a une évolution où il y a une diminution? Voilà. Merci.

Speaker 1: Euh merci monsieur Mélisse.

Speaker 8: Merci, Monsieur le président. Ben oui, je prends note effectivement de l'objet de cette subvention et de l'importance de soutenir la diversité culturelle à Molenbeek. Le spectacle Nouvel An amazighe est en effet un projet qui contribue à la richesse culturelle et au vivre ensemble. Cependant, au regard de la situation financière actuelle de la commune, je m'interroge sur la pertinence de maintenir certains subsides ponctuels alors que des efforts significatifs, et je rejoins ma collègue, ont été demandé à d'autres services et travailleurs pour respecter les contraintes

budgétaires. Pouvez vous expliquer sur quelle base le collègue a décidé de maintenir ce type de subside ponctuel? Malgré les efforts budgétaires déjà consentis et la nécessité de prioriser certaines dépenses dans un contexte financier très contraignant. Merci.

Speaker 1: Merci, monsieur Alfano. Merci, Monsieur le président. Je ne vous.

Speaker 1: Cache.

Speaker 1: Pas que.

Speaker 5: Je n'ai pas.

Speaker 1: L'intention d'intervenir.

Speaker 4: Par rapport.

Speaker 1: À cette demande de subvention.

Speaker 1: Mais ces.

Speaker 1: Derniers jours, j'ai été vraiment.

Speaker 1: Choqué et choqué par la communication de certains membres du maire. Le micro machin. Non, non, vous existez, mais malheureusement vous existez mal. C'est ça le problème. Non, non, je vous le dis simplement parce que si je dois dire, il faudra penser, j'ai pas envie de créer un incident. Je suis extrêmement fâché, est ce qu'on entend? Je vous disais donc que j'ai longuement hésité avant d'intervenir par rapport à cette demande de subvention. Mais ces derniers jours, j'ai pu lire sur les réseaux sociaux que certains. D'ailleurs ça a été évoqué par madame D. Et je trouve un peu l'amalgame extrêmement interpellant. Venir dire que la commune, mais aussi le CPS, a supprimé la fête de Saint-Nicolas au détriment de faits culturels comme c'est proposé ce soir, que j'ai pu lire aussi, c'est qu'on a parlé de l'identité, l'identité de notre pays. En général, ce sont des arguments qui sont utilisés par la droite extrême, pour ne pas dire l'extrême droite, même parfois par les mouvements fascistes, pour dire ils se préparent à grand remplacement, c'est à dire qu'on est en train tout doucement d'effacer la culture judéo-chrétienne de notre pays en faveur d'autres cultures. Et ça, c'est tout simplement scandaleux. Bien évidemment que la suppression, ou je dirais même le fait qu'on a postposé les fêtes de Saint-Nicolas, ça se fait en commun accord avec une grande partie des membres du personnel, que ça soit au CPS ou à la commune de Molenbeek. Et ça correspond aussi à un message qu'on donne de pouvoir limiter les dépenses, mais ce n'est pas une raison pour couper court à des activités liées à des activités culturelles. D'ailleurs, je rappelle, chers collègues, que nous finançons Breslau qui viennent déposer leurs valises au parc du Caravelle chaque année, et ça nous coûte aussi quelques milliers d'euros. Mais nous souhaitons pouvoir continuer à faire en sorte que cette commune puisse continuer à vivre sur le plan culturel. Et alors, chers collègues, cette fête ici que vous êtes en train de décrier aujourd'hui, je vous rappelle que ça fait dix ans qu'elle est subsidiaire et subsidiaire par l'échevine de la culture de votre parti, madame Françoise, qu'est mort. Et aujourd'hui, parce qu'on est dans l'opposition, on commence à faire des cacas nerveux, à essayer de faire croire qu'il ne faut pas soutenir de tels projets. C'est tout simplement un procédé honteux. Et, je le répète, les moyens qui sont utilisés sur les réseaux sociaux pour discréditer la commune est tout simplement une véritable honte. Et ce sont des pratiques qui sont indignes de notre démocratie. Merci.

Speaker 1: Merci, Monsieur. Monsieur. Houari.

Speaker 2: Merci.

Speaker 1: Oui. Oui, effectivement. Oui. Oui oui. Oui, Madame. Effectivement. Oui. Excusez-moi. Oui. Oui. Effectivement. Je. Moi même. Je. Merci. Merci de le rappeler. Je vous redonne. Je vous donne la parole, Madame, deux minutes. Il va falloir qu'on mette. Le micro demain. Voilà.

Speaker 1: Oui, Merci. Voilà. Je réagis parce que j'ai été cité. Euh je suis désolé, ce n'est pas une question de culture. Comme j'ai bien cité une. Je suis bien d'accord qu'on fait la nouvelle en amazigh tout le temps, comme on fait autre chose, mais je dis juste que ce n'est pas justifiable de substituer cinq zéro zéro 0 € à une fête d'une journée, et on annule en annulant d'autres fêtes. Ce n'est pas que ce soit Saint Nicolas ou que ce soit, comme j'ai dit, des clubs d'enfants de 500 enfants qui doivent se débrouiller avec 1 000 €. Va leur expliquer que pour une soirée, on donne 5 000 €. C'est une question financière. Ce n'est pas une question culturelle. C'est que ce soit une fête nouvel an chinois ou que ce soit le nœud rouge pour les pères. Oui, faites-le. Mais pourquoi on dit une partie valable? Pour des raisons budgétaires. On vous annule une fête, mais on va se suicider de l'autre côté. 5 000 € pour une autre. Soyez clair dans tout. Alors, ou bien on subside tout, ou bien on annule tout? Voilà, C'est pas une question culturelle, pas du tout.

Speaker 1: Merci Monsieur. Monsieur Houari.

Speaker 8: Merci, Monsieur le président.

Speaker 1: Donc juste.

Speaker 1: Une petite précision.

Speaker 2: Et tout.

Speaker 8: Le collègue la porte.

Speaker 2: Ah ok.

Speaker 1: OK. Merci. Madame Garcia Fernandez, allez y.

Speaker 3: Je vous remercie, Monsieur le président. Alors, moi, je suis vraiment sidéré comment, à partir d'une réponse, alors que l'interpellant, madame de CNU dit précisément, explicitement que ce n'est pas une question culturelle, comment peut on instrumentaliser le débat de la sorte? Depuis le début, Depuis le début? Monsieur le Président, j'ai entendu concernant le maire honte! Maintenant c'est l'extrême droite, Mais ça suffit.

Speaker 2: Facho.

Speaker 3: Facho, ça suffit monsieur! On n'a jamais dit. On a expliqué l'importance de cette fête. On n'a pas encore donné notre position. Nous allons nous abstenir, ça c'est clair. Mais nous avons expliqué pourquoi, mais comment, à partir d'une intervention comme celle de madame de Knut, on peut faire des amalgames comme cela. Cela veut dire que de toute façon, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, c'est ce discours là qui va primer. Et ça, c'est tout à fait lamentable parce que ça veut dire qu'on peut dire ce

qu'on veut. De toute façon, les discours sont préparés à l'avance. On fait une question d'actualité, on en fait une autre pour vous permettre de parler. Mais c'est honteux ce qui se passe ici, C'est un déni de démocratie et ça suffit vraiment. Ça suffit.

Speaker 2: C'est le grand remplacement.

Speaker 1: Excusez moi monsieur, vous n'avez pas la parole. Merci, madame Garcia Fernandez. Il y a une chose qui est certaine, c'est que, euh, le votre parti n'a pas été, euh, cité, Oui, mais il n'a pas été comparé à la A. A une droite extrême, aux fachos. Ça, ça n'a pas été. Non, non, non, ça, ça n'a pas été fait. Excusez moi, excusez moi. Maintenant, vous avez de toute façon la parole. Vous, vous avez ces ministres, vous avez vous. Excusez moi, vous avez le droit à la parole. Et. Madame Garcia Excusez moi, madame Garcia Fernandez a eu la parole. Vous pouvez aussi l'avoir si vous voulez. Maintenant, je donne la. Mais je suis je suis juste. Maintenant, je donne la parole à M. Houari. Merci, monsieur le Président.

Speaker 8: Monsieur le Président. Donc je ne vais.

Speaker 1: Pas répondre.

Speaker 8: Pour.

Speaker 1: Polémiquer, juste pour apporter quelques précisions. Donc, la fête de Saint-Nicolas a été prévue au budget 2025. Les crédits sont toujours prévus au budget 2025. Alors, pourquoi elle a été supprimée? Elle a été supprimée. Et Monsieur Van Meurisse Donc je vous corrige, c'est pas cette majorité. Le CPS, il y a quelques mois, a pris la décision de supprimer la fête de Saint-Nicolas, étant donné que la nouvelle loi communale et la loi organique sont très claires et disent que le personnel du CP et du de la commune doivent bénéficier des mêmes avantages. La commune a été quelque part obligée de appliquer la même règle. Donc, on a reçu une délibération, on a reçu une délibération, ça peut vous faire rire? Je ne sais pas, mais c'est vraiment malpoli. Monsieur Melissa J'ai pas. Oui, donc on a reçu une délibération du conseil du CP disant que la fête de Saint-Nicolas était supprimée. On a suivi le CP dans cet ordre là. Les crédits budgétaires sont toujours prévus donc il n'y a pas eu de décision, croyez moi. Effectivement, la commune connaît de grosses difficultés financières, mais il n'y a aucune volonté de saper dans les avantages du personnel. C'est un c'est un montant par rapport à la masse budgétaire, par rapport aux crédits budgétaires, qui n'est pas très important et ne représente que très peu. Donc, il n'y a aucune volonté de saper ces petits avantages par rapport au personnel. C'est juste que la décision a été prise ailleurs, étant donné que la loi nous impose d'accorder les mêmes avantages entre le personnel du CP et de la commune, la même décision a été prise au niveau communal. Voilà, pour répondre à votre question. Merci.

Speaker 1: Euh oui, je donne aussi la parole, monsieur le bourgmestre. Le micro de Monsieur Borg m'a. S'il vous plaît.

Speaker 4: Oui, voilà, comme vous le savez, nous avons en fait une ambition et un projet qui était Molenbeek 2030 dans le cadre de 2030. Il est particulièrement mis en évidence en fait, les diverses. Les diverses communautés. Et ce festival là était aussi compris dans le cadre de toutes les activités de Molenbeek 2030. Il se fait que Molenbeek 2030. La réponse a été donnée il y a à peine à peine deux ou trois semaines. Et donc, euh, des engagements avaient été pris concernant l'organisation de cet événement là. Nous, nous avions pour 2025, ils l'étaient. Nous n'avons pas en fait fait de coupes sur le par rapport au budget de la culture, puisque nous étions dans le cadre de la perspective d'obtenir une décision favorable concernant notre

candidature à Molenbeek 2030. Nous n'avons pas fait de coupes de ce côté là et cette activité était aussi prévue. Il se fait que pour les années prochaines, dans le cadre et dans le contexte dans lequel nous nous trouvons au niveau budgétaire, nous allons être amenés sûrement à analyser certaines dépenses et différentes. Et les dépenses aussi peut être de la culture. Et dans ce cadre là, nous reviendrons sûrement avec des propositions, des propositions. Mais aujourd'hui, nous ne pouvions pas. En fait, nous pouvions pas en fait mettre fin directement à cette euh, à cette euh, collaboration ou en tout cas, euh, ne pas octroyer cette, euh, ce subside là à cette, cette, euh, cette association qui avait par ailleurs déjà pris des engagements dans le cadre aussi, donc, de Molenbeek 2030. Donc, euh, je fais appel aussi à votre sagacité pour comprendre que, dans notre commune, il y a beaucoup de personnes d'origine amazighe et que cette culture est quand même assez importante. Nous payons aussi. Nous avons des subsides aussi pour des activités qui sont d'un ou deux jours, qui sont des fois aussi des, euh, l'exposition, une activité diverse. Et je pense que ça fait pas vraiment polémique. C'est quand même particulier que il y ait une polémique qui se fasse par rapport à, donc une activité qui est en fait une activité destinée à tout le monde, mais en particulier à une culture qui est fortement présente dans notre commune. Donc, franchement, je suis je ne comprends pas très bien quel est le en fait, quel est l'objectif? Il y a plein de fois où, en fait, on fait passer ici des. Des subventions qui sont accordées à diverses activités culturelles de toutes natures. Nous, nous les soutenons toutes, nous essayons de toutes les soutenir et en particulier en cette année qui était donc celle de Molenbeek 2030. Donc voilà, je fais appel à un petit peu à votre. Aussi peut être votre tempérance ou. Ou de faire de faire appel à autre chose que simplement un étonnement par rapport à un montant ici, et en le mettant en rapport avec autre chose, euh, qui est encore un autre département et que nous gérons également le mieux possible. Merci.

Speaker 1: Merci. Euh Monsieur, Monsieur.

Speaker 1: Merci. Euh en fait j'ai beaucoup de choses à dire figurez vous. Euh c'est pas que par rapport aux points. Parce que déjà la première chose, nous faisons partie de l'opposition. À un moment donné, vous en ajoutez un point. Huitième point il y a un subside de 5 000 € pour le Nouvel An à mézigue. Ben c'est normal qu'on pose des questions. Voilà, ça je pense que c'est notre droit de faisant partie de l'opposition si on a envie de poser des questions, effectivement, surtout ici, pour moi, c'est une question de subsides et de 5 000 €. Donc c'est un autre groupe n'a pas mis en question cette subside. Nous avons juste posé la question qui était quel était le montant l'année dernière pour savoir s'il y avait une continuité ou vous avez déjà eu un réflexe de diminuer un tout petit peu, mais j'ai pas eu en tout cas la réponse sur le suivi de l'année dernière. Donc c'est notre rôle de l'opposition. Deuxième chose, je n'ai jamais entendu autant de certaines personnes ici, dans cette assemblée qui fait autant la publicité du maire. Franchement, chaque fois Pourtant, je précise bien, je ne suis pas d'accord avec le maire actuel, je vous le dis. Et voilà, ça c'est mon opinion personnelle. Mais chaque fois que vous citez le maire, mettons 10 € de côté à la fin du compte, franchement, on va pouvoir subsidiaire le Nouvel An de manière autonome. C'est je n'ai jamais vu vraiment, parce que là, on parle d'un point de subside, on est en train de faire la publicité du maire. Je suis d'accord que vous n'êtes pas d'accord, mais en même temps, arrêtons à un moment donné de sortir le maire à toutes les sauces. Et d'un autre côté, l'opposition, ce n'est pas que le maire. On l'a dit, nous, en tant que écolo groupe, je ne vais pas parler au nom des autres, mais en notre nom. J'ai dit que nous soutenons quand même cette euh, cette nouvelle en amazigh. J'ai posé juste la question concernant le montant de subsides de l'année dernière. Arrêtons de dire que toute l'opposition se. Les maires. RAS le bol! Mais vraiment j'ai pas dit vous Monsieur le. Monsieur le bourgmestre donc. Et en même temps, j'ai l'impression à un moment donné que par certaines personnes de se rassembler, qu'on est dans un café. On est

au point d'un café, on prend un café, on prend une bière, on donne son avis sur je ne sais pas, on parle d'une nouvelle amazigh et ça sort toutes les et toutes les idées sur un parti politique en fait. RAS le bol! Mais vraiment moi j'en ai un peu. J'en ai un peu marre de ça. Donc parlons du point huit. Nous faisons notre rôle de l'opposition. On vous pose des questions, vous ne répondez, on donne notre avis, Évidemment que c'est important, même dans des périodes difficiles budgétaires, de soutenir des différents soutiens dans des différentes cultures. Et vous avez bien raison, Monsieur, Monsieur le bourgmestre, pendant le grand banquier Sadaka qui a eu lieu le samedi soir sur le chaussée de Gand, il y avait des représentants vraiment de la communauté amazigh qui étaient là et qui ont participé. Je trouve.

Speaker 1: Ça.

Speaker 1: Tout à fait logique. Et ici, vous avez dit ça fait on les soutient depuis dix ans. Je vous ai posé juste une question, vraiment, qui était financier. J'ai demandé C'était quoi, le montant de l'année dernière? C'est. Voilà, maintenant vous m'avez répondu Je vous remercie. En tout cas, j'ai fait mon rôle de l'opposition. Merci.

Speaker 1: Merci, Monsieur. Monsieur Van Berri.

Speaker 1: Oui. Moi, j'avais commencé mon intervention en exprimant mon étonnement par rapport aux priorisation qui sont fait au niveau financier par cette majorité. Je n'ai eu aucune réponse satisfaisante par ça. Pourquoi est ce que finalement certains sont favorisés? Pas plutôt que d'autres? Certains, manifestement, qui sont membres de la majorité, ont plus d'avantages que ceux qui sont simplement des simples citoyens ou qui sont simplement des enfants. Désolé, mais oui, il y a un sens des priorités qui manifestement est très étonnante dans cette majorité. Et encore une fois, on voit que, au sein de cette majorité, il y a des conseillers qui, au lieu de d'expliquer, au lieu de de donner des arguments par rapport à telle ou telle décision, préfèrent simplement insulter, préfèrent encore une fois lever, lever la voix simplement pour faire du chaud et pour éviter de masquer tout ça, pour masquer certaines décisions, pour noyer le poisson. Et voilà. Donc là aussi, on voit que il y a quand même un gros souci à ce niveau là.

Speaker 1: Merci, monsieur Meurice.

Speaker 8: Merci, Monsieur le président. Alors oui, j'ai souri, monsieur l'échevin, Oui, j'ai souri parce que je vous ai entendu dire qu'en fait, c'est le CPS qui décide si oui ou non on fait la fête de Saint-Nicolas à la commune. Donc si ils décident qu'ils ne font plus, nous, on le fait plus. s'il décide de faire la fête du personnel. Vous la fête? Mais s'ils le font plus, vous la faites aussi. Parce que quand même, ça s'est passé, ça existait. Alors vous parlez aussi de postposer la dépense à Nicolas. Vous convenez à postposer à Noël ou à au congé de Pâques ou la cloche? Je sais pas. Parfois, on me prend pour une cloche, mais bon, c'est pas très grave. Cependant, ici, ce qui était posé comme question, c'est pourquoi donner 5 000 € d'un côté et plus rien de l'autre? Pourquoi ne pas dire 2005 et 2005, 3000, 2000? Non, on coupe. C'est fini parce que le CPS a décidé. Et donc on laisse effectivement la fête. Alors cette fête a tout à fait lieu d'être et elle existe depuis des années, et j'y ai été personnellement. Et elle a toujours reçu effectivement, depuis des années, 5 000 € de subsides. Mais voilà, il y a quand même un problème, encore une fois. Alors, on n'a pas attendu 2030, hein, pour fêter le Nouvel An en musique. Et pour le mettre dans la fête de 2030, capitale européenne. À Magic existait bien avant. Et on n'a pas attendu 2030 pour faire cette fête. Donc ça existait et ça n'avait pas besoin d'attendre. Cette cette ce Molenbeek 2030. Voilà, Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, Monsieur Mélisse.

Speaker 3: Merci.

Speaker 1: Vous m'avez dit voilà la raison. C'est parce que le CPAS a coupé la fête. Mais vous m'avez pas dit la raison. Pourquoi c'est pas ça. Couper la fête, C'est des raisons budgétaires ou pas? Alors je comprends pas. Si eux ils coupent pour des raisons budgétaires, pourquoi? Alors je comprends la anti-discrimination, mais ça reste quand même une question. Mais bon, en dehors de ça, il y a d'autres fêtes à faire. Pour moi, ça reste toujours le fait du montant de 5 000 €. Déjà qu'on coupe beaucoup dans tout ce qui est culture, je trouve que 5 000 € pour une fête c'est pas justifiable. Après ça, c'est dans mes yeux. Bien sûr c'est pas justifiable sachant qu'il y a plein d'autres organisations culturelle, qu'ils attendent des subsides, qui ont des projets sur long terme, beaucoup plus. Pour moi, ça reste la question des 5 000 € dans une crise budgétaire de la commune. Et encore une fois, ce n'est pas du tout culturel. Rien contre les Amazighs, vraiment pas. S'ils veulent fêter, allez y fêter leur fête du bruit, je serai là. Mais juste pour moi, le montant de 5 000 € n'est pas justifiable.

Speaker 1: Merci merci. D'ailleurs est ce que nous pouvons avoir les écrans de vote s'il vous plaît? Et les caméras s'il vous plaît? Est-ce que on peut éventuellement.

Speaker 2: Maintenant.

Speaker 1: C'est suivant. D'accord.

Speaker 2: Monsieur.

Speaker 1: Oui, monsieur.

Speaker 2: Donc, je vois bien qu'il y a dans les demandes de ces subsides. Je vois le monsieur dans le Conseil communal. Il est parti.

Speaker 1: Il n'est pas là, il n'est pas, Il n'est pas dans la salle. Il n'est pas dans la salle.

Speaker 1: Alors.

Speaker 1: 29 Présent 21. Oui. Huit Abstention. Et 29 votants. Merci. Voilà voilà. Euh. L'incident est clos, donc nous allons vers le point neuf. Euh. Oui, euh excusez-moi Monsieur et madame. Oui à vous.

Speaker 2: Aussi.

Speaker 1: C'est pour justifier mon abstention. Donc euh, comme vous l'avez si bien dit, monsieur le bourgmestre, c'est une fête qui a lieu depuis dix ans. Je n'ai jamais été invité personnellement, mais j'ai eu que des bons échos. C'est une très belle fête. Néanmoins. Donc voilà, je reste cohérent par rapport à ma vision. Donc euh, je ne vote pas, je m'abstiens pas contre la fête, mais bon, c'est surtout par euh pour les subsides, pour les moyens financiers.

Speaker 1: Merci euh merci monsieur Madame Oui euh, nous allons vers le point neuf, là, Il y a donc eu un vote désignation de de membres. Voilà. Est ce que je vais d'abord. Enfin, je vous donnerai la parole à madame la secrétaire, si vous voulez bien déjà préparer le tableau de vote, s'il vous plaît. Merci. Monsieur, s'il vous plaît.

Speaker 1: Merci, Monsieur le président. Euh je vais juste une petite question pourquoi.

Speaker 4: Je vois.

Speaker 1: Que tout le monde tourne en rond, mais on fait une pause en fait. C'est ça?

Speaker 1: Allez, allez y. Non, il y a pas de pause. Pas encore. Non.

Speaker 1: Euh. Donc normalement, euh. Précédent.

Speaker 1: Dans la salle. S'il vous plaît, S'il vous plaît. Merci.

Speaker 1: Si on fait une pause avant, Si vous voulez. Mais OK, alors euh, normalement on a voté ce point là le mois dernier, c'est pas ce point là, Si? Hein? Oui ok.

Speaker 1: Euh est ce que je peux demander dans le public? Un peu de silence s'il vous plaît.

Speaker 1: J'aimerais juste avoir quand même une précision, parce que pourquoi on recommence ce vote? Quel est euh, voilà quelle est la raison de recommencer ce vote. Merci.

Speaker 1: Je Je vais donner donc à madame de Kent.

Speaker 1: Figure-toi que ni une ni deux X number of the number of the cure totally yunie and the granulaire figure toi Yunie.

Speaker 2: Merci.

Speaker 1: Pour le répéter en français, je ne comprends pas pourquoi ça a été. Donc la dernière fois, on a voté, ça a été annuler le vote parce que ça avait déjà été voté au mois de juin et maintenant on revote. Mais je comprends pas pourquoi on revote alors qu'on avait déjà voté en juin. Merci.

Speaker 1: Très bien, je vous remercie. Au fait, c'était à mon initiative de revoter vu que il y a eu une polémique dans les réseaux sociaux comme quoi il y aurait eu des consignes de vote. Alors euh. C'est dans ce sens là que nous avons. Enfin, que j'ai demandé à madame la secrétaire de vérifier dans l'annonce. On pouvait le faire et c'est la raison pour laquelle nous allons revoter. Voilà. Pour qu'il y ait eu pas de d'ambiguïté et que cette polémique soit définitivement clôturée. Voilà. Merci Monsieur Loup.

Speaker 1: Mais en tout cas, merci beaucoup pour l'explication, parce que c'est vrai que nous sommes ici dans cette salle, donc vous nous donnez cette explication dans le bus. Je pense qu'il n'y avait pas de raisonnement et il y a plein de gens qui nous regardent aussi. Donc je pense que peut être donné un peu plus d'exemples. Pourquoi cette. C'est parce que tout le monde ne suit pas les réseaux sociaux. Donc, quelle consigne de vote qui a été donnée, pour quelle raison? Donc, si vous pouvez donner juste encore une petite précision, je pense que ce sera vraiment bien par rapport à la transparence que vous ou vous le mettez en place. Donc pour ceux qui regardent, en tout cas en ligne, ce sera quand même important. Merci.

Speaker 1: Merci monsieur. Mais au fait, vous étiez présent dans la dernière fois? Euh nous avons nous avons voté. Donc effectivement cette euh ce point ci, il y avait un peu d'euphorie dans la salle et puis euh euh certaines personnes, je vais nommer personne, euh, ont pris une séquence de, de de ce conseil communal de quelques secondes où on entend, euh, euh, un des conseillers, euh, dire dans, dans plutôt dans une ironie, euh, et dans le rire, euh, c'était euh, euh, le nom d'un parti politique et euh, voilà. Donc euh, ces personnes là ont mis cette séquence dans les réseaux sociaux et euh, elle dénonçait le fait comme quoi il y aurait eu des consignes de vote. Moi personnellement, en tant que président de cette assemblée, je peux pas tolérer qu'on puisse, moi, me traiter de quelqu'un qui ne fait pas mon travail et qui ne soit pas démocratique. J'ai demandé à madame la secrétaire communal de vérifier si je si je pouvais, si j'avais le droit de demander le vote de cette question. Voilà, je vous remercie. Merci de préparer le tableau de vote. Merci.

Speaker 2: Monsieur le président. Oui, oui.

Speaker 1: Je vais donner la parole à madame la secrétaire communal pour les, euh, le long des mandats. Merci.

Speaker 9: Donc le premier candidat est Ahmed Diané. Le premier candidat.

Speaker 2: À la présidence. C'est bien ça?

Speaker 1: Le tableau, s'il vous plaît. 35. Présent 33 Oui. Une fois. Non. J'ai 36.

Speaker 2: On va recommencer parce que c'est pas possible.

Speaker 1: Nous allons Pouvons nous recommencer, s'il vous plaît?

Speaker 2: D'accord. Merci. À l'occasion de ceux qui ressortent. C'est bon, on s'arrête. Et.

Speaker 1: Oui, on recommence s'il vous plait. Et pour les caméras, si vous pouvez éventuellement les. C'est fait. D'accord.

Speaker 2: Pas sûr que.

Speaker 1: Ça fonctionne, chers amis.

Speaker 1: Alors.

Speaker 1: 34 Présent. 31 Oui. Deux Non. Une abstention. Le total des votes. 34. Merci. Nouveau tableau, s'il vous plaît. Et le micro de madame la secrétaire communal aussi, s'il vous plaît. Le micro de Madame la secrétaire communale à Sophie.

Speaker 9: Aïcha. À Sophie. Aïcha à Sophie. PS.

Speaker 2: Merci.

Speaker 1: Présent 35. Oui. Non. Excusez moi. Présent 36 34. Oui. Deux. Non. Votants 36. Merci.

Speaker 9: Ensuite Ain't Duc man PTB.

Speaker 1: Présent 38. Oui. 32. Quatre pour Non. Abstention deux. A voté 38. Merci.

Speaker 9: Oumar Diallo PTB.

Speaker 1: Présent 38. Oui. 31. Quatre Non. Abstention trois. A voté 38. Merci.

Speaker 9: Mohamed est la Mutti Mama.

Speaker 1: Présent 36. 38. Quatre. Non. Deux. Abstentions. Total des votes 36.

Speaker 9: Merci pour le M.R. Le candidat a changé par rapport à la délibération d'embauche. C'est Laurence Duret.

Speaker 1: Treize 38 21. Oui. 17. Non. Abstention. Total des votes 38.

Speaker 9: Et le dernier camp de Mohamed Ben Chikh, TFA.

Speaker 2: Je me.

Speaker 1: Présente. 37. 37. Oui, à l'unanimité. Merci. Oui, Monsieur. Madame, je vous donne la parole. Après cela, nous allons faire une petite pause de dix minutes.

Speaker 1: Monsieur le Président, vous les avez pensées.

Speaker 1: Ah ben voilà, dix minutes de pause, s'il vous plaît. Merci. Euh, pardon, excusez-moi les questions orales, et je vais donner la parole à Monsieur Adam Achour, conseiller communal pour TF1. Mais c'est à jour. J'ai un instant, Monsieur. Attention, je donne la parole à Monsieur Dirk De Block.

Speaker 1: Bonjour monsieur. Merci pour votre question. Justement, c'est pour ça que je prends la parole avant. Selon son article 23. Dans le règlement d'ordre intérieur, les questions et interpellations qui relèvent des compétences du Conseil de police, du CPS, du logement Molenbeek. Ne sont pas discuté ici mais sont discutées dans les instances directement. Donc je vous invite à en fait à demander à votre euh représentant au conseil d'administration du logement Molenbeek de poser les questions. Il sera répondu avec plaisir.

Speaker 1: Merci, Monsieur Dario, de. Nous allons passer, euh, à la question suivante. Monsieur. À l'instant, il n'y a pas de souci. Donc j'ai l'écran devant moi. Ne vous. Ne vous inquiétez pas. Je donne d'abord la parole à Monsieur d'Amour. Vous allez réagir. Allez y.

Speaker 1: Écoutez, Monsieur.

Speaker 1: De Vlog, je comprends que.

Speaker 6: Dans le Roi, il y ait écrit que je ne puisse.

Speaker 1: Pas poser.

Speaker 6: De questions par rapport.

Speaker 1: Au logement. Mais vous pouvez bien comprendre qu'un conseil communal c'est suivi.

Speaker 6: Par.

Speaker 1: Énormément de d'habitants qui a un conseil du logement? Pas du tout. Ici, les gens sont là pour être informés et vous pouvez lever les épaules autant.

Speaker 6: Que.

Speaker 1: Vous voulez. C'est la vérité. Ici, les gens sont là pour être informés. Vous refusez de répondre alors.

Speaker 6: Que vous.

Speaker 1: Savez exactement. Vous savez ce qui se passe réellement au logement. Mais c'est d'une hôtellerie. C'est incroyable, quoi, hein? Je ne comprends pas la réaction en disant ça. Vous vous dites que le secrétariat communal fait mal son travail alors que ma question a été acceptée. Je comprends pas. La commune est actionnaire à plus de 30 % du logement Molenbeek. Quoi? Où est ce que les personnes qui n'ont pas accès à ce qui se passe au logement peuvent poser des questions, peuvent avoir accès à toutes ces informations là? Dites le nous un peu. J'aimerais bien savoir. Monsieur De Block, vous êtes président le jour où vous avez été élu président. Vous nous avez dit que c'est pour la raison suivante pour fluidifier la collaboration avec la commune. Ce sont vos mots. Et aujourd'hui, quand on essaie d'exercer cette fluidité, ben vous, vous nous parlez comme si vous étiez sur un trône et vous nous regardez de haut, comme si on n'avait pas le droit d'avoir ces réponses et que les habitants n'ont pas le droit d'avoir ces réponses. C'est tout à fait honteux. C'est scandaleux. Ça en dit long sur la démocratie au PTB. Je vous remercie.

Speaker 1: Madame Garcia Finlandaises.

Speaker 3: Une motion d'ordre, monsieur le Président. Euh, une motion d'ordre qui est en. Une question que j'adresse à monsieur l'échevin du Logement. Comme vous le savez, monsieur, nous n'avons pas de représentant et mère au logement Molenbeek. Vous le savez et vous venez de répondre à mon collègue qu'il y a une instance pour répondre à sa question, ou les gens. Ou des administrateurs, des représentants des différents partis sont. Ma question est Comment pouvons nous faire, nous et maires, pour obtenir des questions qui sont quand même des questions d'ordre communal, alors que nous n'avons pas de représentants. Vous allez faire quoi par rapport au maire?

Speaker 1: Vous faites comme le PTB le faisait quand il n'y avait pas de représentants dans certains organes passés via les gens qui étaient dans ces organes. Et donc voilà, c'est très important. Vous avez évidemment le droit d'avoir des réponses. Ça, c'est important. Donc, vous avez le droit d'avoir les réponses. Votre représentant, je lui ai dit d'ailleurs, qui pose cette question au conseil d'administration, et il aura une réponse. La différence ici, c'est qu'il y a un conseil, par exemple d'action sociale du CPAS. Les questions relatives au CPAS sont personnelles. Ces procédures du CPAS sont répandues à cet endroit là. Pour le Conseil de police, c'est la même chose. Pour Move, c'est la même chose. Je comprends évidemment que vous voulez avoir ici en live streaming, donc la situation en plus ici, et particulièrement ça concerne du personnel. Donc, votre représentant, je l'invite vraiment de poser la question, il aura la réponse, tout simplement.

Speaker 1: Merci Monsieur The Block. Euh. Madame Garcia Finlandaise.

Speaker 3: Euh je voulais encore réagir. Non mais, mais vous m'avez répondu, vous m'avez répondu. Je voulais simplement souligner. Je ne sais pas si vous vous en rendez compte, monsieur, mais votre condescendance quand vous. Quand vous répondez C'est inimaginable! Et mon collègue a raison.

Speaker 1: Oui, monsieur. Bon.

Speaker 1: Une dernière petite chose. Ici on compare, euh, le logement au CPAS. Tout ce qui se passe au CPAS se déroule à huis clos. Donc vous ne pouvez pas dire que c'est comme au CPAS. Les gens n'ont qu'à aller se renseigner. Ce n'est pas absolument pas le cas. Et est ce que vous pouvez le dire ici aux habitants qui sont présents? Est ce que le problème sera résolu? Est ce qu'il y aura une solution et est ce que cette solution sera connue de tous au moment où elle sera prise? C'est tout ce que je veux savoir. Un oui ou un non, C'est tout. Merci.

Speaker 1: Voilà. Merci. Donc ici le la. Monsieur. Donc l'incident sera clos. Donc. Merci merci. Euh l'incident est clos. Donc la réponse, vous l'aurez eu au logement. Euh et si je vais au point onze? Vous vous êtes pas inscrit? Vous n'avez pas pris la parole avant?

Speaker 2: Il a commencé. Il a.

Speaker 1: Il a.

Speaker 2: Commencé.

Speaker 1: De répondre.

Speaker 2: À un moment.

Speaker 1: Qu'on pose la question.

Speaker 2: Alors, je pense.

Speaker 1: Qu'il n'y a.

Speaker 2: Pas eu de structure dans les.

Speaker 1: Débats, mais c'est parce que tout simplement la question n'a pas été posée justement. Donc ici.

Speaker 2: La salle est intervenue.

Speaker 1: Parce.

Speaker 2: Qu'il n'y a pas de structure dans le débat. Et moi, je comprends.

Speaker 1: Tout le monde n'a pas intervenu, c'est à dire qu'il y avait excusez moi, vous ne vous êtes pas inscrits au départ. Ce n'est pas que je vous donne, je ne vais pas vous donner la parole. Les personnes qui ont pris la parole, ils l'ont prise juste après, euh monsieur Devblog. Et puis monsieur a répondu et puis c'était en plus une descendante, merci de le rappeler de madame Garcia Fernandez. Et puis il y a eu Monsieur de Bloqué a pris la parole et puis j'ai redonné la parole à madame Garcia, finlandaise et à monsieur d'Harcourt. Mais vous, en aucun cas vous étiez présents à

ce moment là. Voilà, je vous remercie pour votre compréhension. Voilà, voilà. Donc je je vais vers le point onze. Oui, monsieur Milice. Une motion d'ordre? Oui.

Speaker 8: On n'a pas eu de structure. M. De Block a coupé l'herbe sous le pied de Monsieur Adachi, qui n'a même pas eu le droit de poser la question. Or, il aurait pu laisser poser la question. Et puis Monsieur De Block aurait pu répondre, mais non, il a préféré se retrancher derrière un règlement qu'il veut appliquer à la lettre quand bon lui semble et quand il en a bien envie. Surtout pas répondre aux questions qui peuvent le gêner dans son sa gestion du logement Molenbeek et sa tutelle du logement. Molenbeek, quoi. Il a les deux casquettes. Une fois il est d'un côté, une fois de l'autre. Et donc effectivement. Donc s'il n'y a pas de structure, bah laissez chacun poser une question.

Speaker 1: Vous plaidez?

Speaker 1: Merci monsieur. Monsieur, je vais. Excusez-moi monsieur, je ne vais pas me répéter. Si Monsieur Mahy s'était inscrit au départ, je ne l'aurais pas hésité à lui à lui donner la parole. Le problème ici, c'est que il y a eu la parole du collègue et puis le dernier mot va vers la salle. Et c'est ce que j'ai fait. Je vous remercie. Monsieur. Monsieur, je ne vous. Monsieur, je. Vous m'excuserez, Monsieur, mais respectez, s'il vous plaît, le. l'Ordre. Alors, le point onze. Le point onze. Euh. Nos questions orales déposées par Monsieur AD Achour. Monsieur. Oui, monsieur.

Speaker 1: Je pense qu'en fait, quand il y a une motion d'ordre parce qu'il y a un article de loi n'a pas été respecté, on se réfère à ça. Donc, ici, j'ai l'impression que. On est déjà en train de, euh, argumenter. Donc, je pense qu'il faut dire simplement une question d'actualité, il y a une réponse, vraiment, Je vais être juste par rapport à quoi? Il y a madame Garcia Fernandez qui a pris la parole en disant C'est il y a une question, une motion d'ordre. Et normalement, pour les questions orales, c'est que la personne qui dépose la question orale. Donc, je pense qu'ici on parle de l'éthique de transparence, de participation, ça n'a rien à voir, c'est héroïque. Question des questions orales, la personne qui interpelle et après il y a une motion d'ordre. Voilà.

Speaker 1: Je vous remercie, Monsieur, en tout cas pour, euh, cette clarification, effectivement. Et, euh, Monsieur Maillet, si vous proposez une motion d'ordre, je le refuserai pas. Voilà, donc je vous remercie. Euh, point onze, je donne. C'est aussi une question orale, monsieur. Euh, voilà, vous la parole.

Speaker 1: Oui, je vous remercie. ICI, cette fois ci, c'est une réponse. Euh, c'est une question. Pardon pour Monsieur le bourgmestre. Euh. Au début de cette législature, il avait été annoncé que les groupes de travail thématiques seraient constitués. L'objectif de ces groupes était de permettre aux conseillers communaux, toutes tendances confondues, de se réunir autour de thématiques précises afin de les approfondir et de travailler plus efficacement sur certains dossiers. Or, près d'un an, hier ou avant hier, ça faisait un an après le début de la législature, ces troupes n'ont toujours pas été mises en place. Donc, euh. Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes. Première question pouvez vous nous confirmer que la mise en place de ces groupes de travail avait bien été annoncée au début de la législature? Deuxième question pour quelle raison ceux qui n'ont toujours pas vu le jour? Troisième question quand peut on concrètement s'attendre à ce qu'il soit installé? Et pour finir enfin, de quelle manière seraient organisées ces réunions et comment l'ensemble des conseillers communaux pourront ils y être associés? Je vous remercie pour vos réponses, monsieur le bourgmestre.

Speaker 2: Le président.

Speaker 1: Oui. Le micro de Monsieur, s'il vous plaît. Monsieur. Madame? Oui.

Speaker 1: Merci, monsieur le président.

Speaker 1: J'ai demandé la parole.

Speaker 1: Oui, voilà.

Speaker 1: Je.

Speaker 1: Rejoins un peu mon collègue. Euh moi, madame. Donc, effectivement, au début de la législature, on a eu une réunion avec, euh, la bourgmestre, elle est encore là, et les chefs de groupe, et la proposition avait été déposée sur la table. Et je me rappelle même que Monsieur Bensalah avait même proposé cette initiative parce qu'elle venait de lui, pour pouvoir avancer sur.

Speaker 1: Différentes.

Speaker 1: Thématiques, et ça allait être mis sur place incessamment sous peu. Il devait y avoir une réunion par mois avec.

Speaker 1: Différentes thématiques.

Speaker 1: Où chaque chef.

Speaker 1: De groupe.

Speaker 1: Viendrait avec, euh, un conseiller par rapport à certaines thématiques. Et effectivement, ça n'a.

Speaker 1: Jamais eu lieu. Merci, Monsieur. Madame. Ce n'était pas une question, euh, une motion d'ordre. Vous n'avez pas droit à la parole. Voilà, en fait. Voilà. Donc moi, je m'excuse, mais, euh, je pensais que c'était une motion d'ordre. C'est pour ça que je vous donne la parole. Écoutez, voilà. Donc, euh, désolé. Alors, nous allons donner la parole à monsieur bourgmestre.

Speaker 4: Oui. Donc, vous parlez des commissions, euh, du conseil communal qui vont, euh, voir le jour au début du mois de janvier. Les raisons? Elles sont multiples. Mais donc vous allez avoir une proposition et donc elles commenceront au mois de janvier. Merci.

Speaker 1: Merci, Monsieur le bourgmestre. On peut considérer que la question est clos. Merci. Euh. Alors, question orale déposée par madame Samson, conseillère communale pour Ecolo Run HB if you.

Speaker 7: Think. About the hundred d'Eiffel. Version of nowhere. Comité maritime first Netherlands music in France Stolen. Le lundi 6 octobre 21 personnes attendaient au.

Speaker 3: Centre.

Speaker 7: Communautaire.

Speaker 3: Maritime.

Speaker 7: À Molenbeek. Ils étaient là pour une rencontre avec l'inspecteur.

Speaker 3: Principal.

Speaker 7: Officier de police de notre quartier, c'était une rencontre organisée par le comité de quartier maritime. Comme vous vous souvenez certainement, lors du dernier conseil communal, j'ai insisté sur l'importance d'avoir plus de réunions de quartier pour informer les membres et les cases et leur permettre surtout aussi de poser leurs questions sur la sécurité dans notre commune. Votre réponse. Je dois avouer à ce moment là était plutôt évasif. Faites plutôt à mi terme long terme. Et ainsi, Je suis donc très reconnaissante que.

Speaker 3: Le.

Speaker 7: Président de notre comité de quartier maritime ait pris l'initiative lui même d'organiser une telle réunion, d'inviter la police locale, comme d'ailleurs ça a été fait dans le passé. Je considère ça comme un bon réflexe démocratique. Et d'ailleurs, cela correspond parfaitement à votre déclaration de politique générale dont on a parlé il y a quelques semaines en arrière, ça parle de plus de contacts entre la police et les citoyens, du soutien aux associations de quartier, de réunion annuelle sur la sécurité avec les citoyens. Et voilà, on était très contente pour être là le lundi 6 octobre avec les 21 personnes au CCM. Mais qu'est ce qui s'est passé? L'Inspecteur principal de police n'est jamais venu. Nous avons appris qu'il attendait un feu vert de ses supérieurs et ce feu vert n'est jamais arrivé. Ma question est donc très simple pourquoi on n'a pas autorisé l'inspecteur principal de venir à notre réunion? Pourquoi? Finalement, c'est les citoyens qui eux mêmes doivent s'organiser de telle réunion. Et même à ce moment là, ce n'est pas possible de pouvoir poser ces questions. Merci beaucoup.

Speaker 1: Donc bravo.

Speaker 4: Merci Madame pour votre question. Le comité. Moi, je ne peux que vous répondre sur le fait que si vous vouliez avoir des informations concernant les aspects sécuritaires, je pense qu'il aurait fallu m'inviter en tant que, euh, chef administratif de la police en ce qui concerne la police. Une question a été introduite. En fait, c'est des questions qui doivent être traitées dans le cadre du Conseil de police. Et d'ailleurs une question a été déposée et qui va être qui et qui va être traitée? Le 21 octobre, au Conseil de police. Je pense que c'est un membre ici de notre Assemblée qui a fait la question, donc, qui a qui a posé la question? La réponse sera en fait, euh, traitée à ce niveau, à ce niveau là.

Speaker 1: Okay.

Speaker 1: Euh Il y a donc.

Speaker 1: Bel et bien la série Axis.

Speaker 7: Alors nous, écologues, nous n'en avons pas de représentants là bas. Est ce que déjà je peux vous proposer de de donner une réponse par écrit, ça serait très apprécié. Je comprends que les aspects purement policiers qu'on ne peut pas en discuter ici, mais ici on ne parle pas des aspects policiers, on parle des aspects démocratiques, on parle de l'organisation de la démocratie. Ici, dans cette commune, on parle de comités de quartier. Que vous, même dans votre déclaration de politique générale, vous dites On veut les soutenir. Je Je suis un peu déçu. J'avoue que je

m'étais préparé à ce que vous allez dire. C'était une faute de communication. On va faire mieux une prochaine fois, je serai déçu. Mais au moins voilà, il y aurait eu des excuses, mais de juste dire on s'en fout, c'est autre part, on ne discute pas. Voilà, je trouve ça très décevant. Voilà. Merci.

Speaker 4: Madame excusez moi mais en fait je n'ai pas l'autorité sur la police en ce qui concerne l'opérationnel ou les questions d'ordre qui sont plutôt de de là, de la compétence de la police. Moi j'ai la la, on va dire, la tutelle administrative ou en tout cas la compétence administrative. Je ne vous ai pas dit que je ne suis pas disposé à venir. Si, si on m'avait invité, je serais venu et j'aurais répondu à toutes les questions concernant les préoccupations de ce comité de quartier et même des habitants. Je n'ai pas dit que je ne voulais pas. Donc, moi, je suis tout à fait d'accord. Et nous allons organiser. Nous sommes en train de préparer l'organisation de réunions en d'autres réunions comme celle qu'on a organisée autour du parc. Bonne vie. Donc, moi, je suis. On est favorable, on a mis effectivement dans notre DPC, Donc, je pense que ce n'est pas là le débat. Il y a une décision qui a été prise, qui n'est pas la mienne, qui est liée à sûrement quelque chose qui a à voir avec une enquête en cours ou quelque chose, mais qui est du ressort, en fait, de la police. Et cette euh, cette réponse va être fournie lors du Conseil de police du 21, mais je suis tout à fait disponible, disponible si vous m'invitez pour discuter de ces, de ces, de ces questions là.

Speaker 1: Merci. Euh Monsieur le. Second tour.

Speaker 7: Si je peux. Merci. Voilà quand même de cette précision. Euh. Mais pour moi et je pense pour tous les citoyens, c'est quand même vous l'autorité supérieure. Je veux dire, quand il s'agit des éléments comme ça, pas quand il s'agit du travail, euh, journalier de la police, mais quand il s'agit de de l'interaction, par exemple, avec les citoyens. Moi, j'aurais espéré que c'est vous l'autorité supérieure.

Speaker 4: Il fallait m'inviter. Je serais venu. C'est ça que je vous dis. Si vous voulez que je vienne pour expliquer, je suis l'autorité supérieure. Moi, je n'étais même pas au courant de cette réunion. J'ai même pas été invité.

Speaker 7: Donc on a invité la police locale parce que c'est la police locale qui c'est le.

Speaker 4: Conseil de police?

Speaker 7: C'est la police locale qui est venue dans le passé. C'est vous qui êtes l'autorité et dans l'idéal.

Speaker 4: Au moins.

Speaker 7: La la ligne, on a on a bien pris note de ça, mais en soi, ça serait chouette de savoir que vous, tout en haut, vous soutenez et vous dites à la police locale si vous êtes invité, on dit à vous vas y et y a tout. Je pense que c'est quand même une une ligne qui est important à passer pour l'instant où en général envers la police, voilà.

Speaker 4: On n'est pas au courant des raisons. Donc, on va attendre le 21 pour connaître les raisons pour lesquelles ça n'a pas pu se faire. Mais je vous assure que, si vous m'invitez, Vitae. Je peux. Donc dans ce cadre là, je peux me faire accompagner d'un inspecteur, d'un responsable parce qu'il y a une couverture administrative de cette. De cette invitation là. Donc je n'ai pas pu, je n'ai pas été invité, je n'ai pas pu le faire. Et donc voilà, attendons la réponse. Ayons d'abord l'information par rapport aux raisons. Et puis je pense que ça peut se. On peut organiser d'autres euh, si vous

voulez d'autres moments, vous allez m'inviter ou on va s'assurer qu'il y ait une présence.

Speaker 2: OK?

Speaker 1: Il y a Donc, il y a une motion d'ordre de monsieur Dassault.

Speaker 1: Oui, euh, une petite question pour faire le lien entre la question de madame Salmon et la mienne. Pourquoi est ce que moi, je n'ai pas eu droit à une réponse alors que madame Sagan a eu droit à une réponse, alors que sa question parlait de la police? Et d'après l'article 23 de Monsieur De Block, enfin dont Monsieur De Block a parlé, elle n'aurait pas eu droit à une réponse. J'aimerais bien le savoir.

Speaker 4: Non ici, euh ici en fait, c'est euh, un peu particulier parce que ça concerne aussi, euh, on va dire une compétence que que j'ai en tant que bourgmestre ici, c'est une compétence dérivée puisque donc monsieur De Block est président du logement, mais moi, c'est directement mes compétences ici au sein du collège. Donc j'ai laissé, j'ai laissé, on va dire, la question se poser. Et j'ai voulu aussi apporter l'élément que si on voulait que je puisse répondre, j'étais disposé à être à venir avec, euh, voilà, avec même enthousiasme par rapport à des, à des des réunions qui sont d'ailleurs promus dans le cadre de notre DPC et que nous voulons d'ailleurs, euh, organiser de façon encore plus intensive.

Speaker 1: Euh, merci, euh, oui, monsieur et madame, Oui.

Speaker 2: C'est ça?

Speaker 1: Monsieur le président, Monsieur le Bourgmestre, avec tout le respect que j'ai pour vous, voilà. Monsieur De Block a aussi les compétences des chemins du logement. Donc ça rentre.

Speaker 1: Aussi.

Speaker 1: Dans ce cadre là qu'on pose la question. Donc voilà, il faut choisir c'est où? L'article 23 s'applique à tout le monde ou à personne. Merci.

Speaker 1: Allez y s'il vous plaît.

Speaker 4: Voilà. Alors, l'article 23, la question interpellation, qui relève de compétence du Conseil de police à l'exception de la police administrative, par le par le bourgmestre du CPAS, et cetera. Donc, il y a quand même une exception, comme je vous l'ai dit, dans ce cadre aussi, parce que je suis directement, en fait, compétent pour la police administrative, tandis que monsieur De Block, c'est une fonction dérivée, il est président du logement, mais il sait pas directement. En fait, il est échevin, mais ici ça concerne, ça concerne une question qui a va avoir, qui a à voir avec le fonctionnement du logement Molenbeek squat et pas du tout. On va dire du logement en tant que tel de manière générale.

Speaker 1: Merci. Euh Donc euh. Okay. Nous allons vers le le point suivant. Monsieur. Monsieur Arabie.

Speaker 8: J'ai oublié.

Speaker 1: Monsieur.

Speaker 1: Monsieur le président. Monsieur.

Speaker 1: Merci, Monsieur le président.

Speaker 1: Vous avez. C'est une motion d'ordre.

Speaker 1: J'aimerais juste avoir un mail. Euh, s'il vous plaît, concernant les compétences ou les limites de monsieur l'échevin du Logement, si c'est possible.

Speaker 1: Très bien, merci. C'est noté. Nous allons vers la question euh, treize de ce. Euh.

Speaker 7: Euh. Monsieur. Normalement. Excusez. De Would be back to the top 6 septembre 2011. Ils vont embellir Brecht under the elven cyclo strada and I had there were that Nice federal administration by l'Iris on teen bums de vela mar abécédaire verum wird. Je capote. Pour que tout le monde puisse comprendre au parc L28 de l'Iris. l'Agence fédérale a coupé 44 arbres, dont 34 sans permis. Des arbres qui étaient là d'ailleurs depuis des décennies pour Molenbeek. Spécifique. De Houston and that the wrong de nature. Need help variety on donne night in the. Year over it works was the maritime make. It in the order out that is in the ring in God of war. Rude boom the heart of appartements. This is it even cool, Vive air ghost in the Mac do in the work in the Hive place en vogue in insect, in the least sailing need Matt new world is over in the night in new mare. DEJA dit the same thing Dale Jared Durande Bowman and there. Solange night Conan revenant vers l'Angleterre avec Phil. Jeff Demain Open bar. Underdog club to do that. Virginie. Effectif Martin. Contact. Matt Airbourne All over. La vaste question de Unbroken contre stability studies for that vortex del sol Where the impact haut-parleur over listen injecte under sort and what is the machine word brother sieben? What's in new? Les personnages Over the cinq six et BlackBerry quatre. Ying Financial cinq Season Health Alienor and Herstal in natura and oak for these are the sieben of the kitchen. Yep, Van climate and sieben vont et plantation. Welcome to work in the. Tout comme battre The walking over on the Molenbeek. Bowman. Thank you all.

Speaker 1: Of the sea. Madame.

Speaker 2: Merci Madame pour votre question. Comme de nombreux habitants, je trouve totalement inacceptable ce qui s'est passé dans le parc de la ligne 28. En tant que échevine de l'urbanisme et du climat, je suis doublement choqué. Comment est ce qu'une institution publique dirigée par un ministre et maire peut elle choisir d'agir en dehors de la loi pour pouvoir abattre ces arbres en toute légalité? La demande aurait dû être soumise à une enquête publique à gérer ainsi, sans consulter la population. C'est un profond manque de respect envers les membres adéquats et les moyens adéquats. Dans le quartier maritime, l'un des plus exposés aux vagues de chaleur, ces arbres étaient un refuge indispensable pour de nombreuses familles. Même si belles, Iris annonce des replantation. Il faudra des décennies avant que de jeunes arbres offrent la même fraîcheur et le même rôle vital pour la biodiversité et le climat. J'aimerais en profiter pour vous remercier, vous et Mr Sung, ainsi que toutes les citoyennes et citoyens qui se sont mobilisés pour faire arrêter ce chantier. En ce qui a trait plus précisément vos questions, voici les éléments de réponse en ma possession. La demande de permis a été traitée par Bruxelles Ville en 2024. La commune de Molenbeek n'avait alors reçu aucune remarque dans le cadre de l'enquête publique et n'avait pas transmis d'avis à la. A Bruxelles Ville. A ce moment là, il était effectivement question de dix arbres. C'est bien le nombre qui se trouve dans le permis délivré par Urbain le 16 octobre 2024. Selon le PV établi par Urban, c'est aux contrôles qu'ils ont

effectués sur les lieux le 30 décembre dernier. 34 arbres ont été abattus sans permis par rapport à la question sur une potentielle étude de stabilité. En principe, en cas de risque potentiel d'instabilité, une étude de stabilité doit faire partie intégrante de l'exécution des travaux. L'exécutant ainsi que le demandeur du permis en sont responsables. Et si des propriétaires constatent des problèmes de stabilité, ils devront s'en référer directement à l'Iris. Mais nous ne manquerons cependant pas de les questionner à ce sujet lors de la procédure de régularisation. Nous demanderons également qu'une étude d'impact ou une autre détaillée sur les conséquences soit jointe au dossier de régularisation. En ce qui concerne la sanction, elle n'est pas arrêtée pour le moment. Une fois que le PV est transmis au parquet, le parquet a 45 jours pour décider s'il se saisit du dossier. Si le parquet décide de ne pas y donner suite, ce qui est très probable, comme pour la très grande majorité des dossiers urbanistiques. Ça retourne dans les mains d'Urban qui décidera alors de la sanction. Ce qui est clair, c'est qu'au niveau de la commune, nous plaçons pour une sanction financière en plus de la sanction en nature. Enfin, nous ne prenons jamais à la légère la décision d'autoriser l'abattage d'arbres. Le rapport d'un expert indépendant est systématiquement demandé pour justifier ce type de demande. Si un arbre est en bonne santé, ne présente aucun risque pour la sécurité, nous privilégions toujours d'autres alternatives que l'abattage. L'avis de Bruxelles Environnement est par ailleurs toujours sollicitée. Une manière de renforcer la protection des arbres pourrait être de sensibiliser davantage sur leur importance et de mieux informer sur le cadre réglementaire en vigueur en vigueur. C'est loin d'être clair pour tout le monde qu'il faut un permis pour abattre un arbre lorsqu'il a une certaine hauteur ou largeur. Les démarches possibles. Si on pense qu'un voisin est en train de d'abattre un arbre sans permis par exemple, sont pas toujours clairs non plus. Donc ça pourrait être une piste et ça fera partie de mes objectifs dans les prochains mois. Mais si vous avez d'autres suggestions, n'hésitez bien entendu pas à m'en faire part.

Speaker 2: Merci.

Speaker 1: Merci beaucoup. Et me voilà au salon.

Speaker 7: Merci beaucoup, madame Dostie. C'était un peu vite, mais je pense avoir compris la plupart des choses. Merci beaucoup pour votre réponse et d'ailleurs merci beaucoup aussi d'avoir été à l'écoute au moment que ça s'est passé. Je pense qu'en effet, s'il avait été communiqué clairement dès le départ, combien d'arbres allaient être coupés, il y aurait eu beaucoup plus de red flag qui étaient apparus avec beaucoup de personnes. Pour les non-initiés, les visuels du projet laissaient vraiment penser que cette piste cyclable serait intégrée harmonieusement entre les autres arbres existantes. En ce qui concerne des sanctions et autres, juste pour vous dire qu'on va faire aussi le suivi au parlement bruxellois. On va aussi regarder si c'est pas possible de changer la législation qui existe et voir si on ne peut pas imposer le besoin d'un permis d'environnement au lieu d'un permis d'urbanisme à partir d'un certain nombre d'arbres, afin de rendre ça plus difficile de juste couper comme ça. Et pareil en ce qui concerne les sanctions. Voilà, Les collègues d'Écolo travaillent depuis longtemps sur une proposition écocide aussi les autres sanctions. Voilà, on va essayer de faire ce travail et ce serait très chouette d'avoir le soutien de vos collègues aussi au Parlement bruxellois. Merci beaucoup.

Speaker 1: Il y a donc eu un bon. Point. Quatorze Euh, je donne. C'est une question orale également, euh, posée par Monsieur à Haïti. À vous la parole.

Speaker 1: Okay.

Speaker 1: Merci, monsieur le président.

Speaker 2: Je peux en prendre un peu? En fait, la question, elle est là. Plusieurs habitants m'ont interpellé concernant la présence de gazon qui pousse sur les trottoirs dans plusieurs rues de notre commune. Ce pardon, phénomène pardon, devient de plus en plus visible et donne une impression de négligence dans notre dans certains quartiers. Au delà de l'aspect esthétique, cette situation pose aussi des problèmes pratiques et de sécurité. En effet, le gazon rend les trottoirs glissants, glissants et lorsqu'il pleut, augmentant le risque de chute, surtout pour les personnes âgées, les enfants ou les personnes à mobilité réduite. Il réduit l'espace de passage pour les piétons, les poussettes et les fauteuils roulants. Et ils empêchent parfois le bon écoulement de l'eau, de l'eau de pluie, ce qui favorise la formation de flaques et de la dégradation d'un revêtement. D'un point de vue esthétique, le gazon non entretenu nuit à l'image et la Elas et à la propreté de nos rues. Les habitants sont le sentiment que leur quartier est laissé à l'abandon, ce qui alimente un certain mécontentement. Enfin, sur le plan environnemental et financier, il faut rappeler que lorsque le gazon s'installe durablement, il peut endommager les joints et les bordures des trottoirs, entraînant à terme des coûts de réparation plus élevés pour la commune. Ma question est donc la suivante quand la commune prévoit t il de procéder à l'enlèvement de ce gazon? Un plan d'entretien régulier par quartier est elle prévu à cet effet? Si oui, pouvez vous nous indiquer le calendrier des prochaines interventions? Je pense qu'il serait également utile de s'en sensibiliser les habitants à signaler ces situations via une application ou un service communal afin de renforcer la réactivité des services. Et je vous remercie.

Speaker 1: Merci. Il va falloir s'allier à Nice.

Speaker 9: Parce que nous sommes actuellement occupés avec un genre de groupe de travail, avec plusieurs services, pour pouvoir se coordonner et pouvoir travailler sur ce genre de problématique là. Euh on va plus loin, Il y a le problème, euh, d'invasion de rats. Il y a la problème des mauvaises herbes, il y a le problème des égouts, le manque d'entretien, et on est en train de, de, de de créer un genre de système de qui va pouvoir, euh, intervenir le premier lorsque ce genre d'interpellations nous sont communiqués. Donc pour l'instant, il faut savoir que, euh, au niveau de la plantation, il y a un manque de personnel aussi, Donc on n'arrive pas à être présent partout à tout moment. Mais cela n'empêche pas qu'on est en train de rationaliser et de voir comment on pourrait être plus efficace pour pouvoir intervenir sur des demandes de ce genre. Donc clairement, on essaye pour l'instant d'être attentifs et de pouvoir intervenir de façon ponctuelle, mais à l'avenir, nous voudrions avoir un système de de signalisation et où on pourrait intervenir de façon avec plusieurs services en même temps pour être plus efficace possible. Donc là vous avez fait plusieurs propositions. Je propose de les noter parce que vous avez proposé des choses qui m'intéressent, que je vais intégrer ça dans le groupe de travail entre services pour pouvoir venir avec. Je propose peut être une présentation avec la manière dont on va procéder, euh, les semaines et mois à venir, lorsque on aura des signalements au niveau de ces problématiques là, parce que c'est beaucoup plus large que juste de la mauvaise herbe, etc. On est parfois confronté à des problèmes bien plus plus importants que ça. Mais je note en tout cas tout ce que vous avez proposé, parce que il y a deux ou trois propositions qui m'intéressent. Un genre de reporting, par exemple, etc. Donc, euh, si vous le souhaitez, Monsieur le conseiller, on revient vers vous ou je ou à tous les conseillers. Peut être que ce soit intéressant, une genre de communication interne pour vous dire comment on va procéder les semaines et mois à venir, lorsque des signalements de ce genre là nous sont transmis. J'ai dit.

Speaker 1: Merci. Oui monsieur.

Speaker 2: Merci Madame pour cette réponse. Je vois que.

Speaker 1: Vous avez.

Speaker 2: Donné une réponse comme ça. Générale. Oui. Pas Il y a pas de précisions. C'est ça le problème. Oui, mais entre temps. Entre temps. Qu'est ce qu'on fait en attendant? Est ce qu'on va laisser les choses comme ça? Parce que moi, ce qui. Ma crainte c'est on va faire ce groupe de travail peut être 2026 2027. Non, mais.

Speaker 2: Travailler au travail de conseiller, c'est le service.

Speaker 2: Et non le service. Je parle de service. Mais voilà, je ne sais pas. Est ce que ça fait partie des priorités ce groupe de travail? Donc il faut préciser. Voilà. Et moi j'aimerais savoir le timing quand vous allez commencer ce service et vous allez commencer par où? Est ce qu'il y a un planning qui va se faire? Est ce que ça sera une structure ou c'est juste occasionnellement? Donc tout ça c'est des questions que j'aimerais bien savoir. Et les habitants aussi veulent savoir parce que on dirait que ils sont à l'abandon quoi. Et ce sont il y a ce pressentiment. J'ai pas dit que c'est vrai, mais il y a ce pressentiment qu'on la. On néglige en fait la propreté de nos. De nos rues, quoi.

Speaker 9: Alors, je vais reprendre la parole pour vous préciser une chose. Donc, ce sentiment d'abandon, euh, il ne date pas d'aujourd'hui je pense, je vais très clair là dessus, mais je peux vous assurer que les services de la commune ne sont pas dans cette démarche là. On essaye de trouver des solutions. Je vous ai dit clairement et de façon transparente qu'il y a un manque d'effectif dans certains services, et c'est pourquoi j'ai demandé. Ce n'est pas mes compétences, mais je chapeaute un peu. En tant que fils de la rue, je vois un peu tout ce qui se passe et on a pris le lead pour se dire écoutez, on est tous collègues, on est tous dans la même situation, les habitants nous interpellent tous. Pourquoi pas créer des synergies entre nous et nous renforcer? En fait, c'est ce qu'on est en train de faire là aujourd'hui. Alors pour répondre à votre question, si c'est une priorité, bien sûr, c'est au quotidien qu'on a des signalements et chacun dans nos services en fait. Alors, pour être plus efficace.

Speaker 7: Pour.

Speaker 9: Centraliser, on doit joindre nos forces et faire en sorte qu'on ait un système clair. Quand il y a un signalement, il faut un dispatching clair aussi. Ce n'est pas moi, c'est toi, je ne sais pas. Et au final, un mois passé, on ne sait pas où est la demande. Donc là, c'est le sentiment d'abandon que vous parlez, c'est juste parce qu'en interne il y a un manque d'effectif, on ne sait pas qui, quoi, comment. Là on va vraiment créer un genre de de service avec des référents et qui dispatche directement et de façon efficace et où le citoyen aura aussi un suivi. Donc ça c'est un peu ma réponse et c'est normal que je ne peux pas vous répondre directement avec un calendrier, etc. On est en train de se voir. Et la prochaine raison, je crois que c'est vendredi, vendredi, donc pour mettre ça sur pied. Et moi je veux, je suis très transparent, je peux vous communiquer donc ce qui va être décidé, la façon de procéder, etc. Mais maintenant, si vous avez des demandes ponctuelles, moi je vous invite à envoyer directement le mail à l'échevin compétent, parce que je ne sais pas de quelle rue ou de quel, euh, Axe, vous parlez clairement, mais moi, je vous invite à envoyer le plus rapidement possible la rue en question pour qu'elle soit traitée de façon prioritaire, mais clairement, c'est une priorité.

Speaker 1: Oui, Monsieur Apathie.

Speaker 2: Est ce que vous allez revenir au conseil communal? Dans trois mois, on vous donne trois mois.

Speaker 2: Je le sais.

Speaker 2: Parce que c'est le règlement. Juste pour avoir dit ça.

Speaker 9: Il y a aussi eu, il y a un pas encore très important. Il faut aussi savoir que, au niveau du trottoir, donc l'espace public, il y a un entretien qui incombe aussi aux citoyens. Et en fait, les services doivent combler ce manque d'entretien aussi. Ça s'ajoute à leurs tâches quotidiennes, C'est pour ça que ça s'accumule et qu'on génère des retards monstrueux à ce niveau là. Donc c'est multi, euh c'est multi facteur. En fait, il n'y a pas qu'un seul problème, il y en a plusieurs. Maintenant, si vous voulez qu'on vienne avec une présentation, je ne sais pas comment on va s'y prendre, mais peut être que ce serait bien de de durant les commissions qu'on va organiser. Moi je propose qu'on vous explique en long et en large comment le fonctionnement, et etc. De cette nouvelle initiative en interne et avec vos questions bien sûr qui seront les bienvenues. Et comme ça vous pourrez avoir tous les détails à ce niveau là. Et clairement, l'objectif final c'est de pouvoir communiquer ça au grand public à travers nos réseaux. Euh c'est c'est Like Molenbeek, c'est ça sur Facebook, etc. De communiquer ces infos de façon euh, récurrente pour que les gens savent comment s'y prendre, etc. Donc moi est ce que présentation en commission ça vous va? Enfin, je crois qu'ils sont. C'est une bonne idée je pense, de faire ça durant les. Durant les commissions.

Speaker 2: C'est pour ça qu'on a posé cette question à mon collègue. Il a posé là, tantôt.

Speaker 9: Là, pour les commissions. Ben voilà, monsieur Achour, ça se joint, on est plus fort ensemble.

Speaker 2: Pour cibler ces questions, et c'est important aussi. Il y aura pas dans ce domaine là, mais aussi de d'autres, d'autres points aussi.

Speaker 9: Ah oui, oui, bien sûr, il y a, il y aura pas que ça hein. Donc euh. Et je vous invite à vraiment, euh, bien charger vos questions.

Speaker 2: Merci.

Speaker 1: Merci. Euh. L'incident est clos. Euh. Je donne. Euh Il y a un mot de monsieur.

Speaker 1: Merci, Monsieur le président. Je vais juste une petite question. Euh. L'article 29 pour la question orale nous précise que le temps consacré aux questions orales ne peut, en principe, dépasser la durée d'une demi heure. Les questions qui, pendant ce temps, n'ont pas pu faire l'objet d'une réponse, sont reportées à la prochaine séance ou transformées en questions écrites. Donc je vous pose la question, là, on a déjà eu plus d'une quarantaine de minutes. Donc, quelle décision allez vous prendre pour la poursuite, oui ou non? Des questions orales? Merci.

Speaker 1: Euh merci. Euh monsieur, euh sommes-nous euh, effectivement. Non, non mais en fait, ici le nous allons bien entendu, euh euh, les reporter ou les transformer en questions écrites, euh le pourquoi le dépassement de ces dix minutes? Rien que

la dernière question a pris énormément de temps. Voilà, donc nous allons devoir, euh, passer aux interpellations.

Speaker 2: C'est extraordinaire ça. Je trouve ça extraordinaire. Ça tombe sur moi.

Speaker 1: Monsieur. Monsieur. Monsieur Vasari. Vasari, La personne à abattre ce soir, c'est Monsieur. Voilà. Mais merci à vous.

Speaker 2: Et vous? J'espère que.

Speaker 1: En fait.

Speaker 1: Non non non en fait non non non. Monsieur Wasabi, Monsieur Wasabi, ici le. Si, vous l'avez remarqué, si vous l'avez remarqué. Mais bon, je ne peux pas faire faire autrement que de donner la parole. Il y avait énormément de motion d'ordre qui ont pris places euh, aux places sur cette page. Voilà, maintenant, voilà, c'est bien maintenant.

Speaker 2: Alors je parle des questions orales limitées. La personne c'est tout, c'est pas le c'est pas le sujet, c'est le règlement. Arrête.

Speaker 1: Donc, chers amis, donc le temps a été respecté, il y a eu des répliques qui ne dépassait pas une minute et puis, et puis la parole revenait vers le collègue, et cetera. Donc euh, maintenant nous sommes obligés de passer, euh, vers les interpellations, vos vos questions qui sont juste après, vous pouvez le reporter et ils seront placés en premier. Voilà. Merci. Ou par écrit. D'accord. C'est votre droit. C'est votre droit. D'accord. Donc vous pouvez le reporter sans problème. Je vous remercie pour votre compréhension, mais je suis désolé. Nous allons passer vers le point 18 et ici, il s'agit d'une motion déposée par Monsieur Bensalah, conseiller communal. PS Voilà, Monsieur Bensalah.

Speaker 5: Je vous remercie, Monsieur le Président. Euh. Considérant que cette euh que notre société est de plus en plus fragilisée par les discours de haine et les manipulations qui circulent dans les réseaux sociaux, transformant cet espace en chambre d'écho où les propos sont déformés, sortis de leur contexte et utilisés pour montrer les citoyens, les monter, les citoyens les uns contre les autres. Considérant que notre collègue a été la cible d'une vague d'insultes et d'attaques discriminatoires sur les réseaux sociaux. Attaques d'autant plus virulentes qu'elles reposaient sur des propos tronqués et manipulés par un certain groupe politique, dans le seul but de nuire à son image et celle de la majorité. Considérant que cette instrumentalisation irresponsable a contribué à la polarisation davantage de notre commune à renforcer les clivages et eu à nourrir la méfiance entre les citoyens, alors même que notre responsabilité collective devrait être de créer des ponts et non des murs les uns envers les autres, considérant que la répétition de tels faits mettent en danger la cohésion sociale et l'équilibre démographique démocratique de notre commune, où chaque habitant doit se sentir respecté et reconnu sans craindre d'être stigmatisé pour ses origines, ses convictions ou ses opinions. Considérant enfin que les élus communaux, majorité comme opposition, portent une responsabilité morale et politique dans la manière dont ils utilisent la parole publique et influencent la société, y compris dans les réseaux sociaux. Considérant que la création de cette charte s'accompagne de son intégration explicite dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, afin de renforcer la place de la déontologie comme principe central de l'action de nos élus. Le Conseil. Euh. Euh. Je propose que le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean adopte le principe, le principe d'une charte communale contre les discriminations et pour le respect mutuel, affirmant que la commune condamne fermement toute

diffusion, Amplification ou manipulation de propos discriminatoires ou mensongers, en particulier sur les réseaux sociaux. Les débats politiques doivent être conduits dans le respect et la vérité, sans raccourcis. Sans ce recours, recourir à des pratiques de désinformation qui divisent artificiellement la population. Les élus locaux s'engagent également à défendre activement les valeurs du vivre ensemble d'unité et de tolérance, que ce soit dans l'espace institutionnel, médiatique ou numérique. Ensuite, deuxième point d'intégrer cette charte dans le règlement d'ordre à l'intérieur du Conseil communal afin de donner à la déontologie et au respect mutuel une place structurante et contraignante dans la vie politique locale. Enfin, le dernier point de charger le collège communal de présenter dans un délai de trois mois, à compter de la validation de la présente motion, un texte de charte, forme formalisée, rédigée en concertation avec l'ensemble des groupes politiques et les associations spécialisées dans la lutte contre les discriminations. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci. Euh, monsieur Bensalah, euh, madame Hadi.

Speaker 2: Merci, Monsieur le président. Monsieur.

Speaker 1: Le micro de madame Adi. Euh c'est.

Speaker 9: C'est le remplacement.

Speaker 1: Oui. Euh voilà, c'est. Le micro est toujours au nom de de Monsieur le Commissaire. Le remplaçant.

Speaker 9: C'est bon. Merci. Donc, je pense qu'effectivement on est tous demandeurs d'avoir des débats un peu plus sereins ici, dans la commune. Et donc je je je profite de cette motion pour faire appel à tous et à tous, toutes de faire preuve d'intégrité et d'honnêteté intellectuelle. Je pense à un certain message qui a été diffusé par par le.

Speaker 2: Maire sur les réseaux sociaux qui concernaient mon collègue ou mardi. Allô? C'était un message qui était juste Tronc tronqué. Donc c'était juste un tissu de mensonges de A à Z. Ça fait beaucoup de mal et je trouve que ce genre de de message n'a pas sa place dans notre commune, et c'est indigne de certains représentants politiques. Donc je je soutiens cette motion et je propose qu'on élève le débat sur base d'un discours respectueux et intègre. Alors, je voulais juste proposer de rajouter comme amendement, euh, dans les ajouts des anti-discrimination, euh, le caractère du genre et de l'orientation sexuelle. Voilà.

Speaker 1: Merci, Madame a dit euh, monsieur et madame. Oui.

Speaker 1: Monsieur le Président, j'ai j'avais un accord avec, euh, monsieur Bensalah qu'on soutenait, mais on n'est pas. On n'est pas cité dans le. La motion. Voilà. Donc, on a.

Speaker 1: Donné notre.

Speaker 1: Accord.

Speaker 2: Quoi.

Speaker 1: Parce que voilà, comme on le sait, on est pas soutenu, on est pas cités. Donc euh. Ah ben voilà, c'était juste pour dire que TF1 soutenait, euh, cette motion. Merci.

Speaker 1: Merci Monsieur et Madame. Oui monsieur.

Speaker 1: Euh, déjà, premièrement, je remercie à madame Ady, euh, pour le le l'amendement dont nous soutenons, évidemment, et je vous préciserai aussi à monsieur Bensalah que. On voudra aussi cosigner parce que c'est quand même important. Et par la suite, euh, je précise que c'est quand même une charte de bonne conduite qui va être mis en place. On avait. J'avais proposé ça, l'ancienne législature, parce que ce n'est pas que dans cette législature, si, qui qu'il y a eu des tensions. Franchement, les. La, l'ancienne législature, on en a tous vécu de moment assez, assez hallucinant et qui venaient de certaines membres du Conseil et. Et à ce moment là, j'avais déjà déposé. Et madame Moureaux, bourgmestre de l'époque, m'avait demandé de retirer pour qu'il y ait un groupe de travail puissent se réunir et puissent travailler ensemble. Donc maintenant, chose faite. Donc, vous avez ajouté ça dans. Effectivement, dans, dans, dans la motion. C'est important. Et j'attire aussi votre attention. Si nous travaillons demain pour une. Pour rédiger une charte de bonne conduite, c'est aussi pour l'ensemble des partis politiques. Regardez autour de vous, il y a l'absence d'un parti politique qui sont tous abstenus. Je ne sais pas si c'est fait exprès ou tout le monde est allé aux toilettes en même temps. Pourtant, il n'y a que trois cabines. Mais je je je sais quand même aussi, je pense, une un signal. Et j'attire. Donc effectivement, ici, c'est pas pour faire des blagues, mais si demain on doit travailler, ça doit être aussi une charte pour l'ensemble des conseillers et des conseillères. Donc c'est si c'est pour être absent et de ne pas le travailler au dessus, ne pas signer, c'est quand même quelque chose que je trouve assez perturbant. Et donc voilà, il faut qu'on fasse aussi attention à ça. Merci.

Speaker 1: Monsieur. Euh non. Madame Ibrahima Non. Euh Monsieur Alfano.

Speaker 1: Est ce qu'on est ce qu'on entend? Parce qu'il y a.

Speaker 1: C'est. Au fait, euh. Euh La parole d'abord. Monsieur Bas. Excusez-moi.

Speaker 2: Hum.

Speaker 2: Bonjour à toutes et à tous, en tant que travailleurs belges, noirs et musulmans. Et aussi en tant que conseiller communal du PTB, je dois tirer une sonnette d'alarme. Notre commune est fracturée par des dérives inacceptables. Comme beaucoup d'autres d'entre vous, j'ai déjà subi des regards méfiants, des paroles blessantes à cause de mes origines ou de ma religion. Ce n'est pas normal. Quand une élue de notre commune, madame Saliha Raïs, est insultée sur les réseaux sociaux à cause de son foulard traité comme si elle portait une tenture. Ce n'est pas qu'une insulte contre elle, c'est une insulte contre toute une partie de nos habitants. C'est cela créer un climat de peur. Le maire dit défendre la liberté d'expression, mais en réalité, il laisse souvent la haine s'exprimer librement sur leurs pages. Des commentaires racistes restent sans réaction. Pire, leurs responsables minimisent ces actes. Monsieur Milice. Parle de commentaires isolés. Georges-Louis Boucher republie les messages de comptes d'extrême droite. Pierre Yves Golay a déjà dit à un politicien d'origine immigrée que si ça ne vous plaît pas, vous pouvez quitter la Belgique. C'est le langage de l'extrême droite. Le maire a signé une motion contre le fascisme, mais ses actes disent le contraire. Nous devons choisir, continuer dans la division et la stigmatisation ou construire ensemble un Molenbeek uni, respectueux et fier de sa diversité. C'est ce combat que je mène. Merci.

Speaker 1: Merci Monsieur pour cette belle intervention, Monsieur. Monsieur Wasabi. Je suis flexible.

Speaker 2: Vite, vite!

Speaker 1: C'est fait, C'est fait.

Speaker 5: Merci, monsieur le président.

Speaker 2: Effectivement, la motion part d'une bonne intention.

Speaker 5: Mais le.

Speaker 2: Cadre est. Certains formulations doivent.

Speaker 1: Être adaptées.

Speaker 1: Ou.

Speaker 3: Changées.

Speaker 1: C'est pour ça que la dernière fois, j'avais dit que.

Speaker 2: Normalement.

Speaker 2: Nous, les chefs de groupe, on recevait l'émotion une semaine avant. Cette fois ci encore, je t'en veux pas un Rachid, c'est pas je ne vise pas. Voilà. Mais je l'ai pas reçu et malheureusement on n'en a pas parlé. Alors encore une fois, je vais vous demander une interruption de séance, qu'on puisse discuter en chef de groupe.

Speaker 1: OK, très bien, merci. Euh. Une interruption de cinq minutes.

Speaker 2: Une intervention sur le Kosovo.

Speaker 1: Il y a effectivement. Désolé. Je. Il y a Monsieur, Monsieur Alfano qui fait une dernière intervention et puis une interruption de cinq minutes. C'est suffisant. Dix minutes. Alors dix minutes.

Speaker 2: 2 h.

Speaker 1: Voilà, monsieur Alesi. Chers collègues, ce qu'on entend parce que je vois pas la lumière s'allumer ici. On entend. Il y a pas de live? Ah ouais? Non, je peux pas parler alors.

Speaker 2: C'est bon. Je fais ça après la pause. Je sors par la porte. Ouf!

Speaker 1: Non, je rigole évidemment, chers collègues. Évidemment.

Speaker 6: Molenbeek Autrement.

Speaker 1: Molenbeek va signer demain cette motion que nous avons.

Speaker 1: Soutenue depuis.

Speaker 1: Le.

Speaker 1: Début.

Speaker 1: Et je remercie tous les intervenants et en particulier mon collègue du.

Speaker 4: PTB.

Speaker 1: Je pense.

Speaker 1: Que nous vivons des.

Speaker 1: Moments qui sont extrêmement graves. Je l'ai évoqué tout à l'heure en forme de coup de gueule, parce que ce que j'ai.

Speaker 1: Pu lire.

Speaker 1: S'inscrit dans dans tout ce qu'on vient d'évoquer à l'instant sur les réseaux sociaux.

Speaker 1: Aujourd'hui, euh, il y.

Speaker 1: A.

Speaker 1: Une.

Speaker 4: Libération de la parole.

Speaker 2: Raciste.

Speaker 1: Et je dirais même.

Speaker 2: Fasciste.

Speaker 1: Il y a des propos qui sont tenus par des responsables de partis politiques. Il y a une forme de banalisation du.

Speaker 2: Racisme.

Speaker 1: Banalisation des discours extrémistes de droite, alors que les défis qui nous attendent risquent de plus cristalliser la société. Et la société va devenir de plus en plus tendue parce que les.

Speaker 4: Mesures.

Speaker 1: Antisociales qui sont prises au niveau fédéral et au niveau des entités fédérées vont faire que la population va se retrouver en situation de précarité, où il va y avoir un besoin de rechercher une amélioration du cadre de vie, et ça va pousser les gens à être beaucoup plus agressif. Et on sait tous que c'est dans des périodes.

Speaker 1: Compliquées.

Speaker 1: Des périodes de crise, de crise économique, de crise sociale qu'on est attiré par les discours simplistes, les discours populistes. Je vous invite à regarder un peu se retourner, voir un.

Speaker 2: Peu.

Speaker 1: L'histoire, car au moment où nous avons.

Speaker 4: Connus.

Speaker 1: Les moments de crise les plus durs, c'est à ce moment là que les partis extrémistes, et.

Speaker 2: En particulier.

Speaker 1: Les partis fascistes, ont pu émerger.

Speaker 2: D'ailleurs, aujourd'hui.

Speaker 1: Ils sont en train d'émerger un peu partout en Europe.

Speaker 1: Et ici en.

Speaker 1: Belgique, on l'a vu.

Speaker 2: En Flandre avec le Vlaams Belang, mais.

Speaker 1: Aussi.

Speaker 1: Ici avec un autre parti que je ne citerai pas, qui est en train de prendre un terrain qui est abandonné par l'extrême droite.

Speaker 1: Et donc nous devons ici.

Speaker 1: Nous, à Molenbeek, effectivement fonctionner comme les cinq doigts de la main et faire en sorte de ne jamais.

Speaker 1: Accepter justement.

Speaker 1: Cette banalisation des discours.

Speaker 2: Racistes, ces.

Speaker 1: Discours qui visent à exclure une partie de là de la population. Et ça commence d'abord par nous en tant.

Speaker 1: Que.

Speaker 1: Conseillers communaux, ici au.

Speaker 1: Sein de.

Speaker 1: Cet hémicycle. De pouvoir respecter ces certaines règles. Et cette motion qui nous est proposée, évidemment, va dans le sens.

Speaker 1: De nous.

Speaker 1: Rappeler ces règles, ces règles qui veulent que l'on respecte son prochain ici, au sein de son conseil, de ce conseil pardon, qu'on se fixe des limites dans le cadre des relations qui peuvent parfois être turbulentes avec des gens de l'opposition ou vice

versa, et être dans une forme de respect et être un exemple pour la population. Et vraiment, je tire la sonnette d'alarme. Il est important que tout un chacun ici à ce conseil, qu'on soit de la majorité.

Speaker 1: Ou de.

Speaker 1: L'opposition, que nous puissions respecter une charte où les valeurs sont des valeurs communes et des valeurs qui poussent au respect, et à faire en sorte que nous puissions vivre en communion dans notre société moderne, d'acquiescence, mais aussi bruxelloise, et que nous ne sommes pas divisés parce qu'on le sait tous de diviser. C'est en général pour mieux régner. Et on sait qu'aujourd'hui il y a certaines forces politiques qui voudraient nous diviser, monter les populations les unes contre les autres pour pouvoir imposer leur gestion de la société, que ce soit au niveau de la région bruxelloise ou au niveau national. Et nous devons tous nous unir pour justement rejeter tous les discours simplistes, racistes, xénophobes et qui stigmatisent une minorité ou qui stigmatise tout court. Merci merci merci Monsieur Alfano. Dix minutes et interruption. Merci. Très bien. Donc je donne la parole à Monsieur Bensalah. Merci de reprendre vos places, s'il vous plaît, chers collègues.

Speaker 2: Ils sont cachés.

Speaker 1: Oui, monsieur Bensalah.

Speaker 5: Je vous remercie, monsieur le président. Il y a une fumée blanche. En même temps, le contraire m'aurait étonné. Il y a quelques amendements venant du PTB qui vont les présenter. Venant de. Euh, de monsieur, euh, de Désengagés Hassen Sari. Euh. Et euh, Donc je. Une fois, les. Une fois qu'ils ont terminé de les présenter, je reprendrai la parole, si vous me permettez, afin de.

Speaker 1: D'accord, madame a dit.

Speaker 2: Oui. Donc, ce serait de rajouter dans la liste des discriminations, les discriminations sur base du genre et de l'orientation sexuelle.

Speaker 1: Très bien, monsieur Wasabi.

Speaker 1: Euh oui.

Speaker 1: Comme.

Speaker 1: A dit madame Adi.

Speaker 1: C'est.

Speaker 1: Remplacer la le mot, la.

Speaker 3: Enfin.

Speaker 1: Remplacer.

Speaker 1: La.

Speaker 3: Discrimination par.

Speaker 2: Les discriminations, les discriminations. Ensuite, euh détailler comme euh

Madame l'a dit par après, je demande aussi que bon, le problème avec lequel nous confrontons en réalité surtout, c'est l'application et le respect du cadre légal. Et rajouter dans la motion que tous les conseillers communaux s'engagent à suivre une séance d'information sur le cadre législatif existant et son application par un acteur spécialisé dans le domaine. Ensuite, deuxième proposition tous les conseillers communaux s'engagent à faire respecter le cadre légal dans l'espace dont ils ont l'administration, dont ils ont l'administration sur les réseaux sociaux. Au vu des implications juridiques qu'elle peut impliquer de Non, ça c'est bon, on l'avait dit. Remplacez la phrase rédigée en concertation avec l'ensemble des groupes politiques par. Rédigée en concertation avec l'ensemble des groupes politiques, des juristes et des acteurs spécialisés dans le domaine.

Speaker 2: C'est tout.

Speaker 1: Merci, Monsieur Wasabi. Euh, Monsieur Bensalah.

Speaker 5: Je vous remercie. Monsieur le Président, Je tiens à remercier l'ensemble des groupes politiques, euh ici présents, la majorité, euh, TFA, euh les engagés écolos, euh, tous ces partis qui ont désiré, euh, se mettre autour de la table juste après notre pause afin d'en discuter, nous avons invité le maire afin qu'on puisse en discuter. Ils ont refusé l'invitation à croire que tout ce qui est en rapport avec la diversité et tout ce qui est en rapport avec la lutte contre les discriminations, ils quittent la table de manière systématique. Je le regrette profondément, surtout que cette commune a besoin justement d'une sensibilité particulière par rapport à cette problématique, au vu du Du.

Speaker 2: Nom.

Speaker 5: De la situation gravissime qui est, de manière systématique, établie sur le dos des plus précarisés. Aujourd'hui, nous avons besoin de faire corps. Nous avons besoin de l'unité. Et cette unité, malheureusement, est encore une fois cassée par le groupe. Et mère qui a décidé de faire chaise vide et démontrer leur peu de préoccupation par rapport à ce problème. Une problématique aussi importante que la lutte contre les discriminations. Je regrette honnêtement que de manière systématique, les chaises vides du maire se multiplient. Durant toute cette législature, nous sommes à près d'un an de la législature et nous remarquons qu'à chaque. Chaque dossiers qui ont un rapport directement avec la diversité, la culture et. Et toutes ces sensibilités là, il y a des chaises vides. Donc, je tiens à vous remercier infiniment. Je tiens à remercier infiniment l'ensemble du collège. Je tiens à remercier l'ensemble des conseillers ici présents. Je pense qu'on a un boulot à faire et commencer probablement à faire entendre à certains partis politiques que d'aller dans. Dans la droite dure n'est pas une solution pour notre société. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, monsieur Bensalah. Alors on rentre? Euh, On vote d'abord l'amendement. Très bien. Et maintenant vote la motion telle qu'elle. Est. Hein? Voilà. Donc pas besoin de. Merci.

Speaker 2: Parfait.

Speaker 1: Alors le point 19, c'est une motion déposée par les groupes PTB, PDA, PS, Volo, Molenbeek Autrement et TFA contre l'exclusion du chômage, c'est un report du 24 septembre 2025. Ah bah euh vous aussi donc à l'unanimité avec. Qui c'est vous qui présentez? D'accord. Allez y s'il vous plaît.

Speaker 6: Bon euh on verra si le maire va retourner pour ce point, on verra. Alors

effectivement, on a déposé. On a fait cette motion en commun parce que on partage une inquiétude commun sur l'exclusion du chômage après deux ans, le. La mesure portée par la ministre de l'Emploi Clara Val du Maire, fondée sur un mythe de soi disant chômage à vie, alors que la réalité dit en fait que deux tiers des chômeurs de longue durée. En fait, ils ont travaillé pendant ces. Pendant ce temps de chômage, avec des intérim, avec des jobs pas stables, de courte durée, etc. Parce que c'est galère justement de trouver des jobs stables pour l'instant. Et d'ailleurs ils disent, ils disent aussi que il y aura, il y aura des jobs pour tout le monde. Mais en fait c'est pas vrai. Pour une vacataire, il y a souvent deux chercheurs, il y a en moyenne presque deux chercheurs d'emploi. Euh. Donc, et ça c'est encore aggravé par la fermeture des audits de cours, et cetera. Donc apparemment, elle revient. Donc ça veut dire qu'en fait, si on parle la discrimination, on s'en fout, on se casse. En fait, on se cache derrière le GSM en bas. Ça c'est la mère apparemment pour l'instant. Je trouve ça vraiment honteux en fait. Mais je vais quand même continuer. Alors Monsieur Clarin vole, punit les gens, mais aussi il punit les travailleurs sans emploi, mais aussi il met les communes populaires comme Molenbeek en danger par exemple. Molenbeek aura 12 millions en plus à payer dans le futur. Quand? Quand cette mesure va être va être mis en place, alors? Alors que cette commune fait déjà le job avec beaucoup moins que les autres communes dans dans cette région, c'est en fait facile. S'il y a un problème, on refile la facture aux communes. Et puis les gens vont se fâcher à la commune, mais nous, et nous le serons au fédéral. Car un Val y reste tranquille. Il reste tranquille avec ses douze zéro zéro 0 € par mois. Avec ces 2 000 € d'indemnité de logement en plus de son logement gratuit qu'il qu'il a encore. En fait, ça me fait demander c'est qui, c'est qui l'assisté dans cette histoire? En fait pour moi c'est lui l'assisté, c'est pas les travailleurs sans emploi, mais l'assisté, les vrais assistés de cette histoire. C'est celui qui gagne douze zéro zéro 0 € par mois, un logement gratuit en plus, et encore 2000 2 000 € par mois d'indemnité de logement. C'est une dinguerie. C'est eux les assistés. Alors vous les maires à Molenbeek. Bon, heureusement que vous êtes revenus maintenant. Mais qu'est ce que vous faites en fait? Est ce que vous a interpellé votre parti alors que c'est votre commune commune qui est en péril? Pour l'instant je vois aucune indication là dessus. En tout cas, j'aimerais euh, que le collège, euh, le fasse à votre place. Donc, dans cette motion, je propose que le collège relaie ce message au ministre, sensibilisent les Molenbeek sur cette question et met ensemble tous les acteurs du terrain pour s'opposer à ces mesures antisociales. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, Monsieur. Monsieur Canu. Merci, Monsieur le président. Bien évidemment, mon groupe Molenbeek Autrement.

Speaker 1: Molenbeek.

Speaker 1: Anders et cosignataires de cette motion.

Speaker 4: Et.

Speaker 1: Moi même en tant que président du CPAS, j'ai à maintes et maintes reprises eu fait part de. D'abord ma stupéfaction devant cette.

Speaker 1: Mesure.

Speaker 1: D'exclusion des chômeurs, mais aussi mon énorme inquiétude. Stupéfaction parce que c'est une mesure qui a été prise à la va-vite, sans Réfléchir aux conséquences. Sans concerter les différents acteurs aux différents.

Speaker 1: Niveaux de.

Speaker 1: Pouvoir, les acteurs de l'accueil, de l'accompagnement des demandeurs d'emploi. Que ce soit au niveau des communes avec le CPS, les CPS, pardon, les missions locales, mais aussi au niveau des acteurs régionaux que sont le VDB en Flandre, le Forem en Wallonie et Actiris. C'est une mesure qui a été prise, euh, qui va toucher, euh, une large part.

Speaker 2: Des.

Speaker 1: Des chômeurs. Et on parle déjà aujourd'hui de plus de 250 zéro zéro zéro, mais on sait que ce chiffre est minimisé. Les véritables chiffres vont être connus une fois que la mesure va être implémentée. Ce qui est gravissime, évidemment, c'est les arguments qui ont été avancés au delà de la stigmatisation. Ça a été rappelé par mon collègue des chômeurs, en les présentant comme des profiteurs, en les présentant comme des gens qui, depuis 20 ans ne travaillent pas, alors que on sait tous que la réalité est tout à fait différente. Ce sont des gens qui cumulent pour une grande majorité des petits boulots, des intérim souvent des femmes, souvent des femmes qui euh, ont des obligations familiales avec des enfants à éduquer, des enfants à conduire à l'école, etc.

Speaker 1: Et donc.

Speaker 1: Cette.

Speaker 1: Mesure.

Speaker 1: Qui a été prise, et surtout avec des arguments, en disant oui, on va les pousser à trouver du travail. Alors que la réalité, chers collègues, c'est qu'il n'y a pas assez d'emplois à Bruxelles. Il suffit de se renseigner auprès des spécialistes du marché de l'emploi de Bruxelles pour qu'on sache qu'il existe historiquement, ces dernières décennies, une adéquation énorme entre le profil de nos demandeurs d'emploi et le besoin du marché de l'emploi. Ces pseudos spécialistes qui nous dirigent au niveau fédéral ne sont jamais poser la question quelle est la réalité du marché de l'emploi bruxellois? Le marché de l'emploi bruxellois est une zone tertiaire. C'est une zone de services qui nécessite des compétences particulières, des maîtrises de langues, toute une série de compétences. Il y a plus, ça a été rappelé par mon collègue d'industrie productive à Bruxelles. Donc, des personnes infra qualifiées ont très peu de chances de.

Speaker 1: Trouver du boulot.

Speaker 1: Oui, dans l'Horeca, oui dans certains métiers, mais tout le monde ne veut pas être cuisinier, tout le monde ne veut pas être commis de salle. Donc ça veut dire que le nombre de places disponibles ici. Alors on vous dit il y a de l'emploi. Oui, il y a une liste chez Actiris, il y a douze 1000 à 14000 emplois. Ce qu'on appelle les fonctions critiques, ce sont des emplois où il faut des compétences particulières, comme je viens de le rappeler, où il faut des diplômes, des ingénieurs néerlandophones, des experts comptables. Je vous invite à aller consulter cette liste pour vous rendre compte que c'est une supercherie. Les arguments qui sont mis en avant par le gouvernement fédéral, effectivement, ces gens vont être exclus. Alors, il y a un problème qui n'a jamais été évoqué, c'est la discrimination à l'embauche depuis 2004 ou le gouvernement bruxellois a, pour la première fois de son histoire, implémenté une politique de lutte contre discrimination à l'embauche. Ça avait donné des chiffres édifiants. Et aujourd'hui, en 2025, Ces chiffres sont encore les mêmes malheureusement, alors que nous avions en 2004 21, 20, 21 % de chômage. Il faut

savoir que dans la population d'origine maghrébine, nous arrivions à 35 % et dans la population subsaharienne à 80 % parce que les gens étaient discriminés à cause d'une adéquation par rapport aux diplômes qu'il faut pour travailler, mais surtout à cause de l'origine, la couleur de peau et la religion des personnes. Merci Monsieur Carlotti, Enfin, si vous permettez, c'est un sujet très important, Monsieur le Président. Et enfin, et enfin dernier mot, ce sont les collectivités locales qui vont assumer le financement. Sans compter qu'une partie, 30 % de ces aides de cette catégorie de personnes n'auront droit à rien. Et c'est cela qu'il faut. Qui doit nous interroger? Que vont devenir ces personnes? De quoi est ce qu'ils vont vivre et quelles seront les conséquences en terme de pauvreté, de généralisation de la pauvreté? Comment est ce qu'on va? Merci. Nous attendons. Merci, Monsieur. Merci, Monsieur le président.

Speaker 1: Merci, Monsieur le Président, euh, évidemment que nous allons, euh, soutenir cette motion. Euh, le contexte actuel, en fait, fait que, aujourd'hui, j'ai ouvert le journal, il y a un président CPS de la ville de Bruxelles qui dit Il pense qu'on est à. On connaît un Mister Cash. Franchement, cette phrase me fait réfléchir. Donc évidemment, je ne le prends pas tel quel, effectivement. Mais il faut réfléchir évidemment. Qu'est ce qui est derrière cette phrase? Je précise que ici, évidemment on parle des exclus de chômage, donc c'est quand même des milliers de personnes qui seront exclues. Il ne faut pas oublier que les personnes qui ont droit à leur chômage, ce sont des personnes qui ont cotisé pendant un certain temps pendant qu'ils travaillaient. Donc c'est pas une aide, hein, c'est comme une sorte de de des assurances. Donc en fait, c'est un oui, enfin on peut dire ça aussi de cette manière là. Donc c'est quand même c'est pas un mystère, caché. Je précise bien. Donc ce sont des personnes qui ont cotisé la plupart du temps. Mais il ne faut pas oublier non plus, on n'est pas dans une période de plein emploi. Il y avait un président d'un pays voisin qui disait qu'il fallait juste traverser pour trouver du boulot. Mais je ne pense pas qu'on est dans cette période là. Donc ces personnes là qui seront exclues, évidemment, il y en a certains qui vont venir frapper à la porte du site du CPAS parce que il faut quand même pouvoir. Ils doivent quand même subvenir à leurs besoins de courte durée, déjà tout de suite. Mais ces personnes là, il ne faut pas oublier non plus que c'est une des premières missions du CPS aussi de remise à l'emploi. Donc en fait, il va y avoir des publics qui vont se trouver autant des exclus du chômage ou des personnes qui bénéficiaient déjà du CPS. Et en plus, sans oublier qu'on n'est pas dans une période de plein emploi. Donc en fait, il y a de plus en plus de personnes qui seront exclues. Une dernière chose que j'ai lu aussi cette semaine dans les différents journaux. Et c'est aussi que je me dis on n'est pas tous sur le même pied d'égalité, même si je sors un tout petit peu en dehors du sujet. Il y a quatorze députés bruxellois qui demandent de conserver une pension plus de 7 800 € par mois. Et dans ces personnes, de ces anciens députés, il y a aussi des personnes qui défendent qu'il y a des chômeurs qui doivent être exclus parce que ça fait plus de deux ans qu'ils sont à la recherche d'un emploi. Donc je trouve que ça manque de cohérence. Utiliser des phrases dans le style on n'est pas des Mister Cash et des dires à des gens qui sont exclus. Je pense qu'à un moment donné, en fait, ce n'est plus possible. Evidemment que nous allons soutenir cette motion avec. Enfin voilà.

Speaker 1: Merci monsieur. Euh. Ce Melou me fera au second.

Speaker 7: Tour encore. Mardi au. Niveau fédéral en Flandre, Wallonie. Van den Bussy-Saint-Georges, Adrianna Courtyard, Data Hedges Financial Distance. Van Vincent van belge. Need is trop de vert Brussels. This need to be where the wild who and this that the brooks remue espana werden. Aucun problème is down. Welcome in your word on the Brooklyn and Paname and also dancing. Notre but Sparring comme moral up under. Working spécifique et mince under avec off that I knew all your own a zouk blood and. OFNI Mierda tente stratégie fiscale fraude Mulcair Wertheimer. Notre

nervosyl de substitution est de temps car. American F et The New Best Telling. Un miroir de The in the verset Van den den den in the Murloc. Mouloud Invader de Bilbao, 2002 d'Alexander Van Manson à l'image positive and that are not mir. Quant à Mood War, love is it was on the resultat that Van et Wanda Sepia vont aussi Molenbeek design and extreme language. Qui va venir? And your head système is bratwurst data angel backdoor streaming Fort solidarité. Warm living where the sound of the same living where the island wax, the world of this way.

Speaker 1: Il y a donc eu le savon. Monsieur Maurice.

Speaker 8: Merci, Monsieur le président. Alors que d'autres communes savent combien de personnes sont concernées, connaissent leur âge, leur niveau d'études et leurs compétences linguistiques, Molenbeek choisit de briller par son absence de plan. Plus que plutôt que de mobiliser son administration pour préparer un véritable diagnostic et accompagner les habitants, le collège le détourne vers une bataille idéologique. Or, ce dont les Molenbeek ont besoin, c'est d'une commune qui retrousse ses manches pour identifier les compétences linguistiques et professionnelles, dresser un inventaire précis et travailler en coordination avec Actiris et les acteurs de l'emploi. Regardez autour de vous. Des communes avec une sociologie similaire prennent leurs responsabilités. Forêt, dont le collège de gauche ne cache pas sa révolution des réformes fédérales, mais adopte pourtant une attitude pragmatique et est citée par la presse indépendante. Parmi les communes bruxelloises qui ont anticipé l'impact social des mesures dites Arizona. Là bas, on planifie, on connaît, on connaît les chiffres, on met en place des outils comme le profilage et le bilan linguistique du parcours d'accueil régional pour mieux orienter les habitants. Anderlecht, de son côté, a préparé un plan structuré et opérationnel. Et à Molenbeek, rien. Ici, le collège préfère se réfugier dans l'idéologie et l'opposition stérile. Le seul plan de ce collège, c'est dire Nous ne sommes pas d'accord. A force de détourner le débat, vous oubliez que vos lecteurs, vos électeurs et plus globalement les citoyens de cette commune vont vous ont élus et comptent sur vous pour avoir des idées, résoudre les problèmes. Vous êtes censés être le vecteur de solutions et non narrateur de difficultés connues de tous et héritées du passé. Le vrai danger pour nos habitants n'est pas le fédéral, mais la culture de la gauche locale qui vise une économie de survie au lieu de poser les jalons d'un réel redressement économique. Le danger, c'est l'instrumentalisation idéologique que vous en faites. Le fédéral n'a jamais opposé une fin de non-recevoir à l'élargissement de l'enveloppe de 500 zéro zéro 0 € prévus pour l'accompagnement des réformes sociales à Molenbeek. La vraie question qu'est ce qu'on en fait de cet argent? Comment on construit des politiques efficaces et comment on rend des comptes ici, au lieu de se battre pour des budgets avec des dossiers solides et un inventaire clair des besoins? Vous avez préféré accoucher d'une motion politicienne qui officialise le choix de ce collège, d'opter de facto pour le désordre organisé à des fins idéologiques.

Speaker 1: Bien clôturer, s'il vous plaît, monsieur le ministre.

Speaker 8: Je vais terminer. Il y en a d'autres qui ont pu le faire. Les réformes Arizona ne sont pas une surprise. Elles ont été annoncées pendant la campagne validée par les électeurs à l'échelle nationale. Cela fait maintenant presque un an que la commune sait que ces réformes doivent être appliquées. Qu'est ce qui se fait? Rien. Une inertie totale qui met en danger les citoyens de cette commune. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, Monsieur le ministre. Je vous ai laissé déjà eu pas mal de temps et je pense que votre collègue, elle en est témoin. L'Autorité dépassée, je vous ai laissé comme les autres et donc j'essaie d'être démocratique par rapport à cela également. Monsieur Bensalah.

Speaker 5: Je vous remercie, Monsieur le président. Honnêtement, je suis consterné par ce que je viens d'entendre. C'est extraordinaire. Alors, d'un coup, on vous voit plus. Un coup vous réapparaissent pour dire de telles des phrases. Dans ce contexte, sachant votre responsabilité, la responsabilité de votre groupe politique au fédéral. Je suis consterné et j'ai même l'impression, je n'ai pas l'impression que vous habitez Molenbeek. J'ai pas l'impression que vous soyez monôme. B Quoi? Alors vous dites que la majorité n'a pas commencé à travailler. Vous les écoutez pas, Vous ne les voyez pas, vous les entendez pas. Vous sortez à la première occasion et après vous dites que vous ne voyez rien. Ce n'est pas étonnant. Et ensuite, vous expliquez qu'on a politisé une communication justement pour expliquer aux membres du personnel que vous que votre manière systématique, même dans les réseaux sociaux, vous insulter, hein, je suis désolé, il y a un moment qu'il faut arrêter. Je crois qu'il faut euh, j'ai vraiment l'impression aujourd'hui, je fais attention à ce que je dis parce que franchement, je suis, je suis, je suis, je suis consterné par ce que je viens d'entendre. J'ai vraiment l'impression qu'aujourd'hui vous êtes dans une autre planète. Alors je ne sais pas s'ils partagent leur salaire parce que je sais qu'il y en a un qui divise par deux son salaire, parce qu'il a les moyens de pouvoir diviser par deux son salaire et le mettre de côté. Peut être qu'il vous en fait profiter, j'en ai aucune idée. Je me pose la question, à savoir de manière systématique est ce que vous recevez un coup de fil de monsieur pour que vous sortiez à chaque fois qu'on parle de diversité? Car là en l'occurrence, on parle effectivement de cette diversité qui m'en a ramassé plein la tronche, plein la tronche. Et vous, vous y êtes en train de nous parler de problèmes structurels que vous auriez organisés. Wow! Et un président de CPS qui part totalement en vrille en parlant de Mister Cash. Moi, j'aurais honte. À votre place, je quitterai ce parti. Moi, quand un parti est parti en vrille, je me suis barré. Vous vous barrez aussi? Quelle honte! Si c'est pour dire une telle chose, taisez vous.

Speaker 1: Merci, madame Garcia Fernandez.

Speaker 3: Voilà. Moi j'ai. Mon groupe politique n'a aucune leçon à recevoir. Je l'ai déjà dit, surtout d'une personne qui a fait son mercato comme il a pu. Euh, j'ai parlé d'une.

Speaker 1: Personne qui a fait.

Speaker 3: Son mercato et j'ai dit Monsieur le Président, s'il vous plaît. J'ai dit tout à l'heure euh, j'ai demandé un petit peu de respect. Alors, ce monsieur peut penser ce qu'il veut dire, ce qu'il veut, Mais les échanges, monsieur le Président, doivent être empreints de respect mutuel. Et ce n'est plus le cas. Je vous demande d'en tenir compte. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, madame Euh. Fernandez, euh. Garcia Fernandez pardon. Euh on passe au vote par rapport à cette euh, motion. Donc euh. Donc le le le tableau de vote, s'il vous plaît. Présent 32. Euh. Pardon. Euh. Présent. 34 huit 29 quatre Non. Bon, je vais devoir relire euh. Parce que bon, le Il y a un nouveau paquet qui vient d'arriver. Donc présent 35 36. Et 36. Alors euh. Okay. Donc présent 37. 38 Sinon une abstention 37. Qui ont voté? Merci.

Speaker 2: Monsieur.

Speaker 1: Très bien. Nous allons. Euh Excusez-moi, monsieur Wasabi. Bon.

Speaker 2: Je voudrais justifier mon abstention. Je ne nie pas que les mesures liées à la réforme du chômage soient difficiles pour notre commune. Mais vous devez arrêter

de confondre le conseil communal par le Parlement fédéral. Nous sommes ici au conseil communal. Alors arrêtez de transformer ce conseil communal en pièce de théâtre politique, car il faut respecter la lettre et l'esprit de l'article 117 de la nouvelle loi communale. Selon la nouvelle loi communale, le Conseil règle tout ce qui est d'intérêt communal, c'est à dire ce pour quoi la commune est compétente. Or, ce que vous essayez de faire ici, c'est d'outrepasser les compétences communales pour faire mousser votre communication. Mais nous ne sommes plus en campagne. La jurisprudence concernant l'article 117 de la nouvelle loi communale est assez claire sur le sujet. Si une décision d'un autre niveau du pouvoir impacte la commune, le Conseil peut en discuter, mais uniquement en vue de proposer des actions concrètes afin de gérer les conséquences au niveau communal. Par ailleurs, avec une telle interprétation de la loi communale, j'attire votre attention sur le fait qu'il faudrait être cohérent et laisser le conseil également se positionner pour les questions liées au CPAS ou au Conseil de police ou encore au logement. Molenbeek quoi? Vous vous seriez uniquement concentré sur les deux derniers articles. Je parle de l'article cinq, l'article six de votre motion qui, eux, qui sont pertinents, et vous auriez dû mettre en œuvre depuis des mois au plus tard lors du conseil communal du mois d'août, au lieu de parader en retard devant ce Conseil. Pour toutes ces raisons, j'ai décidé de m'abstenir. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, merci merci. Monsieur Vasari, Monsieur Alfano, s'il vous plaît, Monsieur, s'il vous plaît, S'il vous plaît prenez pas la parole. Nous allons vers le point suivant. Le point 20.

Speaker 2: Monsieur le Président.

Speaker 1: Monsieur Millicent.

Speaker 8: Est ce que je peux vous demander d'intervenir plus rapidement quand des personnes s'esclaffent ou prennent la parole alors qu'elles n'y ont pas droit? Je ne citerai pas les personnes alors que mon collègue est en train de s'exprimer et d'expliquer le pourquoi il s'est abstenu. Ce serait gentil.

Speaker 1: Merci Monsieur le ministre. Merci pour votre remarque. Je le fais euh gestuellement pour ne pas déranger monsieur Wasser au départ, et quand j'ai vu que ça a continué, j'ai j'ai pris la parole donc j'essaie de ne pas trop déranger, mais je l'ai fait et je vous remercie pour votre remarque. Euh. Je vais donc vers le point 20, euh. Motion déposé par Monsieur Anarcho, conseiller communal à Monsieur Anarcho.

Speaker 1: Oui, je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs, membres du collège, chers collègues. Donc, aujourd'hui, la notion que je veux vous présente concerne un sujet particulièrement préoccupant le projet de loi visant à faciliter les visites domiciliaires chez les personnes en séjour séjour irrégulier. D'après certains, nous ne sommes pas au Parlement fédéral ici, mais je pense que c'est quand même de notre devoir de défendre l'intérêt de Molenbeek. C'est pour cela que si ce texte est adopté, il permettra aux autorités d'entrer plus facilement dans des habitations privées pour vérifier la présence de personnes sans titre de séjour. Et c'est précisément que là que c'est précisément là que réside le danger. Parce que derrière les procédures administratives, il faut savoir qu'il y a des familles. Ce ne sont pas que des chiffres des femmes, des hommes, des enfants qui vivent déjà dans la peur, souvent dans des conditions précaires et même parfois tout simplement sans défense autorisé ou même simplement faciliter. Ce type d'intervention, c'est ouvrir la porte à de graves dérives, c'est porter atteinte à la vie privée, à la dignité humaine et au droit fondamental, fondamental, à un logement sûr. Pour finir, à travers cette motion, je demande donc que le Conseil communal de

Molenbeek exprime clairement son opposition à toutes mesures visant à instaurer ou à faciliter ces visites domiciliaires. Nous devons envoyer un message fort. Molenbeek ne cautionne jamais les politiques de peur ou de stigmatisation. Molenbeek défendra la dignité, le respect et la justice. Ce n'est pas une question de parti, mais une question d'humanité. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, Monsieur. Madame Addi.

Speaker 2: Merci. Donc, il y a quelques mois, quelques années, Molenbeek s'est déclarée commune hospitalière en s'opposant à ces visites domiciliaires. Et je le rappelle, c'était une initiative qui partait des citoyens et euh, du monde associatif qui refuse les stigmatisations et les atteintes des droits humains. Et donc aujourd'hui, dans le contexte dans lequel on est. Politiquement et sociaux. Économiquement. Les attaques sur les droits fondamentaux des migrants atteignent des niveaux inégalés. Et ça, on peut dire merci à l'Arizona. Et donc c'est important de réaffirmer aujourd'hui que notre commune refuse ces politiques de de division, de discrimination et qu'elle restera un bastion de solidarité et de résistance. Et donc c'est pour ça qu'on va soutenir cette motion. Merci.

Speaker 1: Merci, madame Claude.

Speaker 1: En fait, je voulais juste faire un petit point sur le fait qu'on vient de voter charte. Contre la lutte contre la discrimination et mettre fin aux divisions. Je voudrais juste faire un rappel à tout le monde que ça compte des deux côtés. Merci.

Speaker 1: Merci, monsieur Bensalah.

Speaker 5: Je vous remercie, monsieur le président. Eh bien, comme vous le savez, au vu de la situation et de la situation gravissime dans laquelle nous nous évoluons, il était de notre devoir de participer à cette à cette motion. C'est pourquoi mon groupe va soutenir cette motion avec deux petits amendements, à savoir. Comme ma collègue ici, madame Adil l'a dit, nous avons eu une motion qui avait été validée le 21 juillet 2018 sur, euh, sur justement le même sujet. Et, au niveau des considérants, c'est juste au point un. Au lieu de dire, affirmer, ce serait réaffirmer, euh, d'une telle manière à ce que ce soit bien intégré. Et dans le point trois, au lieu de dire euh, le premier mot, ce serait plutôt un vite. Et le point quatre se charge le collègue. Donc, de ce point de vue là, voilà, ça c'est pour les petits amendements. Euh, je tiens à tout de même, il me reste quelques secondes. Je tiens tout de même à dire que je tiens tout de même de dire que. Il est important que des communes comme Molenbeek puissent rappeler ce principe fondamental qui est l'accueil, et que nous rappelons notre solidarité envers toutes ces personnes qui sont dans la difficulté tous les jours, qu'ils aient des papiers ou non. De manière assez claire, et que nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où nous entendons les bruits de bottes dans les dans les rues. Donc, je le dis et je le dis clairement, ça rappelle une partie de l'histoire très sombre de notre société. Je souhaite que ça n'arrive plus jamais. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, monsieur le ministre.

Speaker 8: Merci, Monsieur le président. Alors, la notion de commune hospitalière, je m'en souviens très, très bien, et nous la vivons, nous l'avons soutenue. Mais comme une hospitalière ne veut pas dire cash pour truands. Et donc ici, nous parlons bien de mesures de dernier recours. De cages pour truands. Je peux terminer ou tu recommences?

Speaker 1: Après je remets.

Speaker 8: Une.

Speaker 1: Couche. Mais Monsieur, Monsieur, il a la parole et.

Speaker 2: Je me sens pas désolé.

Speaker 8: Non, non, mais vous êtes terminé.

Speaker 1: Alors est ce que vous pouvez retirer? Euh monsieur Millicent, je peux le retirer?

Speaker 2: Merci monsieur. C'est scandaleux ce scandale. INADMISSIBLE.

Speaker 1: Je viens. Je viens de demander qu'il retire ce qu'il vient de dire. C'est effectivement totalement déplacé.

Speaker 2: Et de plus en plus salaud.

Speaker 1: Merci, merci, Monsieur Alfano. Donc, monsieur le ministre, retire euh ce terme qui est totalement déplacé. Allez y!

Speaker 2: Je vous en prie. Et. Chassez, le naturel revient au galop.

Speaker 1: Madame, dans ce cas là, vous avez acté que c'est bien retiré, hein?

Speaker 8: Merci monsieur. J'ai pas de leçon à recevoir de votre part.

Speaker 2: Excusez moi.

Speaker 8: Merci et vous parlerez. Et vous.

Speaker 1: Monsieur? Vous avez été cité, vous? Vous avez le droit à la parole. Vous avez été cité, vous avez été cité. Vous aurez la parole. Vous aurez la parole. Vous avez été cité. Mais non, non mais écoutez, Vous n'avez pas encore la parole. Vous avez été cité. Il y a pas de soucis, Monsieur Milice, allez y.

Speaker 8: Le mouvement réformateur considère que les visites domiciliaires comme une mesure de dernier recours, applicables uniquement lorsque toutes les options ont été épuisées et que la personne concernée représente un danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale. Cette position est fondée sur le respect des droits fondamentaux, notamment l'inviolabilité du domicile et le droit à la vie privée, tout en assurant le respect des décisions judiciaires et des procédures légales. Le maire souligne que ces mesures ne visent pas à débusquer les sans papiers, mais à exécuter des décisions légales dans les situations spécifiques. Donc, notre groupe, effectivement, ne pourra pas soutenir cette motion dans. Étant donné que nous voulons effectivement que ces visites domiciliaires puissent se faire dans des cas très spécifiques et extrêmes. Merci.

Speaker 1: Merci, Monsieur le.

Speaker 2: Président.

Speaker 1: Voilà ce qu'on entend. Excusez moi pour ma réaction un peu virulente, mais c'est. Le micro n'est pas encore allé. Non mais attends, je crois. C'est allumé. Il est

allumé. De tels propos sont inadmissibles dans un conseil communal. Je suis désolé. Comparer les migrants à des truands. Des personnes en situation irrégulière à des truands. Nous ne pouvons pas l'accepter. Il a essayé de se rattraper après. Moi, je souhaiterais que ce soit acté dans le PV. Ces propos, ce sont des propos racistes et xénophobes. Et on ne peut pas les accepter. Merci monsieur. Je donne la parole à Monsieur.

Speaker 1: Merci. Je pense qu'en fait chaque mot a ses importances. Donc le fait de le dire après le retirer, je comprends, mais enfin je ne comprends pas. Donc je ne devais pas sortir parce que voilà, je j'ai pas de mots en fait. C'est une situation, je trouve grave parce que des personnes en situation d'illégale ne peuvent surtout pas être comparé à des truands. Je sais que ça a été retiré, mais ça a été dit. Pour moi c'est quand même grave. Voilà. Donc je précise quand même que ces visites domiciliaires, elle a été lancée en 2017 2018 sous gouvernement de Louis et Charles Michel. Pardon. Au final, ça a été retiré sous la forte pression de la société civile. Donc effectivement, ça permet d'avoir une. Enfin, je. Ça permet évidemment de gérer, d'avoir une ingérence grave dans la vie privée des personnes et surtout dans la l'inviolabilité du domicile. Elle peut, elles peuvent se faire sans le consentement des occupants parfois. Et donc je pense qu'il peut y avoir effectivement des abus. Et c'est pour cette raison là que nous nous sommes contre à ça. Donc, nous allons évidemment avec grand plaisir qu'on va soutenir cette motion. Et j'espère aussi que, comme en 2017 2018, ça a été retiré, cela vraiment sous la forte pression de la société civile. Et demain, s'il y a encore, c'est des visites domiciliaires qui sont maintenues. Il faut continuer vraiment mettre la pression à aller manifester et faire entendre nos voix. Et j'espère que ce sera entendu pour que ces visites domiciliaires ne puissent pas avoir lieu. Merci.

Speaker 1: Merci, monsieur. Monsieur Wasabi.

Speaker 2: Merci, Monsieur le président. Euh. Avant d'aborder, d'aborder le contenu. Tout d'abord, je voudrais souligner qu'il s'agit là d'un sujet difficile et délicat à plusieurs égards, puisqu'on parle de privation de liberté et qu'on touche au respect des droits humains et des libertés fondamentales, notamment le respect de l'intégrité physique de la vie privée. Sujet délicat également qu'il concerne des hommes et des femmes qui, pour la plupart, ont eu des parcours de vie difficiles, chaotiques ou éprouvants, ou les trois à la fois. Nous devons garder cela en tête, évidemment. Enfin. Deuxièmement, je voudrais rappeler qu'il s'agit d'une matière fédérale, encore une fois, puisqu'elle relève de compétence, de justice, asile et immigration. Cela ne nous empêche évidemment pas d'en débattre au sein de cette Assemblée, et il est même sain que cela puisse se faire de manière pratique et ouverte. Cependant, reconnaissons. Reconnaissons nous que nous sommes peut être pas outillés.

Speaker 1: Les mieux.

Speaker 2: Outillés pour faire de ce sujet très complexe, technique et juridique, une analyse parfaitement complète et objective. Enfin, je voudrais préciser que ce texte ne fait pas partie du programme des engagés. Soyez. Soyons clairs, nous étions pas demandeurs. Néanmoins. Notre système repose sur la coalition, ce qui impose à chaque groupe, dans le cadre d'un accord de majorité, de faire des concessions. Ce texte répond par ailleurs à une directive européenne qui prévoit que les États membres doivent prendre les mesures nécessaires pour exécuter les décisions de retour. Si l'intéressé n'a pas respecté l'obligation de retour dans les délais impartis pour le retour volontaire. Ceci étant précisé, je viens au texte. Quelles. Quelles sont les conditions pour bien préciser. Quant au public visé par les mesures. La mesure concerne des ressortissants étrangers qui font l'objet d'une mesure exécutoire d'éloignement. Et pas

que. Qui représente un danger pour l'ordre public ou la sécurité nationale. Il s'agit donc d'une mesure qui vise à garantir la sécurité de nos citoyens. La visite domiciliaire ne peut pas et ne peut pas effectuer que par un officier de police judiciaire, et uniquement avec l'autorisation d'un juge d'instruction. L'intervention préalable d'un magistrat indépendant et impartial constitue une garantie importante contre les risques d'abus ou d'arbitraire.

Speaker 1: Clôturé, monsieur Wasabi.

Speaker 2: Quant aux heures d'ouverture de compte, aux heures où.

Speaker 1: Les visites.

Speaker 2: Peuvent se faire, la visite domiciliaire ne pourra être effectuée entre 5 h et 21 h.

Speaker 1: Merci, monsieur Ansari. Euh monsieur Diallo.

Speaker 1: Euh Monsieur.

Speaker 2: Le.

Speaker 1: Président.

Speaker 1: Merci.

Speaker 2: Euh.

Speaker 1: Mais je tenais juste.

Speaker 2: À revenir sur le point, les propos tenus tout à l'heure pour que dorénavant nous prenons nos responsabilités. Des dérives pareilles? Moi, je demanderai. Ce n'est pas un simple retrait des propos tenus, mais des excuses soit présentées aux membres, à l'ensemble des membres et aux membres présents ici. Ça, je l'exige. Sinon, je resterai debout tant que ce n'est pas fait. Parce que nous devons tenir compte de ça. Merci.

Speaker 1: Chers amis. Donc moi, je vais quand même prendre la parole très rapidement, mais tout en restant neutre, étant quand même dans une fonction assez délicate. Euh je vous avoue qu'effectivement, euh, je n'ai pas rajouté là dessus, euh, je pense par sagesse, euh. Les excuses font grandir un être humain et ici ce sont des propos très graves, je ne vais pas m'en aller euh, vers des des PV, et cetera, ce n'est pas ça qui compte, mais je pense que Monsieur Milice à vous le choix. Euh voilà, j'espère que vous allez choisir cette voie de sagesse pour présenter vos excuses devant les mots quoi. Et surtout les les sans papiers qui souvent sont dans des euh euh situations très très précaires. Le micro de Monsieur Mélisse, s'il vous plaît!

Speaker 8: Je voudrais quand même que les choses soient claires. Alors soit vous faites un amalgame de tout, soit vous comprenez rien. Parce que je n'ai pas parlé du mot migrant, Je n'ai pas parlé du nom Molenbeek. Quoi? Levez vous. Je n'ai Je n'ai dit que ne pas en faire des caches, Ne pas en faire des caches pour des gens dangereux. Or je tiens. Je vous présente mes excuses pour ce thème qui vous a peut-être effectivement heurté. Vous pouvez rester longtemps debout. Mais voilà, je n'ai pas tenu ce propos et je n'ai pas fait d'amalgame avec qui que ce soit et avec des personnes migrantes. Si vous le dites tellement. Voilà. Merci.

Speaker 1: Est ce que, chers collègues, on peut considérer que monsieur le ministre a présenté ses excuses parce qu'il les a. Il a prononcé le mot excuses. Monsieur le ministre, est ce que pourrait vous être tout simplement clair par rapport à ces excuses, s'il vous plaît?

Speaker 2: On rentre dans une planche. Je vous ai dit au juge tout le monde. Il était peut être à vos yeux au début.

Speaker 8: Mais je ne parlais pas effectivement d'un amalgame vis à vis de personne. J'ai simplement que nous n'étions pas une cage pour des personnes dangereuses.

Speaker 2: J'ai eu envie de réagir.

Speaker 1: Oui monsieur. Monsieur De Block je pense. Je pense que.

Speaker 2: Quand même je vais expliquer pourquoi.

Speaker 2: Je.

Speaker 2: Prend.

Speaker 1: Le micro de Monsieur De Block.

Speaker 1: C'est exactement ça. Exactement pourquoi cette motion est nécessaire. Parce que si vous connaissez un peu cette motion, ce projet de loi, en fait, l'ordre public dont on parle, ce n'est pas nécessairement pour les gens qui ont fait des délits autres, en fait de ne pas être sans papiers, de ne pas vouloir quitter le pays. Donc je vous lis les conditions qui ça concerne, qui fait l'objet d'une mesure exécutoire de refoulement, qui ne coopère pas à son exécution et qui réside dans un lieu non accessible au public. Et c'est tout. Et donc l'amalgame que vous faites ici, justement de mettre en ligne en fait un signe d'égalité entre sans papiers et en fait truand, c'est ça qui c'est ça qui s'est fait, c'est ça qui s'est fait et c'est comme ça. Et c'est comme ça qu'on.

Speaker 1: Justifie.

Speaker 1: Qu'on.

Speaker 8: Grignote les.

Speaker 1: Droits humains petit à petit. Parce que.

Speaker 8: Vous comptez.

Speaker 1: Sur le fait qu'il n'y a pas d'identifiant et d'identification, qu'on se solidarise pas avec ces gens qui sont des gens comme moi et toi et qui ne sont pas nécessairement des truands, mais des gens qui ont essayé de construire.

Speaker 8: Une.

Speaker 1: Vie ici, comme vous, comme moi. Et donc ça, c'est la situation, ça c'est la situation. Et donc chaque.

Speaker 1: Fois.

Speaker 1: Chaque.

Speaker 1: Fois.

Speaker 1: On glisse. Chaque fois on glisse. Et je trouve que c'est intentionnel. Et il faut que ça s'arrête. Parce que franchement, on s'aime.

Speaker 1: On s'aime.

Speaker 1: On s'aime et à un moment donné, des autres vont récolter. C'est ça qui va se passer.

Speaker 1: Merci. Nous pouvons, je pense, considérer comme cet incident au Clos euh. Et là me me écoutez, euh, je pense que monsieur ministre a présenté ses excuses deux fois. Euh, monsieur, monsieur le ministre, nous sommes dans une. Voilà, euh. La clé de cette impasse est entre vos mains. Soyez clair dans. Dans vos excuses, parce que bon, voilà, vous êtes quand même assez ambigu par rapport. Voilà des propos que que l'Assemblée aurait compris euh, différemment. Or, ici, il y a toute une assemblée qui a compris exactement la même chose et il demande des excuses sincères, directes et claires, s'il vous plaît.

Speaker 8: Je vais pas m'excuser dix fois. Je l'ai fait une fois, je l'ai fait deux fois. Je l'ai fait trois fois. Je vous présente mes excuses pour ce mot qui était déplacé. Point. Maintenant, si vous voulez rester debout, vous restez debout. C'est votre. C'est votre choix. Merci.

Speaker 1: Alors merci. Merci monsieur Mélisse. Euh. Voilà donc l'incident. L'incident est clos. Et, chers amis, s'il vous plaît, dans euh, dorénavant et dans le futur, euh, je vais être franchement beaucoup plus vigilant que cela par rapport à des mots qui se seraient prononcés de peu importe qu'il soit attentionné ou pas, mais des mots qui soient totalement déplacés, ça sera totalement intolérable ici, dans cette assemblée. Donc le la discrimination, racisme, peu importe le les causes sont totalement INACCEPTABLE. Voilà, Peu importe que ce soit intentionné ou pas. Voilà, je vous remercie à tous. Oui, euh oui oui, je je continue, je continue. Euh. Maintenant le le Le point. Monsieur. Madame. Oui Monsieur me s'endort pour vous s'il vous plaît.

Speaker 2: Tout simplement. Je parle pas très bien votre réaction?

Speaker 1: Le micro de Monsieur Millicent, s'il vous plaît.

Speaker 8: J'entends très bien votre réaction et votre volonté d'agir. Mais se faire traiter de fasciste et de et de et de et de raciste, je peux pas l'accepter non plus. Merci.

Speaker 1: Merci Monsieur et Madame. Oui.

Speaker 1: Merci Monsieur le président. Ben ça, ça a un peu cassé l'ambiance de notre motion. C'est dommage, mais je tenais quand même à, euh, dire que voilà, le groupe TFA, euh, avec euh, monsieur Adachi, surtout par sa motion.

Speaker 1: Donc, nous acceptons.

Speaker 1: Les différents amendements et je remercie la majorité de soutenir le la motion. Et je remercie aussi monsieur Achour qui a déposé cette. Cette motion, et franchement, je suis fier de ce. De mon groupe et de Monsieur Adagio. Merci.

Speaker 1: Si, Monsieur Adagio.

Speaker 1: Mon micro. Je vous remercie. Je suis tout aussi fier de mon chef de groupe. Mais c'est juste pour vous dire. On va passer au vote, mais il y a personne. Donc peut être attendre cinq minutes.

Speaker 2: OK, ça.

Speaker 1: Va, ça va, ça va.

Speaker 1: Donc euh merci. Nous allons donc passer au vote et je demande aux conseillers de regagner leur place. Oui, donc nous allons d'abord voter le texte amendé et puis l'amendement.

Speaker 4: Tel.

Speaker 1: Que. Alors, s'il vous plaît. Donc, le tableau de vote.

Speaker 2: Est ce.

Speaker 2: Qu'on fait une petite.

Speaker 2: Fenêtre? Oui oui oui oui oui.

Speaker 1: Interruption de cinq minutes. Merci. Dix minutes d'interruption. Ça, c'est les amendements.

Speaker 2: Des amendements.

Speaker 1: Je vous remercie de voter.

Speaker 2: Compléter l'écran.

Speaker 1: OK. Présent. 31. 32. Pardon. 32. 27. Huit. Cinq Non. Voter. 32. Non. Non. 33. Pardon. 33.

Speaker 4: Compléter de l'écran.

Speaker 2: Complète les courses.

Speaker 1: Ah! Vous savez rafraîchir l'écran, s'il vous plaît. Donc. 33. Présent 28. Oui. Cinq. Non. Votez 33. Merci. Alors maintenant, la motion tel qu'amendé, s'il vous plaît. Oui, oui, on doit voter oui. Oui.

Speaker 2: Merci. C'est pas que. Patience.

Speaker 1: Attends, attends. Mais voilà, vous pouvez y aller. Alors, les résultats 31 présent? Non. Présent 33. 28 Oui. Cinq Non. Ont voté. 33 Merci. Je donne la parole à Monsieur le bourgmestre face aux fonctions.

Speaker 4: Oui, Monsieur le président. Donc, étant donné que ça fait quelques conseils que. On arrive à des situations pareilles avec de plus en plus d'attaques au niveau à caractère raciste et xénophobes. Je tiens donc, euh, à déclarer que, dans la. À l'avenir,

lorsqu'il y aura de nouveau ce genre d'attaques là, nous engagerons directement des procédures judiciaires. Ça, je pense que. Il faut mettre un terme à ce genre de dérives.

Speaker 2: Donc.

Speaker 4: Ce n'est vraiment plus tolérable. Donc que tout le monde soit prévenu que dès qu'il y a des attaques de cette nature là, qui concerne les personnes ici présentes en particulier, mais également la population, nous engagerons directement les procédures judiciaires.

Speaker 1: Merci. Euh merci, euh, Monsieur le bourgmestre. Euh, Monsieur Anarcho.

Speaker 1: C'est juste pour clôturer, j'aimerais remercier tous les partis qui ont voté avec nous. Ceux qui ont, qui ont contribué, pardon, à la motion avec leurs amendements. Et je ne mets pas en question les excuses de monsieur le ministre. Je J'ose espérer qu'elles sont sincères, mais je parle sous le contrôle de mon chef de groupe et au nom de la fois, on apporte tout notre soutien à Monsieur, à Monsieur ici présent pour ce qui s'est passé juste avant. Merci. Je dis.

Speaker 1: Merci. Euh. Donc je je tiens juste à vous rappeler que dans le. Le temps alloué aux motions et interpellations, c'est 2 h maximum. Et donc, euh, euh, vers 23 h 30, nous passerons, euh, directement au huis clos. Et donc, euh, les interpellations qui restent, ça serait pour les ou les reporter ou les transformer en questions euh, écrites. Voilà. Alors, le point 21. 21 Pardon. Donc, c'est la motion qui est déposée par monsieur Dassault. C'est C'est toujours à vous la parole.

Speaker 1: Oui, Euh, Je vous remercie, monsieur le président. Euh, pour être tout à fait honnête avec vous, quand j'ai déposé cette motion, mon idée de départ était simple euh, renommer une place ou une rue au nom de rue ou Place de la Paix à Gaza, euh, pour envoyer un message clair de solidarité et d'humanité dans un contexte où, on le sait, tant de civils, d'enfants et de familles ont souffert entre temps. Euh. Certains collègues m'ont proposé. Ou un collègue plus particulièrement Madame, m'a proposé de renommer la motion en hommage à une jeune fille palestinienne résistante qui, comme tant d'autres, a tragiquement perdu la vie sous les bombardements israéliens. Cette jeune fille, c'est Ines Rajab. Et je suis absolument tout à fait d'accord avec madame Saïgon. C'est une idée, mais surtout une conviction. Parce que la féminisation de l'espace public doit être bien plus qu'un simple slogan politique. Et par la même occasion, le faire valoir, le faire valoir, pardon des droits des femmes ne doit jamais être mis de côté. Le fait de nommer une rue au nom d'une seule jeune fille nous ne signifie pas, pardon, qu'on ne pense qu'à elle. L'objectif, au contraire, est de rendre hommage à toutes les femmes à travers ce symbole celles qui ont perdu leurs enfants, leurs foyers, leurs proches. Celles qui continuent à tenir debout malgré la guerre, à porter la vie au milieu du chaos. C'est pour cela que je propose de changer le nom de ma motion. Et au lieu de nommer une rue, la rue U de la rue de la Paix à Gaza. Pardon de renommer une rue rue Rajab. Ce nom là, il porte à la fois la mémoire et la douleur, la mémoire, la douleur et le courage. Il rappelle que derrière les chiffres, il y a des visages. Aujourd'hui, alors qu'un accord de paix vient tout juste d'être signé, j'espère que ce geste symbolique, ici à Molenbeek, pourra porter un message d'espoir, aussi petit soit-il. Mais attention, ce n'est pas parce qu'un accord a été signé que tout va bien. Ce matin encore, je lisais que l'Agence France Presse rapportait que, au cours, rien qu'au cours des dernières 24 h 09 Palestiniens ont été tués par l'État génocidaire d'Israël. Parler de paix ne fait pas disparaître la souffrance. Des familles ont été brisées, des villes rasées et des vies détruites. Alors non, on ne doit ni baisser les bras ni détourner le regard. On doit continuer à se battre ici pour la justice, pour la dignité et pour la paix véritable. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, Monsieur Dassault. Madame Raïs.

Speaker 9: Monsieur Adachi, merci pour votre proposition. J'ai une contre proposition pour vous. Euh. Il y a quelques heures de cela, je parlais des placettes conviviales que nous allons euh inaugurer les mois à venir, et nous en avons huit un peu partout à Molenbeek et qui devraient partager un nom commun afin que chacun puisse facilement les identifier comme faisant partie d'un même projet. En lien avec votre proposition, nous pourrions donner à chaque placette une dimension commémorative. La première pourrait ainsi être dédiée au maire de Gaza. Quant aux sept autres, elles pourraient être consacrées à d'autres populations, aux causes qui nous. Que nous ne pouvons ni oublier ni ignorer. Donc, je me joins pleinement à votre proposition. Le Collège se joint pleinement à votre proposition. Mais allons plus loin. Il y a huit placettes.

Speaker 1: Merci de me voir au salon.

Speaker 7: Et de considérer votre honneur. Voilà Alors ce qu'on proposerait comme considérants à rajouter, c'est le considérant suivant. C'est le cas des filets de 50 tués par les forces de sécurité israéliennes lors d'une attaque, et ont également coûté la vie à six membres de sa famille et à deux secouristes du Croissant rouge palestinien venus l'aider avec un note de bas de page qui fait référence à une legal analysis of the conduct of Israel in Gaza perçu to the confessional the prevention and punishment of the crime of genocide by you know your sensor. Symbolisant la souffrance des civils innocents dans les conflits armés. Et après en effet à changer juste le nom. Si je peux juste aussi expliquer un peu plus de mon côté ci je vais aller vite hein. Juste pour vous dire bravo pour ce travail Monsieur Anacho. Comme je lui ai déjà dit, je regrette ne pas avoir amené moi même eu ça comme suggestion. Aussi en effet, une très bonne chose d'avoir plus de visibilité pour les femmes dans l'espace public à Molenbeek et intra jap. En fait moi j'arrive pas à écouter les recordings qui existent, à chaque fois que je les écoute, je je fond en fait. C'est qui est interessant là dedans. Interessant, c'est que son histoire est à la fois spécifique et Est universel. On parle vraiment d'une petite fille. Elle avait cinq ans. On l'entend cette dernière heure. Euh voilà. En live. Et il y a des petites filles et des petits garçons partout au monde, au Soudan, au Congo, en Israël même, hein? Le 7 octobre certainement. Il y avait aussi des petits enfants qui étaient là. Et cela nous rappelle que dans toutes les guerres, ce sont les innocents qui payent le prix le plus lourd et qu'on doit faire tout pour mettre fin aux guerres autour du monde. Certainement aussi là où on a d'outils à notre disposition. C'est pour ça que je pense aussi, c'est important d'insister sur, en effet, le besoin de garder la pression parce qu'il y a des outils diplomatiques, politiques, économiques, culturels. En ce qui concerne Israël, c'est là où, en effet, on a le plus d'outils. Et ainsi c'est logique que, en fait, on ne parle plus de ce conflit qui est juste à côté de chez nous parce qu'on a les outils, on peut influencer, on peut changer la donne et on ne peut pas, on ne doit pas lâcher. Aussi longtemps que les Palestiniens palestiniennes ne sont pas libres et sain et sauf. Et d'ailleurs, cette liberté et cette paix impliquera aussi une liberté, une paix pour les Israéliens et Israélienne de l'autre côté. Voilà. Merci beaucoup et merci Monsieur.

Speaker 1: Euh. Madame Mutuelle.

Speaker 9: M'entend. Ouais. Euh Ben merci.

Speaker 2: Merci beaucoup, monsieur Achour, pour avoir déposé cette motion qu'on va soutenir avec le PTB. Merci aussi pour les amendements. Mais je voudrais quand même rappeler que le plan de Trump et Netanyahu, il visait clairement à vider Gaza et à réaliser un nettoyage ethnique. Transformer vraiment cette terre qui est meurtrie

par une rivière touristique. Mais aujourd'hui, à certains qui voudraient nous faire croire que c'est ce même Trump qui va nous amener la paix. C'est ironique quand on sait que les États-Unis envoient des armes en Israël, qui continuent à vendre les armes, qui alimentent les massacres. Et après, on veut nous faire croire que c'est eux qui vont amener la paix. Mais donc, face à cette hypocrisie, je voudrais vraiment remercier tous les citoyens et les citoyennes qui montrent du courage, qui se mobilisent. Aussi la flottille de la liberté et celles et ceux qui, au péril de leur sécurité, ont pris la mer pour briser le blocus illégal à Gaza. Et parmi eux, deux personnes qui ont un lien avec Molenbeek. Donc Rambo Solar, qui est médecin en médecine pour le peuple. Et aussi l'artiste engagé Sadie Chua. Donc ces deux visages dont on peut être vraiment fiers de compter parmi notre commune. Deux femmes courageuses. Et aussi et surtout la force du peuple palestinien qui résiste. Pas depuis deux ans, mais depuis plus de 60 ans. Je voudrais aussi rappeler que le cessez le feu, c'est une belle victoire obtenue. Une première victoire, c'est une bouffée d'espoir après des mois d'horreurs. Et c'est grâce au mobilisation massive, comme par exemple aussi en Italie où il y a les dockers qui se sont mis en grève, où les travailleurs se sont mobilisés Lisez grâce aux flottilles. Mais on ne doit pas se tromper ici. En tout cas, le cessez le feu, ce n'est pas la paix. Le génocide est en train de continuer. Tant qu'il n'y aura pas les Palestiniens qui pourront récupérer leur maison. Le droit au retour. Tant que la passion et la partage vont perdurer. Notre devoir, c'est de rester mobilisés. Et Molenbeek, notre commune, doit continuer à ce côté, à se tenir du côté de la justice, de la dignité, du droit international. On doit rester du bon côté de l'histoire et Free Palestine.

Speaker 1: Merci, Monsieur Milice.

Speaker 8: Merci, Monsieur le président. Je tiens à remercier Monsieur Achour pour la présentation de cette motion, euh, et de cette volonté de changer de nom. Mais je m'étais dit quand même, quelles difficultés administratives pour les gens qui habitent dans la rue, qui seraient renommés de devoir changer leurs documents administrativement, et ça va quand même être un solide chipotage. Et puis finalement, J'entends madame Reiss qui propose de faire cette nomination des placettes, surtout par rapport à d'autres populations que les Palestiniens que nous soutenons et pour lesquels nous sommes certainement tristes. Mais nous sommes tristes pour beaucoup d'autres populations qui sont dans des états de guerre, en n'oubliant pas l'Ukraine et euh, je pense que cette idée de placette va régler le problème administratif, euh, définitivement et s'ouvrir vers effectivement un plus large panel de, euh, soutien. Merci beaucoup.

Speaker 1: Merci. Euh, monsieur et Madame. Oui.

Speaker 1: Merci, Monsieur le président. Je tenais.

Speaker 1: À.

Speaker 1: Remercier les différents chefs de groupe qui ont travaillé avec nous.

Speaker 1: Par rapport.

Speaker 2: Aux amendements.

Speaker 1: Par.

Speaker 1: Rapport à cette motion, pour qu'elle soit soutenue, j'espère, à la à l'unanimité. Je remercie aussi madame Raïs, qui a été plus loin que ce que nous avons demandé. Donc, si je comprends bien, donc.

Speaker 1: On aura.

Speaker 1: Deux placettes, alors.

Speaker 1: Une.

Speaker 1: Pour.

Speaker 1: Les maires de.

Speaker 1: Gaza, une.

Speaker 2: Pour.

Speaker 1: Non, non. Mais par rapport à cette motion et une. Pour une.

Speaker 1: Rajab.

Speaker 1: Voilà, c'est magnifique comme ça.

Speaker 1: Et.

Speaker 2: Grün seront contents.

Speaker 1: Et Tefa.

Speaker 1: Sera content.

Speaker 1: Et donc magnifique. Et je remercie encore Monsieur Adda pour, euh.

Speaker 1: Le travail.

Speaker 1: Fourni, fourni en amont. Merci.

Speaker 1: Euh Monsieur Bensalah.

Speaker 5: Je vous remercie, Monsieur le Président. Je pense qu'ici on fait d'une certaine manière, en tous les cas, j'ai l'impression, hein, d'unanimité, là, en l'occurrence, il y a des jeux politiques dans lesquels aujourd'hui cette majorité refuse de s'inscrire de manière assez claire, car aujourd'hui, on le dit et on le dit clairement, toutes les bonnes idées, qu'elles viennent de l'opposition ou de la majorité, seront étudiées et validées si elles vont dans le bon sens. Et là, en l'occurrence, c'est un bon exemple. Je pense que ça ne se fait pas partout. Je pense qu'il y a certains moments, on essaie d'effacer les noms, on essaie d'effacer le travail qui a fait, que ce soit l'opposition ou que ce soit une partie de la majorité. Et là, en l'occurrence, on est dans un travail constructif qui vise à faire en sorte d'aller, encore une fois, dans l'objectivité et veiller à faire en sorte, encore une fois, d'aller vers un meilleur vivre une volonté commune de travailler ensemble. Et aujourd'hui, cette majorité encore le montrent et le démontrent. On se tient la main pour aller dans le bon sens et dans l'intérêt et des monôme pquoi et contre toutes les injustices que nous. D'une manière ou d'une autre, d'une autre sera. Euh. Sur la table du conseil communal. Je vous remercie.

Speaker 1: Euh. Merci, monsieur Bensalah. Voilà.

Speaker 1: En fait, ce que tu as dit, on habite place. Est ce qu'on doit rentrer une motion à chaque fois qu'on veut nommer ce plat? Je veux dire, on peut faire les maires de Congo, le Yémen, mais on viendra avec nos propositions chez toi.

Speaker 1: Il y a donc eu Monsieur Vasari. Oui, Je souhaite à.

Speaker 2: Mon tour de remercier Mr Achour et son chef de son chef de groupe.

Speaker 1: Son chef.

Speaker 2: De file. Je regrette aussi de ne pas avoir reçu la version avant.

Speaker 2: Comme je vous ai envoyé dans le groupe. Ah oui, il faut regarder tes groupes.

Speaker 2: Moi je le.

Speaker 1: Confirme.

Speaker 2: D'accord ça va mais bon. J'aurais aimé participer avec mais je ne l'ai pas vu. En tout cas, euh voilà, là clairement, le fait de renommer une place, on est dans une compétence communale, c'est clair. Et je remercie bien sûr que je me joins et en même temps aussi remercier madame Raïs pour les laisser trop de place. On pourrait laisser un nom pour les enfants de Gaza? C'est possible ça aussi de laisser un nom? C'est génial. Je vous remercie.

Speaker 1: Euh merci cher collègue. Est ce que je nous pouvons parler d'unanimité? Parfait. Merci à tous et à toutes. Voilà, donc nous allons maintenant vers la séquence interpellation et celle ci. Donc le numéro 22 est déposé par Monsieur Van Meurisse.

Speaker 1: Oui, c'est ceux de la transformée en question écrite la.

Speaker 1: 22.

Speaker 1: L'avenue du Boss.

Speaker 1: Voilà. Merci. Merci beaucoup. Alors numéro 23. Donc euh, c'est aussi vous, monsieur Van Miri, qui avez introduit cette interpellation?

Speaker 2: Oui.

Speaker 1: Donc, euh, Monsieur le bourgmestre, monsieur et mesdames les messieurs et Mesdames les conseillers. Donc, en campagne, la majorité actuelle et particulièrement le PTB, afin de l'enseignement, une priorité. Mais aujourd'hui, dans nos écoles communales, la réalité est tout autre et elle est inquiétante. Début avril, les commandes de matériel scolaire ont été complétés. En septembre, à peine la moitié est arrivée. Le matériel didactique, lui, n'a été réellement commandé qu'à la fin août. Les manuels scolaires demandés fin mai ont suivi le même schéma. Comment? Tardive. Toujours rien reçu à la rentrée. Enseignants et élèves se sont retrouvés sans papiers, sans manuel. Chaque enseignant n'a reçu que cinq blocs à photocopier la semaine dernière. On nous annonce qu'il faudra attendre novembre pour en avoir plus. Alors je vous pose la question Monsieur le Bourgmestre faisant fonction, est ce cela la priorité à l'enseignement? Est ce normal que les enfants de Molenbeek commencent leur année scolaire sans le matériel minimum? Est ce normal que les enseignants

doivent bricoler faute de moyens de base? Comment justifier vous ces retards dans les commandes? Quelles mesures urgentes allez vous prendre pour que ce fiasco ne pénalise pas encore davantage élèves et enseignants? Les MBK ont droit à plus que des promesses de campagne. Ils attendent que leurs enfants puissent apprendre dans des conditions dignes. Je vous remercie.

Speaker 1: Merci, Monsieur le bourgmestre.

Speaker 4: Monsieur le conseiller, merci pour votre question. Pour votre interpellation. Les marchés publics liés aux besoins des établissements scolaires doivent s'insérer dans un cadre plus large, à savoir les marchés publics annuels de la commune et peuvent être organisés en fonction de la disponibilité du budget au nombre de marchés publics pour lesquels l'instruction publique est partie prenante. Nous pouvons citer en vrac, sans être exhaustif, le marché public des bus de transport scolaire, scolaire, des repas scolaires, du matériel didactique, des livres, des manuels scolaires, des fournitures de bureau, de papeterie, de matériel de bricolage et d'enseignement de journaux de classes et les marchés publics en extraordinaires relatifs à du matériel électroménager ou Horeca, du matériel sportif et du mobilier scolaire, de matériel d'exploitation, du matériel informatique ou et ou de reproduction. Comme vous pourrez le constater, le nombre est conséquent. Et pourtant la majorité de ceux-ci ont déjà été attribués et les commandes passées soit sont en cours de procédure, et ce, malgré le vote du budget 2025 seulement en juin 2025. Quant à votre interpellation sur un manque criant de matériel dans les écoles communales, je peux vous répondre que nous avons continué à investir dans les mêmes proportions que les années précédentes et que les écoles ont bénéficié de matériel dès la rentrée scolaire 2025 2026. En effet, pour les fournitures scolaires et de bureau, les commandes annuelles pour les écoles francophones ont été faites début juillet 2025 pour près de 56 zéro zéro 0 €, et les livraisons ont eu lieu avant la rentrée scolaire, durant la semaine du 18 août 2025. Pour les fournitures d'enseignement et de bricolage, les commandes annuelles ont été passées début août 25 pour près de 110 zéro zéro 0 €, et les livraisons ont eu lieu la semaine de la rentrée, à savoir la semaine du 25 août 2025. Pour les journaux de classe. Le marché a été attribué et commandé depuis Début juillet 2025 est livré avant la reprise scolaire. Pour la papeterie, les écoles rentrent dans un marché public. Papeterie global pour toute l'administration communale. Un système de livraison vers les écoles a eu lieu trois fois par an. La dernière livraison a eu lieu fin août 2025. Les écoles disposaient donc de papeterie pour la rentrée scolaire. Vous constaterez aisément que dire que je vous cite Les enfants de Molenbeek commencent leur année scolaire sans le matériel minimum et que les enseignants doivent bricoler, faute de moyens de base et largement excessifs pour le matériel didactique. Il s'est avéré que les demandes introduites par les écoles en juin 2025 ont nécessité un gros travail d'analyse et de recalibrage du service de l'instruction publique durant l'été 2025. Le service de l'instruction publique a centralisé les demandes des écoles francophones, des écoles néerlandophones, de extrascolaires, des crèches, de la cellule pédagogique ou encore de la ludothèque pour requalifier ce matériel didactique en plusieurs marchés publics, ayant chacun un champ d'action cohérent afin d'assurer de pouvoir obtenir des offres. Une bonne partie de ces offres ont été aussi consacrées à rédiger. De ce temps a été consacré à rédiger les descriptifs de chacun des articles des différents marchés à lancer. Plusieurs marchés ont été lancés en août 2025. Des offres ont déjà été reçues et analysées pour certains d'entre eux et des attributions sont en cours. Je pense notamment aux marchés publics relatifs aux outils pédagogiques et de pédagogie particulière Freinet, Montessori, dont les bons de commande sont déjà partis vers les fournisseurs désignés. Quant aux livres et manuels scolaires, j'aimerais vous vous rappeler un petit historique en juin 24, lorsque vous étiez dans la majorité, la Fédération Wallonie-Bruxelles demande si la commune est intéressée par un futur accord. Cadre de la Fédération Wallonie-

Bruxelles relatif au manuel et livre scolaire accord-cadre qui couvrirait la période d'août 25 à août 29 en octobre 24. Le Conseil communal approuve le principe d'adhérer à ce futur accord, cadre le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, agissant alors en qualité de centrale d'achat pour les impôts communaux. Jusque là, vous me direz que tout se passe bien. De décembre 24 à fin août 25, le service de l'instruction publique relance régulièrement la Fédération Wallonie-Bruxelles pour voir si cet accord cadre est attribué afin de pouvoir programmer à organiser le travail avec l'ensemble des écoles. Quand il y a réponse, on nous confirme qu'on pourra commander à partir d'août 2025, en juin et juillet 2025. Le service de l'instruction publique s'inquiète, à raison notamment au regard du calendrier scolaire, du peu de retours concrets de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les mails, les mails restent sans réponse. Le 19 août 2025. Oui, je dis bien le 19 août, soit moins d'une semaine avant la rentrée scolaire, la Fédération Wallonie-Bruxelles envoie enfin un mail de réponse où on nous informe un que la personne en charge du dossier a quitté le service depuis le 30 juin, que la Fédération Wallonie-Bruxelles a communiqué précédemment aux Po qui avaient adhéré à l'ancien accord cadre pour les avertir, les avertir du fait que, suite à un passage tardif en gouvernement, l'ancien accord-cadre prendrait fin à la date du 19 août et que le nouveau ne serait effectif que fin septembre. Manque de pot, nous n'étions pas dans l'ancien accord cadre et donc nous n'avons pas reçu cette réponse. Et que le Po n'étant même pas partie prenante à cet ancien accord grade accord quatre, le trois que la Fédération Wallonie-Bruxelles concluait que malheureusement, vous devez maintenant attendre que quelques semaines avant de commander dans le cadre de ce marché. Il est à noter qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas de confirmation ni de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ni du cabinet de la ministre en charge de l'Enseignement fondamental, madame Glatigny, sur l'attribution de l'accord-cadre par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et sur la mise en place effective de la centrale d'achat. Le Service de l'instruction publique a néanmoins pris les choses en main, malgré la période estivale. Pour contrecarrer ce souci à à rédiger les cahiers des charges et à demander des offres pour, d'une part, des marchés publics relatifs aux manuels scolaires et d'autre part pour un marché public en WE. Le relatif à la fourniture et livraisons de livres pour les écoles communales francophones et la cellule pédagogique de la commune de Molenbeek-Saint-Jean. Les offres pour ces derniers ont été reçues récemment, ont déjà été analysées et feront l'objet de commandes sous peu, après attribution officielle du marché. Nous ne doutons pas que vous aurez à cœur d'interroger la Fédération Wallonie-Bruxelles et est particulièrement leur cabinet de tutelle, à savoir le cabinet de la ministre en charge de l'enseignement fondamental, madame Glatigny. Sur le fait qu'entre leur demande de juin 2024 d'adhésion à une future centrale d'achat et le mois d'août 2025, soit plus de quatorze mois après leur demande d'adhésion, ils ont été incapables de formaliser et attribuer le marché public pour lequel le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles agissait en qualité de centrale d'achat pour les pots communaux, mettant les pots dans des situations compliquées. Je vous remercie pour votre attention.

Speaker 1: Euh merci, euh, monsieur Bourgmestre, euh Monsieur Valéry.

Speaker 1: Oui. Donc si je comprends bien, la commune a fait tout ce qu'elle devait et les autres n'ont pas fait ce qu'ils devaient. En attendant, je constate quand même que le retour que nous avons des professeurs et des familles, c'est que, évidemment, le matériel n'était pas disponible début septembre, malgré le fait que vous nous dites que toutes les commandes étaient arrivées. Nous avons des retours qui disent quand même l'inverse. Donc là aussi, on aimerait quand même un moment donné avoir une vue plus cohérente par rapport au retour du travail du terrain.

Speaker 2: Merci.

Speaker 1: Merci. Euh. Incident clos. Je Nous allons vers le point 24. C'est une interpellation déposée par madame Garcia, finlandaise.

Speaker 2: Parce.

Speaker 3: Que là, vous avez. Le bourgmestre a déjà répondu. Donc, euh, je vais la transformer en questions écrites, écrites.

Speaker 1: D'accord. Merci. Parfait. Euh. Donc, euh, le point 25, c'est une interpellation pour vous aussi également. Madame Garcia, Finlandaise.

Speaker 3: Je la transforme en question écrite, monsieur. Merci. Président.

Speaker 1: Merci. La 26 également.

Speaker 3: Également, monsieur.

Speaker 1: Merci beaucoup.

Speaker 2: Voilà.

Speaker 1: Euh, la 27, c'est une interpellation qui est déposée par Monsieur Vals. Merci à vous.

Speaker 2: Donc.

Speaker 1: Monsieur Calenda. Donc, lors de la séance du collège du 21 août 2025, vous avez participé au vote relatif à l'octroi d'avantages à l'association Molenbeek Brussels Cycling Team dans le cadre de l'organisation du jogging de la solidarité au profit de Cap 48 et de Viva for Life. Or, selon les statuts de ladite association, vous en êtes membre. Votre participation à ces votes pose donc question. Au regard des règles de déontologie et de la législation en matière de conflits d'intérêts, notamment tel que défini dans la nouvelle loi communale et les principes généraux de bonne gouvernance. Dans ce cadre, si vous adresse les questions suivantes, étiez vous conscient que votre participation à ces votes pouvait constituer une situation de conflit d'intérêt? Avez vous informé vos collègues du collège de votre lien avec l'association avant ou pendant la séance. Pourquoi n'avez vous pas choisi de vous abstenir ou de vous retirer du vote conformément aux règles en vigueur? Dans de telles situations, pensez vous que cette manière d'agir est conforme à vos obligations de mandataire publique en matière de transparence et d'éthique? Envisagez vous de prendre l'initiative de corriger ou de clarifier cette situation dans un souci de respect des procédures? Monsieur Calendar, au delà des aspects purement juridiques, cette situation interroge également la confiance que les citoyens peuvent accorder à la gestion publique. Il me semble donc important que vous apportiez des explications claires et sans équivoque. Je vous remercie pour vos réponses.

Speaker 1: Merci, Monsieur Calendar.

Speaker 1: Monsieur le Conseiller, chers collègues, je reconnais bien volontiers que j'ai par la passé était un membre actif de l'ASBL Molenbeek Blues Cycling Cependant, depuis qu'il m'a désignation comme échevin, je me suis totalement désinvesti de divers associations dans laquelle j'ai été active au niveau de la commune, et ce pour deux raisons. D'une part parce que mon emploi du temps ne me le permet plus. Mais surtout parce que j'estime qu'il ne faut pas mélanger les genres. J'ai donc démissionné du

conseil d'administration de cette association et j'ai été convaincu que la situation avait été régularisée. Le président de l'association a malheureusement été longtemps hospitalisé et n'a pas eu le temps de faire le nécessaire, ce qui gênerait dans le fait que je ne participe absolument plus à la gestion de cette association. Je reconnais cependant que Dieu aurait dû vérifier si tout était euh. Tout est en ordre et dans le doute. m'ABSTENIR de participer à cette prise de décision. Je vous prie de bien vouloir m'excuser. Cette négligence. Par ailleurs, étant donné mon lien passé avec l'association, elle serait préférable pour éviter tout tout précédent. Attention que je ne participe pas aux prises de décisions les concernant. J'ai donc fait preuve d'un manque de prudence et je m'engage à être attentif à l'avenir.

Speaker 1: Je dis merci monsieur Valéry.

Speaker 1: Oui, je pense en effet que les règles en termes de conflits d'intérêts sont importantes. Il est très. Il est important d'être vigilant par rapport à ce type de cas de figure. Si vous saviez, au moment où ces votes avaient lieu, que vous étiez toujours membre, en tout cas même passif, mais membre de l'association. Il aurait fallu en effet à ce moment là prendre les mesures qui s'imposent et ceux de vous retirer, soit vous abstenir.

Speaker 1: Euh merci monsieur Van Meurisse. Euh la question euh 28 va, euh, très exactement du même sujet et dans le même sens. Est ce qu'on pourrait considérer probablement que monsieur Calenda est peut-être même le confirmer, qui sera plus ou moins la même réponse? Est ce que vous satisfait déjà de cette première réponse? Vous voulez tout de même avoir une autre précision.

Speaker 1: Euh. La deuxième interpellation, en effet, concerne le même sujet, mais pour une autre association, à savoir Molenbeek 100 % voisin chasse aux œufs. Donc, je ne sais pas si la situation par rapport à cette association est la même que pour la précédente. Donc là aussi, c'est après avoir des éclaircissements de l'échevin.

Speaker 1: D'accord. Merci, monsieur Calenda.

Speaker 1: C'est pareil. Qui a dit juste? J'ai bien précisé que l'association Association avec 100 % voisins, qui est une association de fait, et moi je ne fais plus partie de l'organisation de cette association.

Speaker 1: Merci, Monsieur Valéry. Okay. Merci. Incident clos. Euh. Parfait. Donc nous allons maintenant entamer le les huis clos. Euh je demande au public euh de libérer la salle. Merci. Et bien entendu, les caméras également. Merci.